

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

VILLE DE DIJON

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE K.

(Propriétés communales.)

K. 1. (Rouleau.) — Parchemin de 14 mètres de long.

1383. — Territoire de la commune (Affaires générales). — Enquête faite par deux notaires délégués par le bailli de Dijon que le duc de Bourgogne avait chargé de procéder à la vérification des limites de la banlieue de cette ville; et aux termes de laquelle ces limites comprenaient le périmètre d'une lieue autour de la ville et les habitants avaient, dans l'étendue de ces limites le droit de pêcher dans la rivière d'Ouche.

K. 2. (Volume.) — In-folio, non cartonné; 110 feuillets; papier.

1383-1760. — Territoire, etc. (Affaires générales). — Extraits (collationnés par M^e Martin, secrétaire de l'hôtel de ville) de l'enquête ci-dessus, ainsi que de chartes des ducs de Bourgogne, de délibérations de la Chambre de ville, etc., relatives à la nomination des vignerons et autres objets.

K. 3. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 pièces et 6 cahiers de 32, 14, 12 et 6 feuillets, papier; 2 sceaux.

1389-1526. — Territoire, etc. (Affaires générales).

rales). — Arrêt du Conseil ducal qui, rendu dans un procès entre les habitants de Dijon et les religieux de Saint-Bénigne au sujet de la pêche dans la rivière d'Ouche, porte que les habitants auront le droit de pêcher en cette rivière, de Plombières à Longvy (limite de la banlieue), « à la main, sans engin, au plongon, en soy boutant en « la rivière, à la ligne, au benaston, etc. » et que les religieux pourront y pêcher comme bon leur semblera et auront en la plupart des cas la police de la rivière (1389). — Lettres patentes (copie de) du duc Philippe-le-Hardi, prescrivant le bornage des terres de l'abbaye de Saint-Bénigne et autres limitrophes du finage de Dijon (1397). — Visites faites par les commissaires délégués par la mairie, des chemins et sentiers de la banlieue conduisant à la rivière et autres, à l'effet d'indiquer les lieux où il convenait de mettre des bornes pour la délimitation du finage, et autres visites faites à l'effet de constater les anticipations commises par des particuliers sur les terrains communaux (1455). — Déclarations des limites du finage et de la banlieue de Dijon données « selon le rapport des « anciens » (1490, 1497). — Indication des lieux où étaient plantés les bornes de la banlieue (1525), et lettres patentes de François I^{er} (1526, copie de, du xviii^e siècle) prescrivant pour la conservation des droits de la ville, de remplacer par de nouvelles bornes celles qui furent posées

jadis et ont été détruites. — Paiement de dépenses diverses, salaire des arpenteurs et autres, faites pour délimiter les finages de Dijon et lieux voisins. — Voir K. 245.

K. 4. (Liasse.) — 15 pièces et 2 cahiers, papier.

1604-1773. — Territoire, etc. (Affaires générales). — Allocations de diverses sommes pour payer et indemniser des dépenses faites, tant à Dijon que dans les villages voisins, par les jurés vigneron chargés de la reconnaissance des bornes de la banlieue. — Autre de 50 livres accordée au sieur Dechampregnaut, sergent royal général, pour avoir, d'après les ordres de Monseigneur le Duc, gouverneur de la province, accompagné pendant dix jours le sieur Henry, géographe de Son Altesse, chargé de dresser la carte des villages et fermes compris dans un rayon de cinq lieues autour de Dijon (1679). — Bornage du finage de Dijon par Bernard Gambu, arpenteur-juré du roi en la maîtrise des eaux et forêts, assisté des délégués de la mairie et des abbayes de Saint-Bénigne et Saint-Étienne, et requête de Gambu demandant le paiement de 224 livres pour le salaire, à raison de 8 livres chaque, des journées employées par André Gambu, son père et par lui, à cette opération (1720). — Mandat de la somme de 3,200 livres délivré pour le paiement de la moitié, à la charge de la ville de Dijon, des dépenses faites pour un plan de cette ville, levé par le sieur Mikel et gravé par le sieur Lattré (1762). — Marché fait avec le sieur Petit, pour la fourniture, au prix de 1,440 livres, des deux cents bornes de pierre que les commissaires à terrier chargés de cette opération avaient jugés nécessaires pour le bornage des « finages communaux et héritages de la ville » (1679). — État des bornes délimitant le finage de Dijon et sa banlieue.

K. 5. (Liasse.) — 6 pièces parchemin; 48 pièces et 11 cahiers de 18, 16, 15, 14, 8 et 6 feuillets, papier.

1400-1567. — Territoire de la commune (Affaires particulières : limites du côté de Plombières et de Talant). — Procès soutenues au bailliage par les habitants de Dijon contre ceux de Talant (à 4 kilomètres de Dijon) au sujet des droits de justice et autres prétendus par les deux parties sur les moulins de Vesson et de Chèvremorte, ainsi que sur l'emplacement où fut jadis le moulin de Roche et au lieu dit « la Combe à la Serpent », que les uns et les autres disaient faire partie de leur banlieue. — Intervention dans ces procès de l'abbé de Saint-

Bénigne, dont la seigneurie de Plombières (à 6 kilomètres de Dijon) confinait aux territoires de Dijon et de Talant.

K. 6. (Liasse.) — 4 pièces parchemin; 23 pièces, 6 cahiers et 1 plan, papier.

1361-1740. — Territoire (Affaires particulières : mêmes limites). — Reconnaissances d'anticipations faites par divers sur des terrains communaux sis vers les moulins de Chèvremorte et de Vesson et tracé des limites du finage de la ville du côté de Plombières (1561. Voir K. 149). — Arrêt du Parlement de Bourgogne qui, afin de terminer les procès soutenus contre les habitants de Talant par ceux de Dijon, prescrit la pose de sept bornes finagères aux lieux indiqués par les premiers (1570). — Pose de ces bornes (1571) et autre arrêt qui, donnant gain de cause aux habitants de Talant, déclare qu'un bâtiment construit devant le moulin de Vesson fait partie de leur territoire (1571). — Mémoire rédigé aux noms des habitants de Dijon et de Plombières et concluant à l'exécution d'un arrêt qui prescrivait le bornage du finage de Talant. (A ce mémoire non daté est joint un plan des finages de Dijon et de Plombières et de leurs environs.) — Levée pour la ville de l'extrait d'une sentence du bailliage, déclarant habitants de Dijon les personnes demeurant au moulin appelé « la Dauberie », qui était sur la rivière d'Ouche vers la route de Plombières (1718). — Rétablissement d'une borne posée en 1570 sur le grand chemin de Dijon à Plombières, au-dessus du moulin de Vesson, à l'ouverture de la Combe de Valton, pour la séparation des finages de Dijon, Talant et Plombières (1740). — Voir K. 121, 122 et 143.

K. 7. (Liasse.) — 13 pièces et 2 cahiers de 13 et 6 feuillets, papier.

1490-1780. — Territoire, etc. (Affaires particulières : limites du côté de Chenôves). — Extraits du terrier du chapitre de la cathédrale d'Autun, donnant les limites du côté de Dijon et du côté de Marsannay-la-Côte du finage de Chenôves (à 5 kilomètres de Dijon), dont le chapitre était seigneur (sans date). — Ordonnance du lieutenant général au bailliage de Dijon maintenant à la ville les droits de justice haute, moyenne et basse, qui lui appartenaient à la grange de La Noue, sise dans sa banlieue, ainsi que les droits de haute justice qui lui appartenaient à Chenôves, et défendant aux chanoines d'apporter aucun obstacle à l'exercice de ces droits (1490). — Autres de la Chambre des comptes prescrivant aux

magistrats municipaux de Dijon et au chapitre de faire choix de prudhommes pour une nouvelle délimitation des finages de Dijon et Chenôves. — Plantation de bornes aux confins des territoires par des commissaires choisis par les deux parties.

K. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces et 4 cahiers de 125, 28 et 14 feuillets, papier.

1386-1387. — Territoire (Affaires particulières : limites du côté de Longvic). — Bornage (original et copie du) opéré par les commissaires délégués par mandement de Monseigneur le Duc, des finages de Dijon et de Longvic, au sujet desquels il y avait débats entre les magistrats municipaux de Dijon et l'abbaye de Saint-Bénigne, seigneur de Longvic, et procès-verbal de la plantation de bornes aux lieux indiqués par les commissaires (1386, 1387). — Enquêtes faites et procès-verbaux dressés au sujet des limites du finage dudit Longvic et de celles du pâquier de Bray sis dans la banlieue de Dijon (1519, 1570, etc.).

K. 9. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin; 18 pièces et 3 cahiers, papier.

1392-1766. — Territoire (Affaires particulières : limites du côté de Saint-Apollinaire, Fontaine, Ahuy, etc.). — Débats entre la mairie et l'abbé de Saint-Bénigne au sujet des limites du territoire de Saint-Apollinaire (4 kilomètres de Dijon) dont l'abbé était seigneur (1392, etc.). — Procès-verbaux de bornage et de reconnaissance des bornes séparant les finages de Dijon et dudit Saint-Apollinaire (1789). — Enquête faite par les magistrats de Dijon au sujet d'anticipations sur les terres de la commune par plusieurs habitants d'Ahuy (à 6 kilomètres de Dijon) et reconnaissance des limites de son territoire du côté de ce village, dont la seigneurie appartenait à l'abbé de Saint-Étienne et la haute justice à la ville, ainsi que du côté d'Asnières (à 8 kilomètres de Dijon. 1546-1620). — Consultation donnée par le sieur Varenne, avocat et conseil de l'abbé, dans un procès qu'il soutenait contre la ville au sujet du bornage des finages d'Ahuy et de Dijon et aux termes de laquelle une possession de trente ans bien prouvée était un titre suffisant pour établir les droits d'un seigneur à percevoir la dîme et fixer les limites de sa seigneurie (1716). — Bornage des finages de Ruffey (à 7 kilomètres de Dijon et de la grange d'Arbecy (sans signature ni date). — Pose de bornes armoyées aux armes de la ville et de l'abbaye de Saint-Étienne pour la démarcation des finages d'Ahuy, Asnières, Bellefond (à 8 kilo-

mètres de Dijon) et Dijon (1722). — Reconnaissance des limites du finage d'Ahuy du côté de Dijon et autres ordonnées pour la confection du terrier de l'abbaye de Saint-Étienne (1750). — Procès-verbal indiquant les parties du territoire de Fontaine (à 3 kilomètres de Dijon) où la ville n'avait que la haute justice, les droits de justice haute, moyenne et basse lui appartenant dans les autres parties dudit territoire enclavé dans sa banlieue (sans date). — Plantation de bornes délimitant le finage de Fontaine, faite en conséquence d'un jugement arbitral de l'intendant de la province, homologué par arrêt du Conseil d'État, et relatif au partage des droits de justice entre la ville de Dijon et Messire Bénigne Bouhier, seigneur du dit Fontaine (1744). — Mémoire au sujet de la délimitation du finage de la ville du côté de Fontaine et du côté de Pouilly (commune de Dijon), dont M. Bouhier était seigneur (sans date).

K. 10. (Liasse.) — 1 pièce et 2 cahiers, papier.

1481-1508. — Terriers et manuels des baux à cens, etc. — Délibération de la Chambre du Conseil prescrivant la confection d'un terrier des cens, rentes et héritages de la ville et commettant à cet effet Jacques Bonne, échevin, Jean Rabustel, procureur-syndic et Jacques Borestet, notaire (1451). — Terrier dressé en conséquence de cette délibération et où il est fait mention des propriétés de la ville : la maison au Singe (ancien hôtel de ville), le champ du Morimont, les halles de Champeaux, etc. dont les titres étaient conservés à la tour de l'église Notre-Dame; de l'amodiation à son profit de « la maison « des fillettes communes », du « tournaige des prisons », du « reverchaige des porcz », des moulins de Suzon; etc. (Id.). — Pièces justificatives de cens affectés au profit de la ville sur divers bâtiments sis pour la plupart dans les faubourgs (1508).

K. 11. (Liasse.) — 4 pièces parchemin; 1 pièce et 6 cahiers de 41, 26, 14, 8, 6 et 4 feuillets, papier.

1558-1593. — Terriers, etc. — Lettres patentes des rois Henri II et Charles IX autorisant les magistrats municipaux de Dijon à faire procéder à la confection d'un nouveau terrier pour la conservation des droits et revenus de la ville; et ordonnance du bailliage chargeant de l'exécution desdites lettres M^{es} Sébastien Bonyer, Antoine Lemuet et Guillaume Lequenistret, notaires royaux (1558, 1561). — Déclarations données à cet effet des cens affectés au profit de la ville, et dont le revenu de plusieurs était

attribué à la Maladière, sur des bâtiments sis au Champ-Damas, rue de Guise, sur le pont Arnault, et appartenant à Messire Germain Gallet, prêtre, M^e Thomas Poillechat, syndic de la ville, Bernarde Desbarres, veuve de Claude Moisson, bourgeois, etc., ainsi que sur des vignes sises finages de Dijon, Ruffey, etc., appartenant à Jean Petit, seigneur de Ruffey, garde des évangiles et sceaux de la ville de Dijon, « noble » Jean Belriant, gouverneur de la chancellerie du duché de Bourgogne, etc. (1558, etc.). — Autres des cens affectés sur les étables à pourceaux construites sur l'emplacement appelé « le cimetièrre » ou « le pasquier des chevaux » au faubourg d'Ouche (1571).

K. 12. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 2 cahiers, papier.

1619 — vers 1630. — Terriers, etc. — Lettres émanées de la chancellerie près le Parlement de Dijon et autorisant les magistrats municipaux à contraindre tous les particuliers redevables à la ville de droits seigneuriaux ; cens, redevances et autres, à en faire la déclaration (1619). — États (non datés) donnant la quotité, avec l'indication des titres en rapportant l'origine, des cens dus par : Elisabeth Giraud veuve Raffert au lieu de Marguerite Belot, veuve du maître des comptes Soyrot, pour un « banc à vendre chair » au-dessus de la grande boucherie ; les héritiers de M^{me} Barbe Giroux, veuve de Messire Jacques Saive, président au Parlement, pour le moulin de Suzon ; les religieuses Bernardines, pour une portion de leur jardin, rue des Crais (rue Sainte-Anne) ; M^e François Faubert, avocat, pour son jardin, rue des Champs ; M. Hugues de Lacroix, trésorier et payeur des gages de la Cour, pour sa maison sur le pont Arnault ; les procureurs et jurés de la communauté des maîtres bouchers, pour l'emplacement derrière l'Île, sur lequel ils avaient construit une maison pour servir d'« arsura » ; M. Jean-Baptiste Martin de Choisey, seigneur de Barjon (arrondissement de Dijon, canton de Grancey-le-Château), pour un pré attenant au moulin de Vesson, dont il était propriétaire en qualité de mari d'Antoinette Baudot, fille de Messire Barthélemy Baudot, avocat (sans date, mais du milieu du XVII^e siècle).

K. 13. (Registre.) — In-folio, ancienne reliure en cuir, 387 feuillets, la plupart non remplis, papier.

1660-1661. — Terriers, etc. — Extraits des contrats et actes de reconnaissance passés au profit de la ville de Dijon, par-devant M^e Claude Joly, notaire de la ville et constatant les cens dus par : F^o 3, Jeanne Simon-

net, veuve de Pierre Grangier, libraire, pour une maison et un jardin joignant le moulin de Suzon ; — F^o 22, Jean de Requeleyne, bourgeois, mari de Catherine Jacquin, veuve de Jean Moine, teinturier, pour la cession d'une partie du cours du Renne, au faubourg d'Ouche ; — F^o 46, Mademoiselle Marie Desbarres, veuve de Bénigne de Frasans, greffier au Bureau des finances, pour une place entre les deux rivières d'Ouche, au-dessous du moulin Saint-Étienne ; — F^o 86, R. M. Christine de Jésus, abbesse de Notre-Dame de Tart, représentant sa communauté ; — F^o 185, Didier Boissière, marchand et M^e Bernard Boissière, notaire royal, pour une maison sise sur le pont Arnault ; — F^o 256, Huguette Robert, veuve de Bénigne de La Monnoye, marchand, pour une maison sise sur la première place du Champ-Damas.

K. 14. (Liasse.) — 1 pièce et 3 cahiers de 49, 21 et 18 feuillets, papier.

1723-1732. — Terriers, etc. — Déclarations donnant la contenance de pièces de terre de la banlieue de Dijon, appartenant à la ville ou chargées de cens à son profit (1723). — États sommaires des cens et rentes dus à la ville avec mention des titres constatant ses droits et liste des censitaires, au nombre desquels MM. Turrel, correcteur à la Chambre des comptes et Jannon, chanoine de la Sainte-Chapelle, dont les maisons de la rue des Forges longeaient par derrière le cours de Suzon ; la fabrique de Saint-Médard, héritière de deux pièces de terre sises sur l'ancien cours de cette rivière, au faubourg Saint-Nicolas et faisant partie de la succession de M. Valot, curé de la paroisse, etc. (1731, etc.).

K. 15. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1768-1783. — Terriers, etc. (Terrier de la ville.) — Marché approuvé par l'Intendant, passé entre la mairie de Dijon et le sieur Develey, commissaire à terrier, demeurant à Chagny, par lequel celui-ci s'engage moyennant la somme de 5,000 livres à lever des « plans métriques » de tous les bâtiments et autres propriétés dépendant de la directe seigneurie de la ville, et en outre à dresser des projets de reconnaissances nouvelles pour ses censitaires, à rédiger un « manuel incorporé » et à lever trois autres plans indiquant toutes les propriétés de la ville dans son enceinte et sa banlieue, ainsi que les limites de son finage et les anticipations faites sur ses communaux (1768). — Accord stipulant qu'une somme de 480 livres sera donnée à Develey, en sus du prix con-

venu et « par forme de belle main », pour le paiement d'ouvrages qui n'étaient point stipulés dans ce marché, et de plus que, pour l'engager à renouveler les anciens baux à cens, il percevra la moitié des arrérages des cens et lods de tous les articles qui ne sont point portés aux comptes du patrimoine de la ville (sans date). — Paiement, à raison de 40 et 30 sous par jour, d'un sergent de la mairie qui assista Develey dans « la reconnaissance « des assignaux des cens de la ville » (1768, 1769). — Proposition faite à la mairie par le sieur Couturier, commissaire à terrier, résidant à Dijon et associé de Develey, d'achever seul le terrier qu'ils avaient entrepris ensemble et demande d'une allocation supplémentaire de 2,000 livres à cause de la difficulté de ce travail (sans date). — Lettre de l'Intendant (minute d'une) qui, informé que la ville ne possédait point les plans de ses propriétés, l'invite à faire dresser ces plans par le voyer; et réponse des magistrats municipaux représentant à l'Intendant que ce travail n'était point du ressort du voyer et le renseignant au sujet des marchés passés pour la rénovation du terrier avec Develey et Couturier (1784). — Observations adressées à la mairie par Couturier au sujet des cens et rentes foncières affectés sur diverses propriétés et des moyens d'en assurer la perception (1785).

K. 16. (Cahier.) — 49 feuillets, papier.

1771. — Terriers, etc. — Reconnaissances de cens et redevances, tant emphytéotiques que foncières, dus à la ville de Dijon par : F^o 6, M. André Lombard, avocat, pour une maison rue du Champ-de-Mars; — F^o 30, Messire Conder, chanoine de la cathédrale, au nom de M^{me} veuve Conder, sa mère, pour portion d'une maison sise rue Condé, au-dessus du Bourg; — F^o 36, M. Jean-Bernard Nault, avocat et professeur en droit à l'université de Dijon, pour une maison rue de la Tonnellerie, etc.

K. 17. (Volume.) — Reliure ancienne en cuir, grand in-folio de 205 pages et 1 pièce, papier.

1783-1786. — Terriers, etc. — Manuel des cens emphytéotiques et rentes foncières dus à la ville de Dijon, dressé en vertu d'une délibération de la Chambre du Conseil, par le sieur Romey, receveur des cens de l'hôpital général et qui, divisé en huit chapitres, dont les sept premiers comprennent les propriétés sises dans la ville et les faubourgs, en suivant l'ordre des paroisses, et le 8^e, les propriétés rurales, mentionne au nombre des censi-

taires : pages 5 et 6, M^e Bernard Lucan, avocat et autres propriétaires de « bancs à vendre chair » au Grand-Bourg; — page 21, M. Hugues Suremain, seigneur de Flammerans, propriétaire d'une maison sur le cours du Suzon, rue du Lacet, en sa qualité d'usufruitier de Dame Seguin de Lamotte, son épouse; — page 28, M. Voisin, substitut du procureur général au Parlement, dont la maison sise « rue Chapelotte ou de Berbisey » était contigue au treige par lequel passaient les eaux de cette rue pour s'écouler dans le Suzon; — page 31, Messire Vaillant de Meixmoron, président à la Chambre des comptes, cessionnaire d'une place sur le cours du Renne, derrière sa maison de la rue du Tillot; — page 50, les PP. Minimés, pour la cession qui leur fut faite d'une partie des bâtiments du Vieux Collège; — page 80, MM. Guyton de Morveau, ancien avocat général au Parlement et Champy, commissaire des poudres et salpêtres, pour un terrain sis à la porte Bourbon, près la Motte, sur lequel ils avaient établi une nitrière artificielle; — page 96, Monseigneur l'évêque de Dijon, auquel appartenait en sa qualité d'abbé de Saint-Étienne l'emplacement sur lequel était construite la chapelle de la Belle-Croix à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre; — page 148, Mademoiselle Philiberte Molle, épouse du sieur Louis Guyot, procureur général honoraire au Conseil supérieur de l'île de Corse, propriétaire de bâtiments construits sur le cours du Renne, au faubourg d'Ouche; — page 181, M^e Simon Ranfert, avocat, pour une pièce de terre, « lieu dit en Creusot », contigue au canal de Saint-Jean-de-Losne. — Allocation de 120 livres à Romey en récompense de son travail (1786).

K. 18. (Volume.) — Grand in-folio, couvert en carton; 198 feuillets, papier.

1783-1789. — Terriers, etc. — Manuel dressé par Romey (copie du) avec mention de quelques reconnaissances de cens postérieures à sa rédaction et entre autres des actes concernant les cens affectés sur : page 39, un treige sur le cours du Suzon, derrière la maison du sieur Verguet, bourgeois, à l'angle de la rue Chapelotte et de la petite rue Neuve-Saint-Jean; — page 86, un terrain que M. Defay, chanoine de la chapelle aux Riches et mépartiste de Saint-Michel, avait clos de murs, pour y faire un jardin, rue de Montmusard.

K. 19. (Volume.) — In-folio, couverture en papier; 239 feuillets, papier.

1770-1783. — Terriers, etc. — Registre des

baux à cens au profit de la ville faisant mention des baux et autres actes concernant : F^o 27, un petit jardin, rue des Champs, proche la maison de l'exécuteur, dépendant de la succession de M. Filsjean; — F^o 79, l'emplacement sur lequel fut construite en la rue du Sachot une grange appartenant aux pauvres de l'hôpital; — F^o 81, le terrain entre l'hôpital et le pont aux Chèvre, sur lequel était un moulin appartenant auxdits pauvres; — F^o 103, deux maisons « affrontant » sur la rue Coupée, paroisse Saint-Nicolas, dont les Dames de la Charité de cette paroisse étaient propriétaires; — F^o 179, quatre soitures de présises vers le moulin de Vesson et appartenant à MM. De-requeleyne, chanoine de la cathédrale et Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, etc.

K. 20. (Volume.) — Grand in-folio, couverture en carton; 120 feuillets, papier.

1768-1789. — Terriers, etc. — Actes de reconnaissance et baux (transcription des) passés par-devant notaires, en présence des sieurs Couturier et Boiteux, commissaires à terrier, Lemort, archiviste de la ville et autres, et relatifs aux cens affectés sur : F^o 4, des bâtiments et jardins sis au faubourg d'Ouche, lieudit « En l'île » et acquis par M. Bernard, trésorier de France, sur M. Perreney de Grosbois, grand chantre de la Sainte-Chapelle; — F^o 19, une partie de l'enclos du monastère des Bernardines de Notre-Dame de Tart; — F^o 33, une maison, rue du Tillot, appartenant à M. Picard, contrôleur général honoraire du taillon en Bourgogne; — F^o 39, un terrain sis vers l'île et le bastion des Docteurs, concédé pour l'établissement d'une papeterie au sieur Ranglet, papetier à Plombières; — F^o 55, une partie des bâtiments du sieur L'éjéas, lieutenant des murailles de la ville, rue Saint-Philibert; — F^o 85, le terrain sur lequel était élevé un moulin à vent qui tombait en ruine, lieudit « Au creux d'Enfer », retenu à titre de bail à cens emphytéotique par Denis Potier, meunier des moulins de Chèvremorte, sous la condition de mettre et entretenir ce moulin en bon état.

K. 21. (Liasse.) — 14 pièces et 14 cahiers de 97, 40, 39, 29, 24, 10, 8 et 6 feuillets, papier.

Sans dates. — Terriers, etc. — États des baux à cens et des actes de concession des propriétés lui appartenant, consentis par la ville, ainsi que des terrains défrichés ou usurpés en divers climats de la banlieue, etc., extraits

des manuels et autres registres indiqués ci-dessus ou ayant servi à leur rédaction.

K. 22. (Liasse.) — 71 pièces, 1 cahier de 14 feuillets et 6 plans, papier.

Sans dates. — Terriers, etc. — Plans (minutes des) de divers quartiers de la ville et de la banlieue et tableaux indiquant avec leurs tenants et aboutissants les propriétés acensées ou autres de la commune de Dijon, avec mention des titres concernant chacune d'elles, dressés pour la confection du terrier et du manuel. — Tables alphabétiques des « noms locaux » du finage de cette ville.

K. 23. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces et 1 cahier de 5 feuillets, papier.

1488-1589. — Bâtiments communaux et ouvrages publics (Affaires générales). — Mémoires d'ouvrages de leur profession faits « en la maison de la ville », aux halles, à la prison, etc., par Perrenot Morillon, serrurier, Richard Doyen, maçon, et Antoine Tribollet, charpentier. — Visite faite (en 1559) par les magistrats municipaux, assistés des jurés maçons, couvreurs, charpentiers et serruriers et du canonnier de la ville, à l'effet de constater les réparations à faire aux halles, aux prisons et autres édifices publics, ainsi qu'aux ponts, aux portes, au mur d'enceinte et « au Jaquemart » (horloge de Notre-Dame).

K. 24. (Liasse.) — 33 pièces et 3 cahiers de 12 et 10 feuillets, papier.

1607-1696. — Bâtiments, etc. (Affaires générales). — Mémoires et paiement d'ouvrages faits ou entrepris pour le compte de la ville par Marc Sébillotte et Guillaume Chardenon, serruriers, Jacques Prunier, Benoît Dauverne, Philibert Jouan, Claude Jolyot et Hector Davyot, couvreurs, Gilbert et Étienne Clerget, blanchisseurs, Nicolas Delorme, charpentier, Jean Millot, maçon. — États des réparations à faire à la maison de ville, aux portes d'Ouche et Saint-Pierre, au couvert de l'église Notre-Dame et à la maison de l'exécuteur de la haute justice. — Délibération de la Chambre du Conseil défendant aux ouvriers qui travaillaient pour le compte de la ville, d'entreprendre aucun ouvrage avant qu'un marché ait été passé avec eux (1656). — Arrêt (extrait d'un) du Conseil d'État portant règlement des charges et revenus de la ville de Dijon et prescrivant d'employer une partie du

produit de ses octrois à la construction d'un nouvel hôtel de ville, au curage du cours de Suzon, au pavage des rues, etc.

K. 25. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1703-1743. — Bâtiments, etc. (Affaires générales). — États des sommes dues ou payées pour des travaux faits à l'hôtel de ville, aux prisons, aux halles, à l'hôtel de l'abbé de Saint-Bénigne, occupé par l'intendant de la province, etc. — Mémoires d'ouvrages faits ou entrepris pour l'entretien de ces bâtiments et autres, ainsi que pour la mise en état du pavage des rues et de l'horloge de Notre-Dame par les sieurs Moreau et Mardel, entrepreneurs, François Siquet, maçon, Guillaume Lorot, vitrier, Jacques Flament, Edme Dussaussoye et Jean Breton, menuisiers, Antoine Poyet et Guillaume Duclos, charpentiers, Jean Garreau, blanchisseur, Jean Binet, paveur, etc.

K. 26. (Liasse.) — 82 pièces, 3 cahiers et 1 plan, papier.

1733-1789. — Bâtiments, etc. (Affaires générales). — Adjudications consenties par la mairie à Joseph Taisand, entrepreneur : de la reconstruction de la maison de la petite boucherie et de réparations à faire aux écuries de l'étape et au logement du portier de la porte de Bourbon moyennant la somme de 6,890 livres; du rélargissement de la rampe du moulin d'Ouche, de la couverture d'une partie du cours du Renne, ainsi que d'ouvrages divers à plusieurs puits et maisons appartenant à la ville, etc., moyennant la somme de 3,540 livres; et approbation des procès-verbaux de délivrance par l'intendant de la province (1757). — Reconnaissance faite par M. Durande, échevin, de l'état des bâtiments dont l'entretien était à la charge de la ville, ainsi que de celui des aqueducs, remparts et puits publics de la paroisse Saint-Michel (1768). — Délivrances : au sieur Poyet, adjudicataire au prix de 5,300 livres, des constructions et réparations à faire à la porte Saint-Pierre, à la grille du cours du Parc, à la tour Saint-Nicolas et aux murs de la place aux Veaux (1767); — au sieur Boussageon, charpentier, adjudicataire au prix de 1,700 livres, de travaux à exécuter au chemin de Larrey, ainsi qu'à une maison appartenant à la ville rue Chapelotte, etc. (1772); — aux sieurs Artault et Jobard, adjudicataires au prix de 2,200 livres, des réparations à faire à plusieurs édifices publics (1775). — Mandats délivrés sur la présentation de leurs mémoires pour

le paiement d'ouvrages faits pour l'entretien des bâtiments communaux, par les sieurs Dufourneau et Duleu, entrepreneurs, Matheras, charpentier, Baffert, plâtrier, Penotet, tapissier, Breton, menuisier, Bacet, sculpteur, etc.

K. 27. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1623-1789. — Bâtiments, etc. (Peintres de la ville). — Inventaire des tableaux et objets qui servirent pour les décorations faites à l'occasion des feux de joie et entrées des souverains et qui déposés en la salle des peintures de l'hôtel de ville furent remis en la garde de Florent Despesche, peintre de la ville (1629). — Mandats de la somme de 6 livres, montant des gages accordés chaque année à cet artiste et allocation supplémentaire de 9 livres consentie à son profit pour avoir fait divers ouvrages à l'hôtel de ville, et entre autres « avoir rabillé « l'erculle qui est sur l'antrée de la chambre du conseil » (1625-1635). — Institution de Léonard de Recouvrance, maître peintre à Dijon, en la charge de « garde des peintures et tableaux estans en l'hostel de ville, au décès de Despesche, mort de la peste, et aux mêmes conditions (1637). — Nominations à cet emploi de : Luc Despesche, fils de Florent et peintre ordinaire de la maison de Monseigneur le Prince, en remplacement de de Recouvrance, démissionnaire à cause de sa mauvaise santé (sans date); — Claude Mugnier et Benoît Dubois, peintres, à la mort de Luc Despesche (1649). — Allocation supplémentaire de 9 livres consentie à Dubois pour avoir peint les armes de la ville sur six feuilles de fer blanc, mises sur les torches que les sergents de la mairie portaient aux processions générales. — Autre de 12 livres à Jacques Sayve, juré de la communauté des maîtres peintres et pourvu de l'emploi de peintre de la ville au décès de Dubois, pour les peintures du feu de la Saint-Jean (1685). — Allocation de 33 livres au sieur Camus, peintre, pour avoir « décrassé, nettoyé et verni les tableaux de l'hôtel de ville, qui étaient en très mauvais état » (1747). — Mandats délivrés pour le paiement des gages, portés à 12 livres, de Jean-Baptiste Bernard, peintre de la ville (1753-1769). — Mémoire d'ouvrages de sa profession faits pour la mairie par le sieur Coquillot, peintre (1789). Voir B. 97.

K. 28. (Liasse.) — 41 pièces et 5 cahiers, papier.

1600-1789. — Bâtiments, etc. (Couvreurs de la ville). — Requête adressée par Étienne Perrot, maître couvreur, à l'effet d'être chargé de « serrer et amasser

« les eschelles et croqz de la ville en temps d'inconvé-
« nient de feu », au lieu de Mongin Bergier, décédé, auquel
il était alloué pour cet emploi 2 écus par an (sans date).
— Mandats délivrés pour le paiement d'Hector Davyot,
maître couvreur, adjudicataire de l'entretien des couverts
et « channattes » de l'hôtel de ville et autres bâtiments
communaux pour neuf ans et au prix de 190 livres par an
(1679 etc.). — Adjudications dudit entretien consenties :
au même, pour dix ans et à raison de 120 livres (1696); —
aux sieurs Malot et consorts, pour le même temps et à
raison de 79 livres (1704); — à Claude Lemonyer dit Lan-
gevin, pour dix ans et à raison de 90 livres (1708); — au
même, au prix de 112 livres (1719); — à Claude Lemoine,
gendre du précédent, au même prix. — Arrêt du Conseil
(7 septembre 1751) portant à 130 livres les gages de
Lemoine. — État des bâtiments dont Lemoine était chargé
d'entretenir les couvertures et de nettoyer les cheminées
aux termes d'un nouveau bail passé avec la ville (1756).
— Mandat de 360 livres délivré à Lemoine (1765) et
autres de 735 et 500 livres délivrés au sieur Ouvrard,
pour l'entretien pendant un an des couvertures des édi-
fices publics de la ville (1778 et 1789).

K. 29. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1670-1789. — Bâtiments (Serrurier de la ville).
— Allocation de 96 livres par an à Guillaume Chardenon,
serrurier, chargé de faire, en fournissant le fer, tous les
ouvrages de sa profession que demandait l'entretien des
ponts-levis et planchettes de la ville, et même d'y mettre
le bois nécessaire, à la réserve des flèches et bascules
(1670-1677). — Mémoires d'ouvrages de leur profession
faits pour la mairie par les sieurs Megnié dit Nantua, père
et fils, serruriers (1786-1789).

K. 30. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 19 pièces et 2 cahiers
de 18 et 14 feuillets, papier.

1330-1438. — Maison du Singe (premier
hôtel de ville) et prisons de la ville. — Vente consentie
à la ville, au prix de 250 florins de Florence, par Jean
Geliet, d'une maison dite « la maison au singe », sise au
château (rue Chabot-Charny, jadis rue au Singe, 1350). —
Marché conclu avec les sieurs Viard et Langelot, char-
pentiers, pour des constructions à faire en cette maison,
proche l'hôtel de la Trémoille, aménagée aux frais de la
ville en 1393 et 1394, et rapport des jurés charpentiers
constatant que les travaux n'étaient point conformes au

devis (1413, 1414). — Mandat de la somme de 7 francs d'or,
prix du loyer d'une chambre faisant partie de la maison
du sieur Loirotte, orfèvre, où se réunissait la Chambre
du Conseil (1414). — Pose par Perrenet dit le Verrier, de
verrières avec écussons aux armes de la ville, en l'audi-
toire de la Chambre de ville (maison au Singe, 1426). —
Construction d'une chambre au-dessus de cet « auditoire »
et établissement d'une galerie au-dessus de la porte de
la maison (1433, 1434). — Remboursement au sieur Per-
renot Poillot, geôlier des prisons de la ville, de la somme
de 20 francs 3 gros et 5 deniers, dont il avait fait l'avance
pour le paiement de réparations diverses en ces prisons
et autres. — Allocation de 17 livres tournois, prix con-
venu avec Guillaume Friquet, maçon, pour la façon et la
pose en la Chambre de la ville d'une cheminée « appelée
« chauffedoz » (1445). — Établissement, moitié aux frais de
la ville et moitié aux frais du chapitre de la Sainte-Cha-
pelle, d'un conduit entre la maison de ce chapitre et « la
« maison de la ville appelée la prison ». — Paiement à
raison de 2 gros et demi la toise, de « quareaulx ouvrez
« à la devise du lévrier et du serf », posés tant en la
chambre nouvellement construite de la maison au Singe,
où les officiers de la mairie rendaient leurs comptes, que
dans l'allée qui était entre cette chambre et la chambre
du Conseil (1446). — État des dépenses faites : salaire du
maçon, achat de chaux, de sablon, etc., pour boucher un
« pertuis » fait au mur des prisons et par lequel plusieurs
prisonniers s'étaient évadés.

K. 31. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1462-1480. — Maison au Singe et prisons. —
Allocations : de 3 gros pour la façon du « lambroissis »
sur lequel était posée une statue de la Sainte Vierge,
vers la porte des prisons (1463); — de 9 blancs dus à
François Joly, serrurier, pour avoir fait divers ouvrages
de sa profession, pour le compte de la ville, et entre autres,
avoir réparé la serrure de la porte de la chapelle des
prisons et mis des chevilles aux fers des prisonniers
« qui tuèrent Bretillon » (1463). — Construction d'un
nouveau corps de bâtiment aux prisons de la ville et répa-
rations des bâtiments anciens (1466). — Pose d'une barre
de fer du poids de 50 livres au travers de la cheminée
de la chambre du geôlier, par laquelle plusieurs prison-
niers avaient tenté de s'évader (1472). — État des répa-
rations faites aux verrières de la chapelle des prisons
par Antoine Dubois, verrier et Jacob Migneaul, « lambrois-
« seur » (1475). — Voir I. 380.

K. 32. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier.

1481-1518. — Maison au Singe et prisons. — Tenture d'un drap pers, chargé de fleurs de lys, en la chambre où l'on tenait le conseil de la ville (1487). — Allocation de 3 francs d'or à Étienne Gousset, « lambrois-seur », pour avoir, entre autres ouvrages de sa profes-sion, fait pour le compte de la ville une chaire placée dans cette chambre et « deux tableaux revestus de molure « tout à l'entour, esquelx à esté mise et assise une évan-gille double, qui a été poutée sur le bureaul d'icelle « chambre ». — Réparations faites à l'une des cheminées de la mairie dont le tuyau avait été renversé par un ouragan, le jour de la Saint-Michel (1488). — État des journées des maçons et « servantes » employés à la démo-lition et la reconstruction d'un mur de la prison vers l'hôtel de la Trémoille (1490). — Paiement de 16 gros dus à Étienne Gousset, « lambroisseur, pour deux gros huiz, « gravez chacun de deux grosses aiz à bonnes et grosses « barres », placés au-dessus de l'escalier conduisant au colombier des prisons, d'où les prisonniers, qui pouvaient aisément y monter avant la pose de ces portes, s'étaient plusieurs fois évadés en se servant de leurs draps et de leurs couvertures et ensuite retirés en lieu de franchise (1491). — Pose de verrières de verre blanc aux fenêtres basses de la Chambre des comptes de la mairie, par Thié-bault la Leurre, maître verrier, et réparation par le même de « trois grandes verrières estant en la chapelle des « prisons, en l'une desquelles il y a ung crucifement, une « Notre-Dame et ung Saint Jehan » (1502). — Mise en vente aux enchères de la maison où furent ci-devant les prisons de la ville, qui n'était plus affectée à cet usage, et adjudication de cette maison consentie à M. de Xain-tonge au prix de 500 livres (1518). — Indemnité consentie à Lancelot Chantereaul qui occupait cette maison à titre de locataire (1520). — Voir B. 97.

K. 33. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 39 pièces et 2 cahiers papiers ; 5 sceaux.

1482-1506. — Hôtel de ville (nouvel) et prisons (Acquisition). — Enlèvement aux frais de la ville des immondices et décombres obstruant les abords de la maison de Beauchamp où Monseigneur Jean de Baudri-court, gouverneur de Bourgogne, voulait faire sa demeure (1482). — Vente de cette maison, sise à l'angle des rues aux « Folz » et aux « Prebtres », consentie au prix de

3,175 livres à la ville de Dijon, qui voulait en faire son hôtel de ville, par Gaspard de Thalarut et Marguerite de Beauchamp, sa femme, fille et l'une des héritières de Guillaume Rollin, seigneur de Beauchamp, sous la condi-tion de maintenir la servitude attachée à ladite maison, de servir de treige pour communiquer entre les deux rues. (L'acte de vente de 1500 fut dressé au domicile des ven-deurs demeurant en un village vers Lyon). — Emprunts contractés auprès de divers pour le paiement de cette somme et prélèvement à cet effet, autorisé par le roi Louis XII, de partie des cotes payées par les habitants de Dijon, pour leur contribution à des aides accordés à ce prince (1501, 1506). — Procès intenté à la ville par Messire François Rollin, seigneur de Beauchamp et frère de la vendeuse, prétendant faire annuler cette vente en vertu de son droit de retrait lignager. (Dans les pièces du procès intenté en 1501, il est fait mention du droit de treige appartenant aux habitants en cet hôtel du vivant du chancelier Nicolas Rollin, qui avait fait construire une partie de ses bâtiments sur l'emplacement d'une rue), et désistement de ses prétentions obtenu de François Rollin, moyennant la somme de 300 écus d'or (1502).

K. 34. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1500-1509. — Hôtel de ville et prisons (Bâti-ments et mobilier). — Mémoires d'ouvrages de leurs pro-fessions, faits en la maison de M. de Beauchamp, nouvel-lement acquise par la ville, par Jean Allaix, blanchisseur, Jacquot Legier, charpentier, etc. — Présent de 60 sous tournois à la fabrique de l'église Saint-Jean, dont on avait emprunté les tapisseries pour tendre les salles de cet hôtel où le comte de Nevers et M. de la Trémoille, gou-verneurs de la province, prirent leur logement lorsqu'ils vinrent à Dijon, et allocations de 40 et 7 gros à Richard Robelot, chasublier, pour avoir disposé ces tapisseries (1505). — Mandat de la somme de 150 sous due à Étienne Montenet, « lambroisseur », pour le paiement d'un grand banc « en façon d'escabelle » mis en l'une des salles de cet hôtel « en laquelle boit et mainge Monseigneur de la « Trymoille » (1506). — Pose d'une porte neuve, en rem-placement d'une vieille porte de bois « toute pourrye, « rompue et despecée », devant la grange de la maison de Beauchamp où était l'artillerie de la ville. — Délibéra-tion de la Chambre de ville, qui, à raison des charges supportées par Guillaume le Muet, concierge de cette maison, lorsqu'y demeurait Monseigneur de la Trémoille, consent une réduction de 2 francs sur les 100 sous qu'il devait pour une année de son loyer. — Aménagement

des salles affectées aux assemblées du conseil de la ville (1509). — Voir B. 97.

K. 35. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 180 pièces et 1 cahier de 7 feuillets, papier.

1510-1519. — Hôtel de ville et prisons. (Bâtimens etc.). Mandat de la somme de 12 francs et demi, délivré à Philibert Lalyon et Philibert Deshagnevaux, maçons, pour avoir fait une porte de pierre en la maison de Beauchamp, au lieu où l'on devait tenir les audiences de la mairie (1510). — Dépenses diverses faites : pour l'ameublement de la salle où l'on procédait à l'audition des comptes de la ville et autres; — pour l'aménagement des nouvelles prisons; etc. (1510 etc.). — Dépôt en la chapelle de la ville de 350 livres de salpêtre, propre à faire de la poudre à canon, livré par Jean Grivot, salpêtrier (1512). — Réduction sur le prix de son loyer consentie au concierge de cette maison, dont la ville avait affecté une partie du logement à divers usages (1513). — Construction d'une halle en bois en la maison de Beauchamp, pour y mettre à couvert l'artillerie de la ville (1516). — Mémoires des ouvrages de leur profession faits à l'hôtel de ville par Thibault Laleure et Denis Chaussin, verriers (1517). — Allocation de 4 gros à M. Jean Rousseaul, peintre, pour avoir peint à l'huile un écriteau et une main à côté de la boîte où l'on remettait les aumônes pour les prisonniers. — Allocations de : 12 livres à Jacques Bertrand et Jean Colin, « ymageurs », pour avoir fait et posé deux écussons armoriés aux deux portes de l'hôtel de ville (1517); — 6 écus soleil à Jean du Buc, de la même profession, pour « avoir fait et parfait deux écussons en pierre « blanche, armoyées des armes de la ville et deux enfans « deçà et delà, et fait quatre écussons mis es ogives et « avoir mis et assis lesdits deux écussons es deux portes « de la maison de ladite ville, et avoir hosté les vieux « qu'ilz y estoient » (juillet 1518); — 3 francs à Denis Chaussin, pour le paiement de deux grandes verrières chargées de fleurs de lys et de deux écussons aux armes de la ville, mis aux deux fenêtres de la chambre du conseil. — Marchés faits avec Grégoire de Varennes et Antoine Motot, menuisiers, pour la façon d'un bureau et d'autres meubles placés dans une des chambres hautes de l'hôtel de ville, ainsi que pour celle de deux cadres en bois de noyer et à deux compartiments chacun, encadrant les évangiles en l'auditoire des prisons. — Mandat de la somme de 80 francs, prix de tapisseries de haute lice, provenant de la succession du marquis de Rothelin, maréchal de Bourgogne, et achetées par la ville pour

tendre les chambres de Monseigneur le Gouverneur, quand il venait à Dijon, afin de n'avoir plus à louer les tapisseries des églises et autres. — Voir B. 97.

K. 36. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1520-1529. — Hôtel de ville et prisons. (Bâtimens, etc.) — Mémoire d'ouvrages exécutés à l'hôtel de ville par Denis Chaussin qui, entre autres, restaura en la chapelle haute « deux fermes où » étaient « les histoires « d'ung crucifiement et de Monsieur saint Sébastien, « ensemble les remplages qui sont garnies d'anges tenant « le mistère de la passion » (1521). — Paiement de la somme de 41 francs, prix de « trois drappeletz en toille, « ystoryetz, l'ung des trois roys, l'autre des Olofernes et « l'autre de Moyse », achetés pour la décoration de la chambre du conseil (1522). — Remboursement à Simon Marrey, géolier des prisons de la ville, de 44 sous 6 deniers, dont il avait fait l'avance pour le paiement des réparations faites aux portes et aux clés des prisons, ainsi que des rafraichissemens servis aux magistrats municipaux siégeant à la chambre du conseil (1529). — Voir B. 97 et K. 238.

K. 37. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1530-1539. — Hôtel de ville et prisons (Bâtimens, etc.). — Allocation de 5 francs à Denis Chaussin, pour avoir refait ou réparé quinze verrières, tant en la grande salle de l'hôtel de ville qu'en la chambre du conseil et en celle où se tenait le fourrier de la ville, et avoir, en outre, fait deux écussons aux armes de la ville, en la grande salle (1531). — Mandat de la somme de 72 livres 17 sous 7 deniers, montant des dépenses faites pour l'établissement de deux fours en la salle où fut ci-devant le bureau du fourrier (1532). — Amodiation du four de la ville et du logement attenant consentie à Jean Chabillet, boulanger, pour six ans et au prix de 41 francs par an (1536). — Allocation de quatre écus soleil pour le prix de deux images, « l'une du trespasement Notre Dame et « l'autre ung dieu de pitié », achetées à Jean Legraigne, marchand d'images et mises en la chambre du conseil de la ville (1538). — Allocation de 22 livres 6 sous 8 deniers à Jean Duprey, serrurier, pour avoir mis cinquante-cinq barreaux de fer aux croisées donnant vue sur les prisons en la maison de la ville, fait une serrure et des clés pour l'une des « jaquettes » desdites prisons, etc. (1539). — Requête (ni signée ni datée) adressée aux magistrats

municipaux pour les prier de faire réparer le puits des prisons où il y avait « un pertuys par lequel pouroit « passer un homme ». — Réparation de verrières, tant en la chapelle qu'en diverses salles de l'hôtel de ville, par Jacques Petit, maître verrier (1539). — Voir B. 97.

K. 38. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

1540-1549. — Hôtel de ville et prisons (Bâti-ments, etc.). — Remboursement à M^e Gilles Procès, greffier de la mairie, de la somme de 65 livres un denier, dont il avait fait l'avance pour l'aménagement et l'ameublement du greffe en la maison de la ville (1540). — Paiement de : 24 francs à Oudot Boquenot, Claude Marchant et Jean Fryot, maîtres maçons, pour avoir exhaussé le mur des prisons, de la hauteur d'une toise, du côté de la rue et fait divers autres travaux auxdites prisons (1543); — 17 livres 12 sous 8 deniers à Claude Rondot, blanchisseur, pour avoir pavé la chambre des prisons où était jadis la chapelle, ainsi que la chambre des « hoistes », réparé la chambre du geôlier, etc.; — 6 livres 10 sous à Guillaume Mignot, menuisier, pour avoir mis une porte en chêne à deux « jacquettes » (1546). — Mémoires d'ouvrages faits aux prisons par : Thibault Sarrasin et Pierre Mausan, serruriers, Claude Bataille, maçon, Claude Feuillot, charpentier, etc. — Allocation de 4 livres 10 sous à Jean de Salins, tapissier, pour avoir posé les tapisseries et armoiries qui décoraient la chambre du conseil, refait à neuf les bancs recouverts de tapis fleurdelysés placés dans cette salle, etc. — Requête de Henri Grand, geôlier des prisons de la ville, demandant qu'il soit fait auxdites prisons les réparations nécessaires pour prévenir les évasions des détenus, au nombre desquels il y avait « plusieurs condamnés es gallères mal vivans et faisans « plusieurs insolences et menasses » (1549).

K. 39. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1550-1593. — Hôtel de ville et prisons (Bâti-ments). — Paiement à Claude Motot, menuisier, de 43 livres tournois pour une grande porte en bois de chêne placée devant la grange où était l'artillerie de la ville, vis-à-vis la maison du président Noblet (1558); — de 30 sous pour la façon de l'« aulmaire » où le procureur-syndic mettait ses papiers en la chambre de ville, etc. (1559). — État des dépenses faites pour nettoyer et réparer l'arsenal et plusieurs salles de l'hôtel de ville (Id). — Blanchissage des chambres basses des prisons ordonné

par la mairie à la requête de Jean Luzey, fermier et garde desdites prisons, « pour éviter aux grandes vermines qui y sont », et marché fait à cet effet avec Antoine Villot, blanchisseur (1570). — Allocation de 12 sous tournois à Claude Motot, menuisier, et de 22 sous à Pierre Menu, serrurier, pour avoir réparé les grandes portes de l'hôtel de ville, qui avaient été « froissées » par le peuple se pressant dans la cour pour assister à la fustigation de « maquerelles » (1571). — Allocation de 23 écus au sieur Febvre, meunier des moulins d'Ouche, pour avoir mis en état les moulins à cheval et à bras de l'hôtel de ville (1590).

K. 40. (Liasse.) — 79 pièces et 2 cahiers de 8 feuillets, papier.

1600-1619. — Hôtel de ville et prisons (Bâti-ments, etc.). — Entreprise par les sieurs Claude Pierrot et Simon Vallée, maîtres couvreurs, des ouvrages de leur profession qui étaient à faire à l'hôtel de ville (1600). — Déduction consentie à Denis Besançon, amodataire du greffe de la mairie, de la somme de 50 livres sur le prix de sa ferme, qui était de 700 livres par an, pour l'indemniser des réparations faites à ses frais dans la partie des bâtimens de l'hôtel de ville affectée à son logement (1605). — Adjudication des réparations nécessaires à la galerie vers la chambre du conseil, faite au prix de 80 livres à Edme Michault, maître charpentier (1609). — Pose de portes en bon bois de chêne et de deux pouces et demi d'épaisseur en place de celles qui étaient à deux « jacquettes » (cachots) des prisons, l'une en bas et l'autre en haut, et mémoires d'ouvrages faits à ces « jacquettes » par Hugues Maire, serrurier (1612). — Paiement de 4 livres dues au sieur Chavance, maître maçon, pour avoir bouché l'ouverture faite au mur des prisons par des prisonniers qui s'évadèrent en passant par une maison voisine appartenant au chanoine Lemasque (1612). — Pavage en pierres d'Is-sur-Tille de la petite cour des prisons (1618).

K. 41. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1620-1640. — Hôtel de ville et prisons (Bâti-ments, etc.). — Mémoires d'ouvrages faits à l'hôtel de ville et aux prisons par Pierre Boileau, maçon, Philippe Robichon, blanchisseur, Pierre Chardenon, serrurier, etc. — Mandats des sommes de : 63 livres dues à Étienne Collet, maître menuisier, pour avoir travaillé à la clôture et au pavage de la chapelle des prisons (1634); — 154 livres

4 sous 3 deniers dus à Jean Girard, maître maçon, pour les ouvrages de sa profession faits pour la clôture de cette chapelle. — Paiement à raison de 10 sous par jour des ouvriers employés à nettoyer la grande cour des prisons et à raison de 12 sous de ceux qui enlevèrent les décombres (1638).

K. 42. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1640-1660. — Hôtel de ville et prisons (Bâti-ments, etc.). — Démolition de deux cachots ou « appendix » qui étaient dans la cour des prisons (1644). — Construction d'un cabinet sur la porte de derrière de l'hôtel de ville « afin d'y retirer et mettre à seurté les tiltres et « papiers des pauvres » (1647). — Sentence des Requêtes du palais ordonnant la réparation à frais communs d'un mur mitoyen à l'hôtel de ville et à la maison de M^e Bénigne Perdriset, chanoine et trésorier de la Sainte-Chapelle (1655).

K. 43. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1661-1700. — Hôtel de ville et prisons (Bâti-ments, etc.). — Allocations de : 5 livres à Bonaventure Fichet, maître contrepointier, pour avoir raccommodé les sièges des magistrats municipaux en la chambre du conseil ainsi que la tapisserie de cette chambre et la tapisserie de la chapelle de l'hôtel de ville (1662); — 380 livres à Jean Perrenet, maître charpentier, pour avoir remis en état la charpente de la toiture de l'hôtel de ville au-dessus de « la chambre des peintures » où étaient les figures servant pour les feux de joie, les entrées des rois et gouverneurs, etc.; — 80 livres à Vincent Ponavoy, maître menuisier, pour avoir revêtu un des côtés des murs de la chambre du conseil de panneaux en bois de chêne avec baguettes, moulures et fleurs de lys (1669); — 5 livres à Villemot Chouillet, maître fondeur, pour avoir nettoyé une plaque de cuivre fondu placée au-dessus de la porte des prisons de la ville et remis en état l'inscription gravée sur cette plaque (1676). — États dressés par les magistrats délégués par la Chambre du Conseil, des réparations à faire aux prisons de l'hôtel de ville (1679). — Adjudication au rabais des travaux à entreprendre pour la façon et la pose d'un plafond en bois sculpté en la chambre du conseil, la pose de boiseries aux quatre fenêtres de cette chambre donnant sur la rue et l'établissement de placards aux quatre coins; et mandats délivrés pour le paiement des sieurs Abraham et Bernard Rollin, Pierre Dodin

Claude Buquet et Honoré Rancurelle, sculpteurs et menuisiers, adjudicataires de ces travaux aux prix de 2,030 et 820 livres (1680-1682). — Marché aux termes duquel les sieurs Jean-Nicolas François et Étienne Masson, sculpteurs, Jean Ferrand et Antoine Guyon, menuisiers, entreprennent au prix de 1,200 livres de faire les sculptures et boiseries de la cheminée de la chambre du conseil, à laquelle les statues de deux Termes en pierres d'Asnières devaient servir de supports (1681). — Procès-verbal relatant une tentative d'incendie à l'hôtel de ville (1682). — Établissement en la cour d'un puits servant au greffier de la mairie (1688). — Réparations aux moulins à bras de la ville (1692). — Voir B. 97.

K. 44. (Liasse.) — 67 pièces; 4 cahiers et 1 plan, papier.

1702-1720. — Hôtel de ville et prisons (Bâti-ments, etc.). — Adjudication de travaux à faire à l'hôtel de ville et à la chapelle des prisons où il convenait de mettre une balustrade neuve au lieu de l'ancienne (1702). — Paiement à la veuve du sieur Michelin, horloger, de 200 livres, prix d'une « pendule à boette, garnie d'écaille « et de cuivre doré », posée sur la corniche de la cheminée de la chambre du conseil (1703). — Devis des travaux à faire pour l'agrandissement et la réparation des prisons et adjudication de ces travaux à Jean Moreau, entrepreneur, au prix de 1575 livres (1707). — Paiement de 90 livres dues au sieur Masson, maître sculpteur, pour avoir fourni et posé devant l'hôtel de ville une table de pierre noire de Vitteaux, garnie d'un cadre « poli et lustré » et avoir gravé sur cette table une inscription en lettres d'or (1708). — Adjudication tranchée au prix de 9,000 livres à Étienne Masson, architecte, par les commissaires députés pour la vérification des dettes et affaires des communautés de la province, des travaux à entreprendre afin de construire une chapelle pour l'aumône générale et faire différents autres travaux à l'hôtel de ville, pour l'agrandissement duquel on avait acheté une maison voisine au chapitre de la Sainte-Chapelle (1712). — Estimation desdits travaux, faite sans tenir compte du prix de l'adjudication et allocation de 1,200 livres 10 sous consentie au profit de Masson, pour avoir fait plusieurs ouvrages qui n'étaient pas spécifiés dans le devis et fait peindre à ses frais les tableaux qui décoraient la chapelle (1715). — Paiement d'un droit d'amortissement demandé par Jean Rousselet, « sous-fermier des droits d'amortissements et nouveaux « acquets de la province de Bourgogne », à Messieurs de la Sainte-Chapelle qui, ayant vendu à la ville une maison canoniale pour les nouvelles constructions de l'hôtel de

ville, avaient employé les 5,300 livres provenant de cette vente à l'acquisition d'un nouvel immeuble et intervention dans cette affaire de Messieurs de la mairie qui forment opposition aux prétentions de Rousselet (1719). — Marché fait avec le sieur Merceret, maître menuisier, pour la façon et la pose d'un parquet en la salle d'audience de la mairie (1714). — Allocation de 20 livres au sieur Masson, doreur, pour avoir blanchi et doré la grande lanterne qui était au-dessus de l'escalier de l'hôtel de ville (1716). — Voir B. 97.

K. 43. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1721-1730. — Hôtel de ville et prisons (Bâti-ments, etc.). — Mémoires d'ouvrages de leur profession faits à l'hôtel de ville par : Maurice Robert, serrurier; — Jacques Flamant, menuisier; — Guillaume Lorot, vitrier; — Jean Perron, blanchisseur; — Étienne Marcel, maçon; etc. — Paiement de 87 livres dues à M. Joly, premier échevin, pour avoir fait, par ordre de la Chambre du Conseil, peindre les armes du vicomte-maireur Burteur aux fenêtres de la grande salle d'audience de l'hôtel de ville (1732). — Réclamation à la ville des droits que le sieur Hermant, « chargé de la recherche des amortissements négligés », prétendait lui être dus à cause de l'acquisition faite par elle de plusieurs maisons pour l'agrandissement de l'hôtel de ville et autres bâtiments communaux (1738). — Mandat ordonné par l'intendant de la province, de la somme de 341 livres 1 sou 8 deniers, à laquelle le sieur Lejolivet, architecte et voyer de la ville, avait arrêté les mémoires des travaux faits à la salle d'audience et autres de l'hôtel de ville par les sieurs Jean Rémond et Jacques Marchand, entrepreneurs, Jean Beurton, menuisier et François Moutel, blanchisseur (1750). — Achat et réparations d'objets divers faisant partie du mobilier de la mairie. — Voir B. 97.

K. 46. (Liasse.) — 58 pièces et 3 cahiers, papier.

1733-1788. — Hôtel de ville, etc. — Délivrance tranchée moyennant la somme de 1,525 livres au sieur Claude Boulmier, maître vitrier, de la construction et de l'aménagement d'une salle pour la Chambre des pauvres au-dessus du magasin joignant la chapelle Saint-Alexis à l'hôtel de ville (1755). — Mandats des sommes de : 136 livres, prix d'ouvrages faits à l'hôtel de ville par le sieur Buquet, sculpteur, qui avait, entre autres, « fait et « posé un scabellon orné de sculpture dans la chambre

« d'audience pour porter le buste de Louis quatorze, « sculpté une ancienne console pour porter le buste « d'Henry quatre » etc. (1756); — 118 livres, prix convenu avec le sieur Meunier, de la même profession, pour la pose de deux cent trente-six fleurs de lys en la chapelle de la Chambre du Conseil (1765); — 120 livres dues au sieur Antoine, architecte et sous-ingénieur de la province, pour avoir donné les devis et dressé les plans nécessaires pour la construction d'un magasin et d'une salle d'archives à l'hôtel de ville (Id.); — 10 livres, prix d'un grand tableau portant les armes de Monseigneur le Dauphin, peint par les sieurs Normand, père et fils, et mis à la croisée du milieu de la façade de l'hôtel de ville (1782); — 36 livres, remboursement des avances faites par le sieur Menelon, greffier de la mairie, pour la construction d'un cabinet dans la maison du greffe (1786). — Voir B. 97.

K. 47. (Liasse.) — 7 pièces et 1 cahier, parchemin; 14 pièces, papier.

1442-1789. — Hôtel de ville (Maison Bernardon). — Délibération prise par la Chambre de ville au sujet de l'acquisition de la maison de feu M. de Bernardon, président à la Chambre des comptes, attenante à l'hôtel de ville et nécessaire tant pour agrandir les prisons que pour faire des magasins indispensables au service de la mairie et un dépôt pour les archives municipales (1758). — Enregistrement au Parlement de lettres patentes autorisant cette acquisition (1759). — Actes de vente, d'échange et autres concernant cette maison achetée par la ville au prix de 18,000 livres (en 1760), ainsi que les extinctions de cens dont elle était chargée au profit de la commanderie de Norges, de l'abbaye de Saint-Bénigne, de l'église de Notre-Dame (1442-1709). — Remboursement d'avances faites par la ville au sieur Meignié dit Nantua, serrurier, qui s'était chargé d'établir une pompe au puits de l'hôtel Bernardon pour le service des prisons, son projet n'ayant pu être exécuté (1789). — Paiement de 42 livres 20 sous pour des réparations faites au logement du pompier de la ville, à côté de l'hôtel Bernardon (1787).

K. 48. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1741-1788. — Hôtel de ville (Balayage et nettoyage). — Mandats délivrés pour le paiement des gages, qui de 24 livres furent portés à 87 livres par an, de la femme chargée de balayer les cours et les abords de l'hôtel de ville. — Allocation annuelle de 120 livres

accordée à la nommée Devaux, veuve d'un sergent de la mairie, chargée d'ouvrir, fermer et nettoyer les salles de la mairie.

K. 49. (Liasse.) — 4 pièces et 1 cahier, parchemin ; 4 cahiers, papier.

1622-1690. — Justice consulaire (Bâtiments affectés au service de la). — Arrêt du Conseil d'État (de 1622) portant confirmation d'un arrêt de 1614 qui imposait les marchands de Dijon à 15,000 livres pour la construction aux halles d'un bâtiment pour la justice consulaire. — Procès soutenu à la chancellerie de Dijon, par les sieurs Vauthier, Cantin et Pjard, juges-consuls en exercice de l'année 1689, refusant de ratifier l'amodiation faite par les sieurs Derequeleyne, Robert et Lieutet, anciens juges-consuls, d'une maison où se rendait la justice consulaire (on ne dit pas en quel quartier elle était sise), louée à raison de 60 livres par an à la veuve de M^e Jean Carrelet, avocat, Derequeleyne et consorts n'ayant pas reçu pouvoir à cet effet des « sept corps des marchands de la ville ». — Paiement de dommages et intérêts demandé par les magistrats municipaux aux corps des marchands qui, leur ayant intenté un procès à l'effet d'avoir la jouissance d'une des chambres de l'hôtel de ville pour les réunions de leurs assemblées et la tenue des audiences de la justice consulaire, s'étaient départis de leurs prétentions dont ils reconnaissaient l'injustice (1689-1690). — Arrêt du Parlement enjoignant aux marchands de la ville de Dijon « d'acheter ou amodier une « maison pour faire leurs assemblées et tenir les « audiences de la justice consulaire » et les autorisant à louer une chambre pour cet usage, aux religieux de Saint Dominique, en attendant l'achat de cette maison (1690). — Vente d'une maison sise rue de la Maison-de-Ville, consentie aux sieurs Cotheret, Jacotot et Amyot, consuls en exercice, par maître Jacques Verrière, ancien procureur au Parlement, au prix de 5,000 livres, plus « cent « quinze livres pour la chesne de honneste Marguerite « Begin, femme de Verrière, et dix livres pour les vins » (Id.).

K. 50. (Liasse.) — 56 pièces, 6 cahiers et un plan, papier.

1732-1776. — Justice consulaire. — Marché fait avec les sieurs Mugnier et Tourneur, maîtres entrepreneurs, adjudicataires au prix de 494 livres des travaux à faire pour l'établissement d'un nouvel escalier dans la maison où était le siège de la justice consulaire (1732).

— Procès intenté à messieurs de la mairie de Dijon par les juges-consuls, agissant au nom de la communauté des marchands, soutenant que la ville était tenue à affecter une maison à l'exercice de leur juridiction et au logement de leur greffier, si elle ne préférait donner annuellement la somme de 500 livres pour payer les réparations à faire chaque année dans la maison leur servant d'auditoire et acquitter les intérêts de capitaux prêtés, garantis par cette maison. (Au nombre des pièces produites dans ce procès, intenté en 1742 et terminé en 1744 par l'acceptation par les juges-consuls d'une maison sise rue au Change et appartenant ci-devant à maître Borot, notaire, achetée par la ville au prix de 15,000 livres, sont plusieurs requêtes adressées par lesdits juges aux intendants de la province et des lettres de leurs confrères de différentes villes : Chalon-sur-Saône, Montauban, Sedan, etc., auxquels ils avaient demandé leur avis). — Vente de la maison de la rue du Faucon où l'on rendait ci-devant la justice consulaire, consentie par les marchands de la ville à maître Philibert Lucan, solliciteur des causes du Roi au Parlement de Bourgogne, acquéreur au prix de 5,500 livres (1747), et remboursement par les marchands des sommes prêtées par leurs créanciers qui avaient pris des hypothèques sur cet immeuble. — Plaintes adressées à l'intendant de la province par les juges-consuls reprochant au sieur Brac, leur greffier, de disposer comme lui appartenant de chambres de leur hôtel qui ne devaient faire partie de son logement, et notamment de leur « auditoire » (1747). — Location d'une partie de l'hôtel consulaire consentie par les juges-consuls aux sieurs Lebris, Bourgeois, Minard et Berthaud, pourvus de l'office de premier huissier en leur juridiction (1753, 1773, 1776). — Marché passé avec le sieur Maitre, couvreur à Dijon, pour l'entretien des toits et couvertures et le nettoyage des cheminées de cet hôtel (1774).

K. 51. (Liasse.) — 36 pièces et 3 cahiers, papier.

1722-1781. — Maison de l'Étape. — Acquisition par la ville au prix de 13,000 livres du logis de Maurevert, sis derrière Saint-Nicolas et appartenant à mademoiselle Moreau, femme de monsieur Nault, bourgeois, pour l'établissement d'écuries propres à loger les chevaux des troupes séjournant à Dijon et procès (dont nous n'avons pas la solution) soutenu par les magistrats municipaux contre le sieur Badel, cuisinier et cabaretier, locataire de cette maison, leur réclamant des dommages et intérêts pour la résiliation de son bail. — Procès-verbal dressé à la suite de l'effraction de la porte d'en-

trée de cette maison (1722). — Devis d'ouvrages à faire aux bâtiments de l'Étape et mandats délivrés pour le paiement des adjudicataires de ces travaux.

K. 52. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1403-1508. — Horloges (Horloge de Notre-Dame). — Mandat de la somme de 10 francs d'or accordée à Girard Perrel d'Auxonne, pour la façon de la cloche de cette horloge, et autre de 30 francs accordée à Jean Baulmez, peintre et valet de chambre du Roi et du duc de Bourgogne, pour divers ouvrages de sa profession faits à cette horloge (1403). — Marché aux termes duquel Jean Quenot, « fèvre » (forgeron), préposé depuis vingt ans au « gouvernement » de cette horloge, tellement « vielz et usez » qu'il ne pouvait convenablement l'entretenir, s'engage à la remplacer par une horloge nouvelle, dont un cadran indiquera les heures, moyennant l'engagement pris par la ville de lui fournir les deux « milliers de fer » dont il avait besoin à cet effet, et en outre de l'exempter de charges et d'impôts et de lui accorder 20 livres par an, sa vie durant, pour l'entretien de l'horloge neuve (1454). — Mandats de diverses sommes dues par la mairie à Jean Belicque, « plombeur », Girard Colibet, cordier et autres, employés à réparer l'horloge. — Autre de 40 livres pour le salaire d'un semestre de Jehannin Lestorcier, serrurier, chargé de son entretien (1486). — Paiement de la somme de 6 francs due à Jean Guillemin, « lambroisseur », pour avoir « bien et dehuement fait ung Jacquemart de bois de nouhier, tout d'une pièce, de la haulteur de six pieds de hault, armé et taillé en façon d'un homme d'armes, et icellui avoir mis ou gros orloige de la ville » et de celle de 3 francs et demi due à maître Jean Rousseau, pour l'avoir « imprimé et peint à huile » (1500). — État montant à 56 livres 10 deniers, des dépenses faites, tant pour acheter le plomb qui servit à couvrir l'horloge que pour payer les ouvriers employés à ce travail (1508). — Paiement à raison de 18, 20, 25 et 30 livres par an de Barthélemy le Gentilz, serrurier, Humbelot Moreau et Jean de Gacoigne, de la même profession, Jean Quenot, Jeannin et Huguenin Lestorcier, horlogers et serruriers, et Guillemin Troist de Hollande, « maistres et gouverneurs » de l'horloge, qu'ils devaient, aux termes des marchés passés avec eux, faire sonner et tenir en bon état à leurs frais et dépens.

K. 53. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1508-1522. — Horloges (de Notre-Dame et de Saint-Jean). — Délibération mettant à la charge de la ville l'entretien d'un « horloge bien somptueux » et ayant coûté « mieux de six cents livres » que les paroissiens de Saint-Jean avaient fait établir à leurs frais à cette église, à cause de l'éloignement où ils étaient de l'horloge de Notre-Dame et acceptation de la soumission d'Huguenin Lestorcier, qui se charge de conduire et diriger les deux horloges, de leur faire sonner les heures et demies heures le jour et la nuit, ainsi que d'y faire toutes les réparations dont le prix n'excéderait pas 30 sous, moyennant un salaire de 30 livres par an (1508). — Paiements de : 17 livres 14 sous et 11 deniers obole t^s dues à Jean Laurenchet et Jean Racart, « plumbeurs », employés à « refaire et remettre à point la couverture de plomberie estant sur le gros orloige de la ville (horloge de Notre-Dame) (1517); — 7 livres 5 sous t^s, prix de trois cordes du poids de 85 livres, faites pour cette horloge par Antoine Motat, cordier, à savoir : « l'une grosse pour le mouvement du Jacquemart, l'autre pour le mouvement des rappeaulx et l'autre pour le mouvement des mynutes » (Id.). — Allocations supplémentaires consenties à Huguenin Lestorcier pour divers ouvrages qu'il n'était point tenu de faire aux termes de son bail (1521); et mandats délivrés pour le paiement semestriel de ses gages.

K. 54. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1522-1530. — Horloges (de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Michel). — Engagement pris par Lestorcier de faire sonner et entretenir à ses frais l'horloge de Saint-Michel, de même que les autres horloges de la ville, moyennant une augmentation de gages de 6 livres par an (1522). — Paiement de 12 livres dues à Germain Norry, horloger, pour avoir fait diverses réparations à cette horloge et entre autres avoir « racoustré la montre » (1540). — Mémoires et paiement d'ouvrages de leurs professions faits à ladite horloge par Thibault Sarrazin, serrurier, Ambroise de Beaune, charpentier, etc. — Délibération de la Chambre de ville accordant la somme de 60 livres à la fabrique de Saint-Jean pour remplacer la cloche du « couvrefeug », ainsi que celle de l'horloge de cette église (1534), qui étaient brisées, et autre portant allocation de 5 francs au profit de la même

fabrique, pour avoir fait remettre à neuf l'horloge en question et refondre sa cloche « qui estoit si petite qu'elle « n'estoit ouye par toute la ville » (1547). — Mandats de : 15 livres délivrés à Huguenin et Jean Lestorcier pour la conduite et l'entretien pendant six mois des « deux gros « orloiges des églises paroichiales Notre-Dame et Saint-« Jehan-Baptiste » (1522-1540); — 6, 7 et 8 livres, montant des gages accordés chaque année tant à Huguenin Lestorcier qu'à Messire Marc Mathey, prêtre, Guy Arnoul, marguillier, Jean Petit dit de Chalon et Thié-
bault Sarrazin, « commis au gouvernement » de l'horloge de Saint-Michel, et paiement à raison de 15 livres par an de Humbert Mazilier, serrurier et Nicolas Féaul, « orlo-
« geur », qui entretenirent et gouvernèrent l'horloge de Notre-Dame.

K. 55. (Liasse.) — 8 pièces; parchemin; 65 pièces, papier.

1551-1592. — Horloges (de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Michel). — Mandats délivrés sur la présentation de mémoires vérifiés par des échevins ou autres délégués par la Chambre de cette ville, pour le paiement de Jean de Cutigny, Bénigne Mausan et Jacques Pyart, horlogers et serruriers, et autres qui avaient réparé les horloges de Saint-Michel et de Saint-Jean. — Requêtes adressées à la Chambre de ville par Éloi Simonnot, arquebusier, et Jacques Pyart, demandant le salaire d'ouvrages entrepris et exécutés, ainsi qu'il était stipulé dans les marchés passés avec la ville, pour le « racoustre-
« ment » de l'horloge de Notre-Dame (1577-1588) et paiement de 100 écus, prix convenu avec Jean Bargeret, « orlogeur », chargé de « refaire » cette horloge (1592). — Rémunération à raison de 25 francs par an, de Jean de Cutigny, « gouverneur » des horloges de Notre-Dame et Saint-Jean (1555, etc.); — 40 francs, de Jacques Pyart, « commis au gouvernement » de ces deux horloges et de celle de Saint-Michel (1569, etc.); — 15 francs, de Guillaume Beruchot, marguillier de Notre-Dame, préposé à la conduite de l'horloge de cette église (1571, etc.).

K. 56. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 44 pièces et 2 cahiers de 20 et 17 feuillets, papier.

1610-1666. — Horloges (de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Michel). — Devis des ouvrages à faire pour mettre en état les horloges de Notre-Dame et de Saint-Michel et acceptation par la ville de la soumission de Claude Pheliset et François Leduc, horlogers à Dijon,

adjudicataires desdits ouvrages au prix de 530 livres (1610), qui en outre se chargent de la conduite de l'horloge moyennant un salaire de 45 livres par an et l'exemption de diverses charges. — Allocation de 200 livres à Leduc pour le paiement d'ouvrages faits à l'horloge de Saint-Michel, et délibération de la Chambre de ville le chargeant de la conduite de cette horloge, moyennant un salaire de 18 livres par an, en remplacement de Jean Girard, marguillier de la paroisse, démissionnaire de cet emploi à raison de « son viel âge et caducité » (1619). — Procès soutenu contre les fabriciens de Saint-Jean par la ville prétendant n'être point obligée à faire réparer à ses frais l'horloge de l'église, et arrêt du Parlement ordonnant de prélever la somme nécessaire sur les deniers de la fortification (1618). — Visite et reconnaissance de l'état des trois horloges faites à la requête de François Rouhier, horloger, chargé de leur entretien en remplacement de Leduc (1631), et marché fait avec Daniel Heurtault, préposé à la « conduite et gouvernement » desdites horloges au décès de Rouhier, et auquel sont attribués à cet effet 140 livres de gages (1637). — Adjudication à Heurtault, ainsi qu'à Jean Perrenet, charpentier, Robert Vallée, couvreur, et autres, d'ouvrages à faire aux horloges et à leurs clochers. — Délibération de la Chambre de ville qui à raison de la négligence d'Heurtault à s'acquitter de ses fonctions le remplace par François Grélé, maître arquebusier (1640). — Paiement de 30 sous « pour « un chapeau acheté à Jacquemard » (1651). — Reconnaissance de l'état des horloges à l'entrée en charge de Claude Mathey, menuisier, chargé de leur entretien au décès d'Eustache Baudot, arquebusier (1650) et paiement à raison de 150 livres par an de G^e Piart, serrurier, et Georges Colas, horloger, pourvus du même emploi (1652-1666).

K. 57. (Liasse.) — 62 pièces et 1 cahier de 20 feuillets, papier.

1667-1696. — Horloges (de Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Michel et Saint-Nicolas). — Délivrance de l'entretien de l'horloge de Notre-Dame consentie à Jacques Verpillat, maître éperonnier, adjudicataire à raison de 42 livres par an (1667). — Mandats délivrés pour le paiement des gages de Claude Auprestre, serrurier, chargé de « conduire et entretenir l'horloge érigée « en l'église paroissiale Saint-Nicolas », à raison de 30 livres par an, de même que Claude Foroy, « foretier » et Bénigne Frochet, serrurier, préposés à la conduite, l'un de l'horloge de Saint-Michel et l'autre de celle de Saint-Jean (1667-1670). — Entretien des quatre horloges

de la ville soumissionné pour vingt ans et à raison de 120 livres par an, par Jean-Baptiste Collet, maître horloger, qui s'engage en outre à faire, moyennant la somme de 400 livres, un régulateur qu'il placera près de l'horloge de Notre-Dame (1670). — Révocation de Collet à cause de sa négligence et nomination en sa place d'Ambroise Casal, serrurier, avec lequel il est passé un bail de dix ans et à qui il est accordé 180 livres pour la première année dudit bail et 150 pour chacune des années suivantes (1671). — Délivrance de la conduite et du « menu « entretien » des horloges de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Nicolas, au prix de 112 livres 10 sous par an, à François Thorel et Zacharie Casal, maîtres serruriers (1693), et conventions semblables faites avec François Vallet, horloger, et Claude Girard, serrurier (1696). — Mandats des sommes de : 25 livres accordées à Jacques Saive, maître peintre, pour avoir fait divers ouvrages pour le compte de la ville, et entres « peint en huile les « figures de Jacquemart et sa femme servants à l'horloge « Notre-Dame » (1689); — 28 livres 7 sous accordés à Marc François, lanternier, pour avoir réparé la terrasse de l'horloge de Notre-Dame, « raccomodé et horné de « pannaches de ferblanc le casque de Jacquemart et la « teste de sa femme, etc. » (Id.); — 10 livres à Étienne Tassin, sculpteur, pour avoir « fait en sculpture une main « de Jacquemart, la teste et une des mains de sa femme » (id.).

K. 58. (Liasse.) — 101 pièces et 1 dessin, papier.

1702-1783. — Horloges (de Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Michel et Saint-Nicolas). — Devis dressés par M. de la Rue, échevin et autres, des réparations à faire à l'horloge de Notre-Dame (1704) et état des pièces à remplacer aux « mouvements de la sonnerie et des quarts » (sans date). — Mémoires présentés à la mairie par Claude Casal, François Sonnois, serruriers, Charles Valet, horloger, et Claude Lemonnier, couvreur, qui avaient travaillé à cette horloge et mandats délivrés pour le paiement des sommes qui leur étaient dues (1712, etc.). — Délivrance consentie par les commissaires députés pour la vérification des dettes et affaires des communautés de la province à Joseph Maire, serrurier, adjudicataire au prix de 2,600 livres « des réparations à faire à l'horloge Notre-Dame et aux figures « appartenant à la ville » et marché conclu avec les sieurs Lemoine, couvreur, et Sauvestre, charpentier, pour la fourniture et la pose de charpentes et de couvertures à la tour de cette horloge (1739). — Mandats déli-

vrés, sur la présentation de ses mémoires, des sommes de 572 et 600 livres, dues au sieur Répert, horloger, pour avoir réparé les horloges de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Michel (1775 et 1782). — Devis des ouvrages à faire pour le rétablissement de l'horloge de Saint-Jean, entrepris par Sonnois au prix de 520 livres (1722). — Requête adressée à l'Intendant par Louis Fresseligue, horloger, à l'effet d'obtenir le paiement de 400 livres qui lui étaient dues pour avoir rétabli cette horloge et lui avoir fait un nouveau cadran (1761). — Marché, aux termes duquel le sieur Michel, horloger, s'oblige à faire une horloge neuve pour l'église Saint-Nicolas, au prix de 1,400 livres (Le devis et le dessin de l'horloge sont joints au marché de 1765, approuvé par l'Intendant). — Délivrance de la conduite des horloges de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Nicolas, consentie au prix de 112 livres 10 sous aux sieurs Vallet, horloger, et Girard, serrurier, associés avec la fabrique de Saint-Nicolas (1702). — Entretien desdites horloges, soumissionné au même prix par le sieur Masson, maître horloger (1730), et mandats de 75 livres délivrés tous les six mois pour le paiement des gages des horlogers Masson, Michel et Rippert, chargés de la conduite et de l'entretien des quatre horloges de la ville (1750-1785).

K. 59. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1399-1600. — Horloge des Jésuites. — Mandat de la somme de 6 écus, due au sieur Sarrazin, serrurier, pour avoir « gouverné » cette horloge pendant un an, d'après les ordres de la ville, et allocation de 4 écus consentis, tant à Sarrazin qu'à l'horloger Félizot, pour l'avoir « racoustrée ». — Voir K-25.

K. 60. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 48 pièces et 2 cahiers, papier.

1406-1484. — Halles. — Vente consentie à la mairie par Regnault le Moine, du meix de Champeaux, sis près les marchés de la chair salée, du fil et de la toile, etc. (1406), et construction des halles sur cet emplacement (1424). — Mémoire d'ouvrages de sa profession entrepris auxdites halles par Thomas Gaultier, maître maçon, et état donnant le chiffre de 63 francs 7 gros 18 deniers, montant des sommes payées à divers pour cette construction, par Nicolas Saintjon, receveur de la ville (1426). — Réduction sur le prix de leurs baux, consentie pour divers motifs à Laurent Lesmoley et Guiot

de Suppes, fermiers des halles. — États des drapiers, chaussetiers, tisserands, cordonniers et autres vendant aux halles, avec indication de la redevance due à la ville par chacun d'eux (1424) et mémoires, montant à la somme de 80 francs 4 gros 9 deniers, des dépenses faites pour les étaux des drapiers (1432). — Remboursement à Jean de Suppes, marchand, de 51 francs et 10 gros dont il avait fait l'avance pour le pavage des halles (1440). — Autre de diverses sommes que Jean Lefeaulx et Jean Lavisey, fermiers des halles (nous n'avons pas les baux de ces fermiers), avaient payées, le premier pour réparations aux bâtiments et le second pour la construction d'un tripot aux dites halles (1464 et 1483). — Mémoires d'ouvrages de leurs professions, faits aux halles par Colin Simon, maçon, qui fit neuf bancs de pierre du prix de 18 gros chacun, Jean Lestorcier dit de Paris, serrurier, etc. — Acquisition par la ville d'une maison et ses dépendances contiguës aux halles et sise rue de l'Archerie, appartenant aux prêtres de Notre-Dame (1426) et amortissement d'un cens annuel de 3 livres, retenu au profit desdits prêtres sur la maison dite « la conciergerie des halles de Champeaux » (1430). — Voir K-237.

K. 61. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 105 pièces et 2 cahiers, papier.

1486-1500. — Halles. — Construction aux halles d'un bâtiment neuf pour la vente en gros de la draperie, ordonnée par la mairie, « du gré et consentement des marchands de la ville » et mémoires des ouvriers : Guillemain Gruier, Pierre de Floranges, etc., maçons ; Huguenin Morillon, serrurier et autres qui y travaillèrent (1486). — Mandat de la somme de 25 francs 8 gros et demi, prix du bois et de la façon des bancs posés dans le bâtiment affecté au « hallaige des draps » (1487). — Établissement de « retraicts » aux halles de Champeaux (Id.). — Requête de Robert Huguet, sergent de la mairie et amodiataire des halles de la ville pour trois ans et à raison de 80 livres par an, exposant qu'il lui était impossible de payer le prix de son bail, ayant tiré peu de profit des dites halles, à cause, d'une part des constructions que l'on y fit et d'autre de la défense signifiée d'y laisser jouer à d'autres jeux qu'à la paume et de l'établissement de divers jeux dans la ville, et réduction de 40 livres sur la somme dont il était débiteur, consentie à Huguet (1488). — Autre réduction consentie à Jean Saintjon, « amodiataire du poix des halles », à raison du peu de marchandises qui y furent vendues à cause de la peste (1494). — Paiements de : 200 livres dues à Jacot

Legier, charpentier, pour avoir entre autres ouvrages de sa profession, fait la charpente d'un corps de bâtiment servant au logement du « hallier » (préposé à la garde des draps 1488) ; — diverses sommes dues à Jehannin Lestorcier, serrurier, Thiébault Mignot, « lembroisseur », et autres, pour avoir travaillé à ce bâtiment et aux autres bâtiments des halles. — Pose de tables de pierre dans la partie des halles réservée aux « drapiers, qui y vendent au menu et à autres marchans » (1496) et de deux bancs de bois dans la salle basse où se tenaient les « lingières revenderesses » (1497). — Pavage à neuf du jeu de paume des halles par Girard Guérin, maître maçon (1496). — Pose de tendues de bois pour l'agrandissement de la halle des cordonniers (1498). — Procès-verbaux dressés à l'ouverture faite chaque année, en présence des magistrats municipaux, du coffre renfermant les deniers perçus pour l'apposition du sceau de la ville sur les draps vendus en gros dans le local affecté à cette vente. — Voir K-237.

K. 62. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1501-1517. — Halles et boucheries. — Adjudication au prix de 131 francs 9 gros, d'une maison rue de l'Archerie, contiguë aux halles de Champeaux et chargée d'un cens au profit de l'église Saint-Michel, où la ville avait décidé l'établissement d'une boucherie nouvelle (1503). — Paiement d'ouvrages faits par divers pour l'aménagement de cette maison, et pose de bancs en bois « des deux coustez d'icelle boucherie, pour sur iceux bans asseoir les marchands bouchers y vendant « char ». — Allocation de 1 franc pour le salaire des six journées des charpentiers employés à refaire à neuf les bancs des halles affectés aux drapeurs, revendeurs et revendeuses y vendant tous les samedis. — Réparations faites tant à la halle des cordonniers que dans le bâtiment sis au bout des halles de Champeaux où se tenaient les « revenderesses » et dans la halle aux draps.

K. 63. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1518-1550. — Halles, etc. — Pose d'une porte en bois du côté des halles affecté aux cordonniers et tanneurs, « affin d'évictier plusieurs meschans gouvernemens et ordures qui se faisoient oudits lieux, tant de nuyt que de jour (1518). — Remboursement à Jean Rappellet, fermier des halles, de la somme de 83 livres 19 sous dont il avait fait l'avance pour l'entretien des

bâtiments (1521). — États des dépenses faites par Jean Bretin, Jacques Rougeot, Martin Rolet et Paul Maire, autres amodiataires des halles, « pour l'entretien de « l'engin des balances et poix d'icelles halles », le pavage du jeu de paume, la façon d'une « marque pour la drap-
« perie », etc. — Voir K-238.

K. 64. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1533-1593. — Halles, etc. — État, montant à 66 livres 4 sous 4 deniers, des avances faites pour réparations aux bâtiments, de 1553 à 1558, par Jean Douge, fermier des halles. — Marchés stipulés pour l'entretien desdits bâtiments avec les sieurs Mongin Bergier, couvreur, Antoine Villot, blanchisseur, Claude Motet, menuisier, etc., et paiement des ouvrages entrepris par ces ouvriers. — Amodiation d'un second banc de la petite boucherie sise vers les halles et devant le logis de « la « Fleur de Lys », consenti à Jean Beaufrère, boucher, à raison de 10 sous par an, prix auquel il avait été ci-devant amodié à Philippe Rouhey, aussi boucher, dont Beaufrère avait épousé la veuve.

K. (Liasse.) 65. — 54 pièces et 3 cahiers, papier.

1603-1632. — Halles. — Établissement d'un puits à la maison des halles (1603). — Remboursement à Claude Guelaut, échevin, de la somme de 49 livres dont il avait fait l'avance à l'occasion de la foire de la Toussaint. (Dans l'état présenté par Guelaut, en 1605, sont portées diverses dépenses faites pour l'aménagement de la maison des halles où l'on tint la foire, ainsi que l'achat d'une queue de vin vieux offert aux marchands étrangers et de la ville). — Démolition en vertu d'une délibération de la Chambre de ville, confirmée par une sentence du bailliage, d'une étable que le sieur Pierre Marc, marchand, avait fait construire aux halles (1617). — Mandats délivrés pour le paiement d'ouvrages de leurs professions faits auxdites halles, conformément aux marchés passés avec la ville, par les sieurs Claude Pierrot, Lazare Hérardot et Claude Forestier, couvreurs, Lazarre Laurantot, Claude Chausset et Claude Ribaudot, charpentiers, Dimanche Marchant, menuisier, etc. — Requêtes : d'Antoine de Villemereux, fermier des halles, demandant l'autorisation d'y avoir un hangar couvert pour y serrer ses provisions de charbon et de bois (1641); — de Thibault Carrelet, leur amodiataire à raison de 710 livres par an (le précédent amodiataire ne donnait que 460 livres)

demandant qu'il lui soit tenu compte des avances qu'il avait faites pour le compte de la ville, montant à 864 livres 5 sous 4 denier (1647). — Voir K-49.

K. 66. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1661-1699. — Halles. — Paiement de 30 livres dues à Jean Besanson, charpentier, pour avoir fait à neuf une porte de la maison des halles du côté de la maison du sieur de Martinécourt (1668). — Mémoires d'ouvrages faits aux halles par Hector Daviot, couvreur, Rémond Pommier, charpentier, etc. — Visites des bâtiments par les échevins délégués par la mairie et inventaires des objets appartenant à la ville dressés avant la mise en jouissance de Nicolas Foucher (1661) et Jean-Baptiste Joly (1666), fermiers des halles.

K. 67. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 102 pièces et 4 cahiers, papier.

1639-1710. — Halles. — Paiement au sieur Moreau, entrepreneur, de travaux exécutés pour la construction d'une halle place Saint-Fiacre (1707 et 1708). — Acquisition par la ville, au prix de 8,500 livres d'une maison sise rue des Halles, appartenant à maître Jacques Casotte, bourgeois, qu'il convenait de démolir pour élargir cette rue et agrandir les halles (1710) et titres relatant les origines de cette propriété ayant ci-devant appartenu à Jean Guyot, marchand, Claude Cuisenier, gourgé, etc., et sur laquelle une saisie avait été opérée à la requête d'Antoine Jacquot, Écuyer, créancier de M^e Jean Casotte, avocat, père du vendeur.

K. 68. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 23 pièces, papier.

1711-1724. — Halles. — Vente consentie à la ville, au prix de 5,000 livres, d'une maison dite « le logis « de l'Assurance », appartenant à François Bornet, hôte et garde de Mgr le Prince et à Didière Robert, sa femme, chargée d'une hypothèque de 7,000 livres au profit de monsieur Rigoley, conseiller au Parlement (1711) et projet soumis à l'approbation des commissaires députés pour la vérification des dettes et affaires des communautés de a province, d'une transaction aux termes de laquelle la ville, afin d'éviter une éviction, donnait 1,300 livres à Antide Bornet, fils d'un premier lit du vendeur (1724). — Procès-verbal dressé à la suite de la visite de travaux

faits sous la direction de Jean Moreau et François Gauthier, architectes, dans cette maison qui faisait partie des halles et dont l'étage inférieur était occupé par « la petite boucherie » (1711).

K. 69. (Liasse.) — 44 pièces et 2 cahiers de 8 et 6 feuillets, papier.

1703-1733. — Halles. — Mémoires et paiement d'ouvrages faits aux halles par les sieurs Poyet et Duclos, charpentiers, Lemoine, couvreur, Perron, « blanchisseur » (plâtrier), etc. — Reconnaissance de l'état des bâtiments, à l'entrée en jouissance des sieurs Gaudard et Durandin, leurs amodiataires (1717, 1752); — Délivrance tranchée au sieur Poyet, adjudicataire au prix de 2,900 livres, des réparations à faire à la couverture des halles, endommagée par un incendie arrivé au mois d'octobre 1759. — Autre tranchée à Lemoine, adjudicataire à 1,520 livres, de la couverture en tuiles de la « grenette » (les combles) des halles (1760). — Visite et reconnaissance par les magistrats municipaux assistés d'experts, de la charpente du grenier des halles, dont une partie était effondrée et avait enfoncé le plancher de la salle d'assemblée des marchands (1763). — Délibération de la Chambre de ville condamnant le sieur Duval, fermier des halles, à une amende de 3 livres 5 sous, pour avoir encombré de tonneaux la partie desdites halles réservée au marché aux grains. — Réductions des prix stipulés demandées pour divers motifs par les sieurs Bernard et Bruel, amodiataires des halles aux prix de 8,600 et 13,200 livres (1763 et 1782).

K. 70. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1702-1776. — Petite boucherie. — Délivrance des bancs de la petite boucherie, sur laquelle des cens étaient, aux termes d'actes de 1698 et 1699, assignés au profit des églises de Saint-Michel et de la Sainte-Chapelle, consentie pour trois ans et six mois, et au prix de 90 livres par an, aux sieurs Devaux et consorts, bouchers (1702); — pour neuf ans et au prix de 80 livres à Simon Damburn, boucher à Fontaine. (Aux termes de son bail de 1714 Damburn s'oblige à faire les réparations nécessaires aux bâtiments de la boucherie transférée dans la maison joignant les halles, acquise par la ville sur le sieur Borner). — Baux de cette maison et de ses dépendances amodiées pour trois, six ou neuf ans et aux prix de 200, 260 et 350 livres par an, à la veuve Maitret et au

sieur Klop, bouchers (1724, 1730, 1759, 1767 et 1776); et délivrance des réparations à faire à la même maison consentie au sieur Jobard, entrepreneur, adjudicataire à 690 livres (1776).

K. 71. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1404-1300. — Poissonnerie (Bâtiments et place de la). — Allocation de : 4 francs à Perrel le Cordeier, ancien échevin, employé pendant un mois à marchander, acheter et faire travailler le bois qui servit à la construction d'un « apandice ou chapot » sur la place de la Poissonnerie (1404); — 8 francs 7 gros à Garin le Cornuet, couvreur, pour avoir découvert et recouvert à neuf les deux appendices de cette place, contigus : l'un à la maison de Jean de Gray, écuyer, et l'autre à celle de Jaquet le Roy (1429); — 6 francs à Guillemain de Langres, maçon, pour avoir fait les « basses et sousbasses » des colonnes de cette place et scellé au mur les sièges de bois servant aux marchands, etc. (Id.). — Requête de Jean de Chalon, fermier de la Poissonnerie (nous ne savons à quel prix elle lui avait été amodiée) exposant l'impossibilité où il était de s'acquitter envers la ville, ayant été, d'une part, obligé à faire nettoyer à ses frais ladite poissonnerie « occupée d'immondices et d'ordures », et n'ayant, d'autre part, pu percevoir les droits ordinaires, à cause, tant des débordements des rivières qui avaient pendant plusieurs mois empêché de pêcher, que des « rigeurs tenues es « bonnes gens », lesquels, mécontents des procédés de son prédécesseur, ne portaient plus guère leurs poissons à ce marché, et réduction de 3 francs consentie par la Chambre du Conseil, sur la somme dont le requérant était débiteur (1488). — Visites, par les jurés de la ville, des ouvrages faits par Jacquot Légier, charpentier, Colin Simon, maçon et Georges Rollet, blanchisseur, pour la construction d'une nouvelle poissonnerie sur la place devant l'église des Jacobins, à côté de la maison de défunt Odinet Godran, et mandats délivrés pour le paiement de ces ouvriers (1490). — Paiement à raison de 2 gros chacune des vingt-huit journées employées par Legier et autres, charpentiers, à faire et poser les sièges de cette nouvelle poissonnerie, adossés aux murs du bâtiment et des huit journées employées par les mêmes à faire et poser « des bans faisant sièges » dans la vieille poissonnerie, « pour le solagement des vendeurs et vendeuses et pour le bien, profit et augmentation de « l'admodiacion d'icelle » (1493). — Voir K-237.

K. 72. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1501-1572. — Poissonneries. — Mandat de la somme de 23 francs 6 gros et 1 blanc, prix du bois acheté à plusieurs et employé, avec le bois provenant des échafauds dressés « à la première et joyeuse venue » du roi Louis XII, à refaire à neuf un des côtés du bâtiment de la vieille poissonnerie, du côté de l'église Notre-Dame (1501). — Autres de diverses sommes allouées pour le salaire des ouvriers : charpentiers, serruriers, etc., qui travaillèrent à cette reconstruction, dont 15 gros accordés à dix-huit femmes ou filles prises sur la place publique, et qui, après avoir enlevé toute la lave couvrant le toit de la partie démolie du bâtiment, montèrent celle qui servit à couvrir la construction nouvelle; — 63 sous tournois dépensés pour refaire à neuf deux bancs de pierre de la vieille poissonnerie, placés devant la porte des Jacobins, vers « la maison de la Gastelière » (1511). — Bail de la poissonnerie, consenti pour trois ans et au prix de 180 livres tournois par an à Huguenin Lelong, vigneron (1558). — Entreprise par Jean de Vaulx, maçon et Natoire Triboulet, charpentier, des réparations à faire à la poissonnerie dont les murs avaient éboulé en 1571. — Voir K-239.

K. 73. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1607-1783. — Poissonneries. — Paiement d'ouvrages faits aux bâtiments de la grande et de la petite poissonnerie par Simon Vallée, couvreur, Lazare Laurensot, charpentier, Nicolas Coquart, maçon et autres. — Acceptation par la ville d'une somme de 100 francs offerte par M. de Mouhy, seigneur de Longepierre, à l'effet de terminer un procès qu'elle lui avait intenté à cause des dégâts occasionnés aux couverts de la poissonnerie par les channettes de sa maison (1665). — Bail consenti par la mairie et au prix de 165 livres par an au sieur Dehant dit Barois, marchand de vin, d'une maison sise au-dessus de la poissonnerie et à l'angle de la rue des Champs, chargée d'un cens annuel de six livres au profit des Jacobins (1725). — Acquisition d'un jardin sis vers le couvent desdits Jacobins et appartenant à M. Richard, Élu de la province, dont l'emplacement devait servir à la construction de halles nouvelles que l'on avait le projet d'établir pour la vente du poisson et des autres aliments maigres, et amodiation dudit jardin et de ses dépendances,

consentie à raison de 30 livres par an à M. Baudinet, vicomte-maire, dont la jouissance ne devait cesser que lorsqu'on aurait commencé les constructions projetées (1726). — Délivrance des matériaux provenant de la démolition des trois halles de l'ancienne poissonnerie, ainsi que des deux petits bâtiments compris dans le jardin où l'on construisait la poissonnerie nouvelle, consentie au sieur Linassier, entrepreneur, adjudicataire au prix de 445 livres (1730). — Acceptation du sieur Didier Bonenfant, marchand bahutier, en qualité de caution des sieurs Moingeon et Raimbert, entrepreneurs des travaux (1736). — Procès soutenu par la ville contre les Jacobins au sujet de l'amortissement de cens affectés à leur profit sur les deux maisons démolies et le jardin attenant (1740). — Vente consentie au prix de 1500 livres par M. Merceret, curé de la paroisse Saint-Nicolas, d'un corps de bâtiment faisant partie des biens des pauvres de cette paroisse, dont il était le premier directeur, compris dans une maison appartenant à la ville, « faisant retour d'équaire de « la rue Poissonnerie à la rue des Champs » où l'on voulait faire une halle contiguë à celle de la poissonnerie pour la vente de la volaille et des légumes (1763). — Mise aux enchères du loyer de cette maison (1785). — Mémoires d'ouvrages faits par des ouvriers de professions diverses aux bâtiments de la poissonnerie ainsi qu'aux maisons voisines appartenant à la ville.

K. 74. (Liasse.) — 93 pièces, 4 cahiers de 15,8 et 6 feuillets, et 3 plans, papier.

1717-1787. — Tripot des Barres (Salle de spectacle). — Mise aux enchères du bail de la maison dite « le tripot des Barres », rue des Juifs (rue Buffon), vendue à la ville par le marquis de Beaufremont, héritier de M^{me} des Barres, et location consentie pour sept ans et au prix de 305 livres par an au sieur Chanson, paumier, locataire de l'ancienne propriétaire au prix de 250 livres (1717). — Construction, dans la cour du tripot, d'un appendice devant servir de salle de billard, ordonnée par la ville à la requête de Chanson qui, ayant fait faire à ses frais un théâtre et des loges, n'en retira que peu de profits, les comédiens qui y représentèrent pendant la dernière cession des États n'étant restés que treize jours à Dijon (Deux plans sont joints aux devis de cette construction de 1718). — Délivrance du tripot pour neuf ans, et au prix de 310 livres au sieur Jacquelin, maître menuisier, ci-devant associé de Chanson, enchérisseur sur la mise à prix du sieur Rameau (Claude Rameau, frère de Jean-Philippe, organiste) qui était de 300 livres, et état

des réparations à la charge du précédent adjudicataire (1726). — Autre délivrance de la maison et de ses dépendances, réserve faite du théâtre et des loges qui étaient la propriété de Jacquelin tandis que plusieurs décors appartenaient à la ville, consentie pour neuf ans et au prix de 300 livres par an à Jean Cappus, maître de musique (1734). — Ordonnance de M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, liquidant à 1500 livres l'indemnité réclamée par la veuve Cappus, à raison de la non continuation d'un nouveau bail passé à son mari qui, ayant acheté le théâtre et les loges en avait fait cession à la ville moyennant la jouissance, à titre gratuit de la salle de spectacle pendant douze ans à partir du 1^{er} janvier 1743 (1751); et mandats délivrés à la veuve Cappus et à ses héritiers pour le paiement d'une partie du capital et des intérêts de ce qui restait à donner pour acquitter cette somme (1751-1781). — Nomination d'experts à l'effet de déterminer la quotité des lods exigibles tous les vingt-neuf ans par Messieurs du Chapitre de Saint-Étienne à cause du cens affecté à leur profit sur une partie des bâtiments du tripot jadis construit dans l'enclos de l'abbaye, et rapport desdits experts (de 1750) estimant les bâtiments en question à 7200 livres. — Mémoires des travaux de leurs professions faits dans les bâtiments du tripot par les sieurs Marcel, maçon; Pomier, charpentier; Robert, serrurier, etc. — Délivrance consentie au sieur Montelle, entrepreneur, adjudicataire au prix de 4500 livres, ainsi qu'aux sieurs Nogaret, plâtrier et Poyet, charpentier, adjudicataires l'un et l'autre au prix de 1360 livres, d'ouvrages à faire en la salle de spectacle, et dont les devis avaient été dressés par les sieurs Monseigneur, inspecteur des ouvrages publics de la ville et Lejolivet, voyer (1739, 1752, 1757). — Gratification de 120 livres, accordée à Lejolivet pour avoir dressé les plans du plafond (1741), et paiement de 140 livres dues au sieur Baron pour « avoir démonté, nettoyé et remonté les dix lustres de cette salle » (1760). — Reconnaissance de l'état des bâtiments par M. F. Roche, premier échevin, assisté du secrétaire, du voyer et du procureur-syndic de la commune, et inventaire des meubles, effets et décorations appartenant à la ville et remis en la garde du sieur Dourdet, concierge (1767). — Paiement d'objets divers achetés pour le service du théâtre, dont trois réverbères vendus 25 livres par le sieur Castoldy, marchand (1778), une petite pompe aspirante et foulante vendue 108 livres par la veuve du sieur Lefort, pompier (1784), etc., et mémoire d'ouvrages faits en cette salle par le sieur Penotet, tapissier, qui avait remplacé ou réparé les tapis de plusieurs loges, et notamment de celles du gouverneur de la province, du lieutenant-général et de l'intendant (1787). — Autorisation donnée par Mon-

seigneur l'évêque de Dijon d'ouvrir deux portes dans les jardins de l'évêché contigus à la salle de spectacle, à l'effet de faciliter la sortie des spectateurs en cas d'incendie (1784). — Etat des retenues faites au nom de la ville, par la veuve Detchegary, concierge, sur les représentations, bals et redoutes donnés au théâtre du 2 décembre 1785 au 8 avril 1786, par les sieurs Saint-Gérard, Borsary et Bontout, et qui, à raison de 3 livres par soirée, montèrent à 312 livres. — Plan (sans date) dressé par M. Lejolivet, d'une salle de spectacle pour la ville de Chalon-sur-Saône. — Allocations de 140 et 147 livres aux sieurs Tenance, sculpteur et Petit, menuisier, pour avoir donné le modèle d'une nouvelle salle pour la ville de Dijon (1776) et indemnité de 686 livres accordée au sieur Maret, voyer de cette ville, envoyé à Paris par la Chambre du Conseil, afin d'y rectifier, conjointement avec le sieur Célérier, premier architecte de l'intendance de Paris, les plans que celui-ci avait donnés pour la construction de cette salle sur l'emplacement du couvent des Jacobines (1788).

K. 75. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1490-1513. — Abattoir. — Commissions nommées par la mairie, à l'effet d'aller visiter l'emplacement destiné à la construction d'une « nouvelle tuerye » pour les bouchers de la ville, au lieu dit « ou cymytère es « chevaux » au faubourg d'Ouche (1490-1507). — Délibération de la Chambre du Conseil qui, à raison des remontrances de M. le gouverneur de Bourgogne et de Messieurs du Parlement, et à l'effet d'obvier au danger de la peste qui commençait à se faire sentir à Dijon, prescrit diverses mesures de salubrité, et, entre autres, enjoit aux bouchers de ne tuer aucune bête grosse ou petite dans l'intérieur de la ville; mais de les tuer toutes hors de la ville, soit dans la maison achetée à cet effet par la mairie, soit dans tout autre emplacement sur les bords de la rivière d'Ouche, en attendant la construction de « la tuerie » dont elle avait décidé l'établissement; et requêtes adressées à la Cour, d'une part, par les magistrats municipaux demandant que les bouchers soient obligés d'obéir à cette délibération, d'autre, par les bouchers prétendant ne point devoir contribuer à la construction de « la tuerie » (1508). — Vente consentie à la ville, au prix de 140 fr., d'une maison vers le pont Aubriot, appartenant à Jean Boillot, parcheminier, sur l'emplacement de laquelle on devait élever une partie de ce bâtiment (1508). — Allocation de 39 francs 4 gros pour le loyer pendant dix-huit mois des maisons qui, avant que l'on ait terminé ladite construction,

furent « occupées, pour et au nom de la ville, pour tuer les « bestes que les bouchers souloient tuer en ladite ville » (1509). — Prêt d'une somme de 600 francs fait à la ville « pour employer à l'édifice de la nouvelle tuerie » par Jean de Loisy, échevin, et perte de 12 francs subie sur cette somme, les espèces données par le prêteur consistant en 320 écus, monnaie du Roi, évalués à raison de 36 sous tournois chacun, tandis que l'on ne put en retirer que 35 sous 3 deniers. — Mandats de diverses sommes délivrés tant pour le paiement du bois et autres matériaux employés à la construction de « la tuerie » que pour le salaire des ouvriers qui y travaillèrent, dont Grégoire de Varennes, « lambroisseur », Guillaume Guiot, charpentier, Fromont Emarault, blanchisseur, Perrenot Morillon, serrurier, etc. (1508-1511) et allocations de 15 et 80 livres à Jean Petit et Nicolas Lefeaul qui surveillèrent ces ouvriers et dirigèrent les travaux, aux frais desquels fut entre autres affectée une somme de 3,125 livres provenant des deniers « du rouaige et entraige » de la ville. — Cession consentie à la ville par Jean Petitjean, dit de Mirebel, marchand tanneur, d'une partie de son jardin contigu audit bâtiment, et qui dut lui servir de cour, sur les bords de l'Ouche (1510). — Voir G-304.

K. 76. (Registres.) — Couverture ancienne en parchemin, 260 feuillets, papier.

1508-1510. — Abattoir (suite). — États dressés par Nicolas Lefeaul, échevin et contrôleur de la ville, des sommes dépensées pour la construction de la « tuerie » édifiée au faubourg et sur la rivière d'Ouche, proche l'endroit où les cours du Suzon et du Renne se jettent dans cette rivière, près de la place où l'on abreuvait les chevaux, et où nous relevons les chiffres de : 166 livres, montant des journées faites par les manœuvres et les femmes qui creusèrent les fondations et enlevèrent les décombres; 600 livres 6 sous 40 deniers dépensés pour l'extraction et le charroi des pierres; 306 livres 15 sous alloués pour le salaire des maçons, non compris les travaux faits à l'entreprise, etc. — Voir L-147.

K. 77. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 15 pièces et 5 cahiers de 20, 13, 10 et 8 feuillets, papier.

1513-1559. — Abattoir (suite). — Reconstruction d'une partie des bâtiments de la « tuerie » incendiés le 9 septembre 1513 par les « avanturiers » lorsque les Suisses étaient sur le point d'assiéger la ville, et

états des journées faites par les ouvriers de professions diverses qui y travaillèrent. — Marché passé avec Jean de Lagoutte, maître juré charpentier, entrepreneur, au prix de 5 livres, de travaux de son métier à faire à la « tuerie » dont plusieurs planchers avaient été soulevés et entraînés par la crue de la rivière (1522). — Démolition de la « tuerie » sur l'emplacement de laquelle le Roi et le duc de Guise, gouverneur de la province, avaient ordonné l'établissement d'un boulevard pour la défense de la ville (1547). — Devis et plans dressés par Hugues Sambin, Aubert Fleutelot et autres, pour la construction d'une autre « tuerie », sur un emplacement contigu à la grande tour de la porte d'Ouche et traversé par le cours de Suzon (1557-1559).

K. 78. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 26 pièces, 2 cahiers de 12 et 8 feuillets et 2 plans, papier.

1580-1583. — Abattoir (suite). — Lettres patentes de Henri III, vérifiées à la Chambre des comptes de Dijon, et qui, conformément à l'avis des trésoriers généraux au Bureau des finances, autorisent la levée pendant six ans, d'un denier sur chaque pinte de sel débitée au grenier de cette ville, ainsi que l'avaient demandé les magistrats municipaux, afin d'aider aux dépenses de la construction d'une nouvelle « tuerie », et plan des bâtiments projetés sur les bords de la rivière d'Ouche, aux pieds des remparts (1580-1583). — État des deniers perçus par les grenetiers du grenier à sel pour la construction de cet abattoir, du 1^{er} octobre 1583 au 30 juin 1587, et dont le total fut de 841 livres 1 sou 4 deniers. — Délivrance tranchée en faveur d'Antoine Maignien, adjudicataire au prix de 455 écus, des travaux à faire pour la charpente de l'édifice (1588). — Délibération de la Chambre du Conseil aux termes de laquelle six d'entre les maçons de la ville durent être désignés chaque semaine pour travailler avec Nicolas Petit, entrepreneur de la maçonnerie dudit bâtiment (1591), à l'effet de hâter sa construction. — Indemnités de 100 écus accordées à Jean Pignalet et Jean Boudrenet, propriétaires de tanneries sur les bords de l'Ouche, démolies pour cette construction.

K. 79. (Liasse.) — 25 pièces, 3 cahiers et 4 plans, papier.

1633-1790. — Abattoir (suite). — Délibération prise par la Chambre de ville à la requête des tanneurs du faubourg d'Ouche et enjoignant aux bouchers et tri-

piers d'enlever les « immondices et saletez » qui étaient aux abords des bâtiments de la « tuerie » (1635). — Appel, émis au bailliage par les bouchers, d'un arrêté de la mairie les obligeant à faire réparer à leurs frais lesdits bâtiments (1662); et requête des mêmes demandant la démolition d'une muraille élevée au bout des tanneries, proche le pâquier, afin de rendre plus facile l'accès de l'abattoir et des écuries où ils nourrissaient leurs bestiaux (1679). — Procès-verbal dressé par le procureur-syndic constatant que le cours de la rivière d'Ouche était obstrué sous l'abattoir par les cornes de bêtes, trippes et autres immondices, qu'y jetaient les bouchers, et rapport du portier de la porte d'Ouche se plaignant de ce que ceux qui tuaient des moutons dans la ville en jetaient le sang dans la rivière, au-dessus du pont, ce qui causait une grande infection, une partie de ce sang restant contre les murs. — Arrêt du Parlement ordonnant aux bouchers, conformément à la requête des magistrats municipaux, de faire réparer à leurs frais les bâtiments de la « tuerie » (1685). — Délivrance tranchée au sieur Gauthier, architecte, des travaux à faire pour réparer ces bâtiments dont les arcades et piliers menaçaient ruine et y ajouter quelques constructions nouvelles, et allocation supplémentaire consentie à Gauthier pour des ouvrages qui n'étaient pas spécifiés dans le devis (1717-1718). — Rapport constatant les dégâts occasionnés aux bâtiments de l'abattoir par une inondation du 4 novembre 1744. — Procès-verbal, auquel sont joints les plans et le devis des travaux, de la délivrance tranchée au sieur Michel Grasset, charpentier, adjudicataire au prix de 2,000 francs, des ouvrages à faire à la « tuerie » pour les logements d'un concierge et d'un commis d'octroi (1788). — Devis de nouvelles réparations à faire à la « tuerie » et état montant à 2,413 livres 2 sous 7 deniers des sommes payées aux sieurs Dufourneau, entrepreneur, Matheras, charpentier, Nantua, serrurier et autres, qui avaient soumissionné les travaux (1789-1790).

K. 80. (Liasse.) — 44 pièces et 3 cahiers, papier.

1544-1693. — Maison de l'Île. — Transport à Dijon du bois provenant d'une maison démolie au village d'Aiserey (à 17 kilomètres) et acheté par la ville, qui s'en servit pour la construction, au faubourg et entre les deux bras de la rivière d'Ouche, d'un bâtiment dit « la maison de l'Île » où l'on devait interner les pestiférés (1544). — Mandats délivrés, sur la présentation de leurs mémoires, des sommes dues à Simon Tribolet et Jean Gauthier, charpentiers, Claude Hérardot, entrepre-

neur, etc., pour divers travaux exécutés dans cette maison (1565 etc.). — Ordre d'informer au sujet de l'enlèvement de matériaux qui y étaient déposés, ainsi que de divers autres objets appartenant à la ville (1676). — Devis de réparations à faire en ladite maison et délivrance de ces réparations tranchée par l'Intendant au sieur Davyot, couvreur, adjudicataire au prix de 1,180 livres (1680). — Procès-verbal dressé à la suite de la visite, faite par ordre de la mairie, d'une loge restant de celles autrefois bâties dans l'Île et de l'emplacement voisin, dont les sieurs Humbertot, père et fils, vinaigriers, demandaient le bail à cens, afin de l'enclore de murs, de façon à pouvoir y brûler les lies de leurs vinaigres et « en faire des cendres fortes » (1684). — Autre constatant l'état de la maison de l'Île inhabitée et dont la Chambre du Conseil avait consenti la délivrance à Hugues Bailly, meunier des moulins Saint-Etienne et Barthélemy Naudin, marchand de bétail (1687). — Location de cette maison consentie, pour trois ans et à raison de 80 livres par an, à François Dupuy, garde de Mgr le Prince, gouverneur de la province (1693).

K. 81. (Liasse.) — 28 pièces, 4 cahiers de 19, 8 et 6 feuillets et 2 plans, papier.

1702-1763. — Maisons de l'Île (suite). — Mandat de la somme de 150 livres due au sieur Pierrot, maître couvreur, pour avoir réparé les dégâts faits aux couverts de la maison par un ouragan au mois de février 1702 et fourni les lattes, tuiles, etc., employées à ce travail. — Visite de cette maison faite par un échevin et le voyer de la ville, et délivrance des travaux qu'il convenait d'y exécuter tranchée au sieur Moutet, « blanchisseur », adjudicataire au prix de 480 livres (1731). — Baux des bâtiments de l'Île consentis pour neuf ans et aux prix de 115, 120 et 155 livres par an au sieur Desclère, vigneron à Larrey (1706-1715); — au sieur Landrot, maître de poste et à la veuve Desclère (1724); — audit sieur Landrot et au sieur Brunot, vinaigrier (1731). — Indemnité de 90 livres accordée par la ville à Landrot qui avait dû donner cette somme pour résilier le bail d'un autre bâtiment loué pour y mettre son fourrage, continuant à rester locataire de la maison de l'Île où l'on avait eu le projet d'établir une fabrique de draps (1741). — Devis dressé par le sieur Lejolivet, architecte et sous-ingénieur de la province, des réparations et constructions nouvelles à faire dans l'Île pour l'établissement d'une manufacture d'étoffes, et délivrance de ces travaux tranchée en faveur du sieur Poyet, entrepreneur, moyennant

la somme de 8,250 livres (1756). — Cession gratuite de la maison de l'Île consentie par la ville à l'entrepreneur de la manufacture d'étoffes, les Élus de la province se chargeant de l'entretien de cet établissement. — Construction en l'Île, par ordre de la mairie, d'un bâtiment (maison de l'Arsure), pour la fonte des suifs des bouchers (1765). — Plan des bâtiments de l'Île et de leurs abords.

K. 82. (Liasse.) — 29 pièces et 3 cahiers, papier.

1564-1706. — Maison de Cherlieu. — État des réparations à faire dans une maison de la rue de Cherlieu ou du Tombreau (aujourd'hui rue Richelieu), derrière la rue Saint-Philibert, achetée par la ville pour y loger le prêtre et le chirurgien chargés d'assister et de soigner les pestiférés (1564). — Nouvel aménagement de cette maison ordonné à l'effet d'y disposer un atelier pour la fabrication des poudres du magasin de la ville et d'y loger le sieur Delafosse, son « poudrier » (1638). — Baux des bâtiments de la rue de Cherlieu consentis pour six ans et à raison de 36 livres par an aux sieurs Horry, fermier des moulins du pont d'Ouche, Bressaut et Maire, vigneron etc. (1647-1664), et mise en état desdits bâtiments dégradés par l'incendie d'une maison voisine (1692-1693). — Contestations au sujet d'un cens dont l'abbaye de Saint-Bénigne demandait le paiement au sieur Siquet, tailleur de pierres, acquéreur de cette maison (1706).

K. 83. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

1393-1800. — Maison des « fillettes ». — État des réparations faites à la maison des « fillettes » et baux de cette maison, « rue des Petiz Champz », contiguë d'un côté à l'hôpital Saint-Fiacre et d'autre aux murs de la ville, consentis par la mairie pour un an et aux prix de 34, 35 et 37 francs d'or, monnaie royale, à Pasquette du Castel et Maignon des Prez (1408), Maignon des Prés et Simonette de Verceil (1411), Perreaul Parizot (1433). — Paiement d'un cens annuel de 9 deniers dijonnais affecté sur ladite maison au profit de la commanderie de la Madeleine. — Acquisition faite par la ville, au prix de 400 livres, pour y loger les « fillettes communes », d'une autre maison sise dans la même rue et appartenant à Odot Douay, bourgeois et échevin, sur laquelle un cens annuel de 28 deniers était affecté au profit de la même commanderie (1449). — Affectation au même usage d'une

maison de la rue « des Grans-Champs » achetée au prix de 65 francs à maître Hugues Girard, prêtre, demeurant à Flavigny (1487), et paiement du cens annuel de 3 livres dû à l'abbaye de Saint-Étienne à cause de cette dernière maison. — Mandats délivrés pour le salaire des ouvriers : maçons, couvreurs, charpentiers, etc., qui travaillèrent en ces diverses maisons, et notamment à ceux qui réparèrent les dégâts faits « en la petite maison des filles communes, au cousté devers les murs » où le feu avait été mis par des soldats Picards en garnison à Dijon (1494). — Indemnités de 16 et 20 livres accordées par la mairie à Charlet Charchaude, amodiataire de « la maison des filles communes » pour trois ans et au prix de 60 francs par an, à raison du préjudice que lui causèrent, d'une part la construction du château de Dijon, dont le voisinage empêchait de fréquenter cette maison comme par le passé, et d'autre le séjour en la ville de gens de guerre qui emmenèrent la plupart des filles, comme aussi la nécessité où il fut de louer une maison pour retenir ces filles, les bâtiments qu'il occupait devant être démolis (1480-1482). — Réductions du prix stipulé en leurs baux consenties à divers autres amodiataires de cette maison, dont une de 20 livres en faveur de Jean de Creusot, amodiataire pour trois ans et à raison de 100 livres par an, à cause, entre autres motifs, du tort que lui fit le départ de plusieurs filles qui « se sont départies d'icelle, faignant d'avoir maistres, et « tenans chambres en la ville, publiques à ung cha- « cun » (1492); — une autre de la même somme accordée au même, auquel un nouveau bail avait été passé, moyennant la somme de 250 francs, pour une période de trois ans, Creusot ayant exposé dans sa requête à la mairie qu'il avait subi de grandes pertes, tant à cause de la peste, pendant la durée de laquelle il n'eut aucune fille, qu'à cause des gens de guerre qui l'obligèrent à recevoir en ladite maison « leurs servantes dont il n'avoit « gain ne profit, » et qui en outre mirent le feu dans plusieurs chambres et brûlèrent une partie de son mobilier (1494); — une autre semblable consentie en faveur de la veuve de Creusot, à raison du préjudice que lui fit subir l'expulsion, par ordre des magistrats, des filles de la maison, qui toutes étaient « entoichées de certaine « énorme maladie que l'on dit de Naples » (1498). — Voir K. 237.

K. 84. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 105 pièces, papier.

1502-1819. — Maison des fillettes (Suite). — Paiement du cens annuel dû sur cette maison à l'abbaye

de Saint-Étienne. — Réduction de 10 livres consentie sur ce qui était dû à la ville par la veuve d'Eloi Destempes, amodiataire de la maison des filles pour trois ans et sur le pied de 60 livres par an, à raison des pertes qu'elle subit, un grand nombre de personnes ayant quitté Dijon à cause des maladies qui y régnèrent et plusieurs vols ayant été commis à son préjudice par de « mauvais garçons » (1502). — Autres réductions consenties en faveur de Jean Anxeaul, amodiataire de la même maison aux prix de 60, 30 et 40 francs, pour divers motifs, et notamment à cause du « mal de Naples » dont étaient infestées plusieurs de ses pensionnaires, de dégâts faits par les gens de guerre; etc. (1511-1519). — Mandat de la somme de 4 francs et demi due à Claude Chappelain, propriétaire d'une maison louée « pour la demeure des filles communes, » lorsque l'on reconstruisait la maison où elles logeaient d'habitude (1517), et autres de diverses sommes délivrés sur la présentation de leurs mémoires à Thiébault Barthélemy, maçon; Jean Cho-blanc, couvreur; Séverin Chardenot et Philibert de Moisey, charpentiers, etc., qui travaillèrent à cette reconstruction (1518). — Exhaussement du mur de la maison des filles contigu à la maison de Monseigneur de Berjon, ordonné « pour garder que nulz ne puissent entrer et sail-
« lir de nuyt en ladite maison » (1519).

K. 85. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1520-1573. — Maison des fillettes (Suite). — Remboursement à Claude Boiton, sergent et trompette de la ville, de 16 francs 8 gros dont il avait fait l'avance pour diverses réparations faites à cette maison dont il était locataire (1533). — Délibération de la Chambre de ville réduisant à 100 livres pour les deux dernières années le prix porté sur le bail de Servais Baisement, amodiataire de cette maison pour trois ans, à raison de 135 livres par an (1540). — États de réparations faites au bâtiment et remboursements des sommes de 14 livres 7 sous 4 deniers et 116 sous 8 deniers avancées à cet effet par Pierre du Fresne et Pierre Fleuriet, « exécuteurs des hautes œuvres » (1543, 1573). — Rapport dressé par les échevins chargés de constater l'état de cette maison amodiée à Hilaire Benoist et Jean Cicardot (1560). — Voir K. 238.

K. 86. (Liasse.) — 33 pièces et 1 cahier de 6 feuillets, papier.

1608-1782. — Maison des fillettes. (occupée

par l'exécuteur). — Requêtes adressées à la mairie par Claude Chrétien (1608) et Clément Sarrazin (1626), l'un et l'autre exécuteurs de la haute justice, demandant qu'il soit fait des réparations et travaux d'aménagement dans « la grande maison des filles, rue des Champs, » dont ils étaient les locataires, et remboursement de 249 livres 10 sous dont Laurent Chrétien, ancien exécuteur, avait fait l'avance pour « des réparations nécessaires et urgentes » (1769). — Paiement du cens annuel de 20 livres affecté sur cette maison au profit de l'église de Saint-Étienne (1700). — Devis dressé par le sieur Madin, voyer de la ville, des travaux à faire pour réparer cette maison occupée par le sieur Chefdeville, exécuteur de la haute justice, ainsi que pour construire un puits rue du Mouton, et délivrance de ces travaux au sieur Reux, adjudicataire au prix de 900 livres (1782).

K. 87. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1506-1737. — Hôtels des Gouverneurs et logis du Roi. — Allocations de 10 francs aux échevins Étienne Perrot et Jean Perruchot et au nommé Jean Vivant, chargés par la mairie de loger les gens d'armes de la suite de M. de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, ainsi que de fournir de meubles et ustensiles nécessaires la maison de la ville affectée au logement dudit seigneur (1506). — Commission donnée à Guiot Gomeaul, échevin, d'acheter quatre pans de tapisserie à Lyon, pour tendre la chambre de Mgr de la Trémoille en la maison du Roi et permettre de rendre celle qui avait été empruntée à cet effet à la veuve Regnard (1513). — Indemnité de 3 francs accordée à Philibert Parisot, serviteur du concierge du logis du Roi, pour avoir plusieurs fois reporté les meubles empruntés aux habitants lorsque Mgr le Gouverneur était à Dijon (1519). — Location à plusieurs de meubles employés à meubler les chambres de ce palais lorsqu'y logeait le duc de Mayenne, gouverneur de la province (1589). — Paiement de 1,000 livres au sieur de Noinville, architecte de feu Mgr le Prince, à titre d'à-compte sur ce qu'il prétendait lui être dû pour la nourriture des chevreuils, biches et autres animaux du logis du Roi (1720). — Dépenses faites pour l'entretien du grand escalier de ce palais (1737). — Voir I. 27-34.

K. 88. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

1512-1540. — Hôtels des Lieutenants géné-

raux. — Paiement de 19 sous aux charretiers et autres qui avaient nettoyé les écuries de M. d'Aumont. — Réparations faites aux frais de la ville dans la maison du Bœuf, au-dessus du Grand Bourg, louée 40 livres par an à M. de Plaines pour le logement de Messieurs de Beaumont-Brisac et de Châteauvilain, lieutenants du Roi en Bourgogne, et mémoires d'ouvrages exécutés dans ladite maison par divers, dont M^{re} Nicolas du Four, « maistre charpentier des euvres du Roy en Bourgogne » ; Jean Dorain et Jacques Gautheron, maîtres peintres et verriers ; etc. (1530, etc.) — Achats de meubles pour cette maison et allocations de 30 et 40 sous par mois pour la fourniture des lits et des draps nécessaires pour les lieutenants généraux et lieutenants particuliers ainsi que les personnes de leur suite.

K. 89. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 34 pièces et 2 cahiers, papier.

1530-1577. — Hôtels des Lieutenants généraux (suite). — Marque « à la marque de la ville » de draps de lits achetés à divers pour l'hôtel où logeait M. d'Épinac, lieutenant général en Bourgogne, et marché fait avec Nicolas Gorillon, chaudronnier, et Marguerite, sa femme, pour le blanchissage à raison de 30 sous par mois du linge de cet hôtel (1552). — Délibération de la Chambre du Conseil qui, à raison des services rendus par feu Mgr d'Épinac, consent au paiement d'une somme de 60 livres aux héritiers de M^{re} Bénigne Serre, ancien Premier Président à la Chambre des comptes, à cause des dégâts faits audit hôtel leur appartenant, loué par la ville lorsqu'il était habité par ledit seigneur (1556). — Location de lits, chaudières, brocs et autres objets, pour la maison de Mgr le Grand Écuyer (Chabot, comte de Charny), lieutenant général de la province, Grand Écuyer de France (1577).

K. 90. (Liasse.) — 57 pièces et 3 cahiers de 8, 6 et 4 feuillets, papier.

1722-1744. — Hôtels des Lieutenants généraux (suite). — Mandat de la somme de 390 livres délivré tant pour le paiement des réparations faites aux frais de la ville dans la maison abbatiale de Saint-Étienne et dans celle du prévôt de cette église, occupées par M. le comte de Tavannes, lieutenant général de la province, que pour la location de plusieurs maisons occupées par ses officiers (1722). — Paiement sur leurs mémoires

d'ouvrages faits à l'hôtel de M. de Tavannes (hôtel du Gouvernement) par les nommés Perrault, tapissier ; Loral, vitrier ; Buquet, sculpteur ; Cottin, peintre ; Maire, serrurier ; Poyet, charpentier ; Moutel, blanchisseur ; etc. ainsi que de ce qui était dû aux sieurs Rougeot, jardinier du bastion de Saulx et Moisson dit le Turc, pour avoir travaillé au jardin et rempli la glacière de cet hôtel.

K. 91. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1753-1760. — Hôtels des Lieutenants généraux (suite). — Location à 40 livres par an, de la partie de la maison du sieur Provot, huissier à la chancellerie, où était un corps de garde, vis-à-vis l'hôtel du comte de Tavannes. — Mandats de diverses sommes délivrées sur la présentation de leurs mémoires aux nommés Claude Boulmier, vitrier ; Jacques Dorse, serrurier ; Jean Breton, menuisier ; François Moutelle, blanchisseur ; François Mollet, ferblantier ; Jean Courant, peintre ; Joseph Petit, menuisier, etc., pour le paiement collectif des ouvrages de leurs professions qu'ils firent audit hôtel, dans le cours des années 1752, 1753, 1756, 1757, 1758 et 1759.

K. 92. (Liasse.) — 80 pièces et 12 cahiers de 70, 14, 8 et 6 feuillets, papier.

1761-1770. — Hôtels des Lieutenants généraux (suite). — Autres mandats délivrés pour le paiement d'ouvrages faits de 1760 à 1769 par les nommés Joseph Taisant, entrepreneur ; Gabriel Poyet, charpentier ; Jean-Baptiste Bernard et Claude Denizot, peintres ; André Falconnet et Joseph Gouffier, sculpteurs ; Jean Caristie, entrepreneur, etc., à l'hôtel occupé par le comte de Tavannes, le comte d'Anlezy (Louis François de Damas), le comte de La Guiche et le marquis de La Tour-du-Pin, lieutenants généraux, et à celui de l'Intendance. — Location, au prix de 160 livres par an, d'une écurie pour les chevaux du marquis de La Tour-du-Pin, ainsi que d'une chambre y attenante servant de sellerie.

K. 93. (Liasse.) — 42 pièces et 2 cahiers de 8 et 4 feuillets, papier.

1771-1790. — Hôtels des Lieutenants généraux (suite). — Paiement d'ouvrages faits à l'hôtel du Gouvernement (hôtel occupé par le commandant en chef

de la province), en vertu des ordres de la mairie, par les sieurs Florimond, couvreur; Duperrier, doreur; Coquillot, peintre, etc. — Etablissement d'un corps de garde en cet hôtel (1784). — Allocation, en vertu d'un arrêt du Conseil, de 1,837 livres 10 sous pour 10 mois et demi de loyer, au marquis de Gouvernet, commandant en Bourgogne (1790).

K. 94. (Liasse.) — 39 pièces et 10 cahiers, papier.

1704-1726. — Hôtel de l'Intendance. — Mémoire relatif au projet de la ville de louer la maison abbatiale de Saint-Bénigne pour le logement de l'intendant de la province, et aux termes duquel, celle-ci passant un bail pour neuf ans et à raison de 1,500 livres par an, le montant des réparations à faire aux bâtiments, évalué à 10,000 livres, devait être moitié à sa charge et moitié à celle de l'abbé (1704). — Acquiescement à ce projet de Mgr Letellier, archevêque de Reims, abbé commendataire de Saint-Bénigne (Id.). — Devis des réparations à faire à l'abbatiale dressé par M. de Noinville, architecte et ingénieur de Mgr le Prince; plans parcellaires des diverses parties de l'édifice avec indication des modifications et embellissements qu'il convenait d'y opérer et marchés passés pour l'exécution de ces travaux avec les sieurs Jean Moreau et François Gauthier, entrepreneurs, (Id.). — Mandats délivrés sur la présentation de leurs mémoires aux sieurs Sonnois, serrurier; Gilquin, peintre, etc., pour le paiement d'ouvrages faits à cet hôtel, occupé par les intendants Ferrand, Pinon, de Trudaine et de la Briffe. (A ces mandats de 1707-1726 est jointe une lettre écrite le 22 mars 1783 par le procureur de l'évêque de Dijon, demandant aux magistrats municipaux la communication de diverses pièces concernant l'Intendance, dont plusieurs, et entre autres un acte dressé par devant notaire le 30 juillet 1705, ne figurent plus aujourd'hui aux archives de la ville, et leur offrant de leur communiquer d'autres pièces relatives au même objet, conservées aux archives de l'abbaye). — Allocation de 44 livres 6 sous pour le salaire de Pierre Moisson et consorts qui avaient rempli et mis en état la glacière de l'Intendance (1718).

K. 95. (Liasse.) — 53 pièces et 4 cahiers de 12 et 16 feuillets, papier.

1733-1749. — Hôtel de l'Intendance (Bâtiment et mobilier). — Remboursement au sieur Claude

Monseigneur, inspecteur des ouvrages publics de la ville de Dijon, des avances qu'il avait faites pour le paiement des ouvriers employés sous ses ordres à faire des réparations ou constructions nouvelles dans les bâtiments de l'Intendance, et mémoires quittancés des ouvriers: menuisiers, charpentiers, etc. (1738). — Mandat de la somme de 7,781 livres 11 sous délivré pour le paiement collectif d'ouvrages faits audit hôtel dans le cours de l'année 1743 par les sieurs Étienne Marsel, entrepreneur; Jean-Baptiste Bernard, peintre; Maurice Robert, serrurier; Antoine Poyet, charpentier; Jean Breton, menuisier, etc. — Paiement de la somme de 4,423 livres, prix de glaces et autres objets achetés pour l'hôtel de l'Intendance (1741), et inventaire des meubles et effets appartenant à la ville et déposés dans ladite maison pour y servir à l'usage de l'Intendant et de sa famille (1743). — Allocation de 500 livres par an, à titre d'indemnité de logement, aux secrétaires de l'Intendant. — Lettre de l'Intendant Joly de Fleury remerciant la ville de lui avoir laissé la jouissance des objets dont elle avait « orné la « maison abbatiale de saint Bénigne » du temps de ses prédécesseurs (1749).

K. 96. (Liasse.) — 152 pièces et 3 cahiers de 10 et 6 feuillets, papier.

1752-1759. — Hôtel de l'Intendance (Bâtiment et mobilier, suite). — Mandats des sommes de 1,179 livres 19 sous, 634 livres 18 sous, 683 livres 19 sous, 970 livres 3 sous, 2,190 livres 12 sous et 231 livres 12 sous, dues pour le paiement collectif d'ouvrages de leurs professions faits à l'hôtel de l'Intendance dans le cours des années 1752, 1753, 1756, 1757, 1758 et 1759 par Joseph Taisant, entrepreneur; Jacques Dorse, serrurier; Claude Boulmier, vitrier; Jean Breton, menuisier; Gabriel Poyet, charpentier, etc., et mémoires desdits ouvriers annexés aux mandats. — Autres mandats des sommes de: 478 livres 2 sous, 3,962 livres 9 sous, 1,486 livres, 2,027 livres, 8,083 livres et 4,505 livres 15 sous, délivrés pour le semblable paiement d'ouvrages faits au même hôtel dans le cours des années 1760-68, par Jean-Baptiste Bernard, peintre; Jacques Mollet, ferblantier; François Petit, menuisier; Simon Beauchon, plâtrier, etc.; — 439 livres et 1,813 livres 8 sous dues pour divers travaux faits à cet hôtel de 1767 à 1770 par Gabriel Poyet, maître charpentier; — 230 livres allouées au sieur Burdin, tapissier, pour le prix de la façon et la pose d'une tente placée sur la façade de la maison de « M. l'Intendant, qui « donnait sur le midy » (1765); — 63 livres, prix d'un

store fait par le sieur Durand, serrurier, pour monter une « carte de Bourgogne placée en l'hôtel de l'Intendance, » etc., (1767). Voir K-92.

K. 97. (Liasse.) — 106 pièces et 8 cahiers de 14, 12, 10, 8 et 6 feuillets, papier.

1770-1789. — Hôtel de l'Intendance (suite). — Devis approuvé par la mairie et évaluant à 2,449 livres 40 sous, dont il convenait de déduire le prix de matériaux bons à employer ou à vendre, les dépenses à faire pour établir les bureaux de l'Intendant dans son hôtel (1770). — Mandat de la somme de 16,723 livres 1 sou délivré pour le paiement collectif d'ouvrages faits à cet hôtel en 1770 et 1771 par les sieurs Joseph Taisand et Duleu, entrepreneurs; Poyette, charpentier; Petit, menuisier; Falconet, sculpteur; Florimond, couvreur; Bernard, peintre; Tenance, doreur; Sacquenay et Penotet, tapissiers, etc., et mémoires de ces ouvriers indiquant les travaux exécutés par chacun. — Autres mémoires relatifs à divers autres travaux faits postérieurement à l'Intendance, dont un du sieur Coquillot, peintre (1775), de 825 livres, sur lesquelles 577 devaient être payées par la ville. — Paiements de: 12 livres, prix de figures en plâtre fournies pour l'Intendance par le sieur Pallegrain, plâtrier et sculpteur (1771); — 240 livres dues au sieur Penotet, tapissier, pour avoir réparé la tente de l'Intendance (1776), et remboursement de 311 livres 8 sous dont le sieur Lavoisot, maître d'hôtel de M. l'Intendant, avait fait l'avance pour refaire à neuf cette tente qui était « sur les fenêtres de « l'appartement de M^{me} l'Intendante » (1779). — État portant à 768 livres le total des dépenses auxquelles donnèrent lieu « le déménagement et l'établissement des bureaux de l'Intendance et des effets appartenant à la ville » (l'Intendance fut en 1782 transférée de l'abbatiale de Saint-Bénigne à l'hôtel occupé aujourd'hui par la Préfecture, acheté à cet effet par la province). — Rapport des experts nommés par la mairie et l'évêque de Dijon, abbé de Saint-Bénigne, évaluant à 2,581 livres les réparations locatives à faire à l'ancien hôtel de l'Intendance (1783). — Mémoires et paiement d'ouvrages faits au nouvel hôtel par les sieurs Petit, menuisier; Coquillot, peintre; Trélane, charpentier, etc. — Paiement de 500 livres dues à M. Mollerat de Souhey, pour la dernière année de loyer de la maison occupée par les bureaux de l'Intendance (1785).

K. 98. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1740-1789. — Hôtel de l'Intendance (Jardins). — Mandat de la somme de 849 livres, prix d'orangers, lauriers, myrthes et autres plantés en caisses ou en pots, achetés aux héritiers de M. de la Briffe, décédé intendant de la province, pour les jardins de l'hôtel qu'il occupait, et qui fut affecté à la résidence de ses successeurs (1740). — Autres de diverses sommes dues au sieur Galimard, jardinier et à sa veuve, pour divers travaux faits auxdits jardins (entretenus à raison de 275 livres par an), dont un de 636 livres pour avoir emplanté les quinconces et changé les terres des plates-bandes (1752) et un de 769 livres pour avoir tracé et emplanté un nouveau jardin (1755). — Id. de 240 et 120 livres dues au sieur Bizac, sculpteur, pour avoir sculpté et placé en ces jardins les statues en pierre de Vénus et de l'Amour Endormi (1755, 1758); — 144 livres, prix d'une statue de Mercure, faite par le sculpteur Sordoillet et placée dans les mêmes jardins (1757). — Marché aux termes duquel le sieur Poulet, jardinier, prend l'engagement d'entretenir le jardin de l'hôtel de l'Intendance pendant six ans neuf mois, moyennant 100 livres par an (1786).

K. 99. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 39 pièces et 4 cahiers papier.

1393-1371. — Moulins de Suzon. — Allocations d'indemnités à plusieurs propriétaires riverains à raison des dommages qu'ils subirent par suite de l'inondation, les travaux que la ville venait de faire exécuter pour la construction de ses moulins ayant empêché le libre cours de la rivière (1393). — Réparations diverses faites à ces moulins construits sur le cours de Suzon, au bas de la tour aux Anes, et états, tant des journées faites par les ouvriers charpentiers, maçons et autres qui y travaillèrent, que des matériaux, pierres, chaux, etc., employés pour ces réparations (1408-1462). — Amodiation desdits moulins consentie à raison de 60 livres par an à G^e de Roichejan (1433). — Autre pour dix ans et à raison de 40 livres par an à Pierre dit Fournier, boulanger (1462), et indemnité de 5 livres accordée à Guillaume Jomart et Simonnot Roillenault, amodiataires des moulins de Suzon à raison de 25 livres par an, à cause du chômage occasionné par le barrage du cours de la rivière à son entrée en ville, ordonné par la mairie (1476). — Autre amodia-

tion des mêmes moulins pour six ans et à raison de 40 livres à maître Nicolas Dampmartin, notaire et Nicolas Durand, potier d'étain (1481). — Résiliation du bail des susnommés et bail passé pour trois ans et à raison de 35 livres à Charles Charchaulde, sergent de la mairie (1486); — Nouveaux baux des moulins consentis pour six ans et à 33 livres à Hugues Neveu, pâtissier (1501); — pour six ans et à 22 livres à Étienne Duchesne (1539); — pour dix-neuf ans et à 32 livres à Odinet Demange (1562), etc. (Le bail de Demange stipule entre autres clauses que l'amodiataire fera reconstruire un moulin à ses frais et mettre en état la maison du meunier; de plus, il lui est accordé de prélever à son profit la moitié du produit des amendes auxquelles seront condamnés les individus qui jetteront des immondices dans le Suzon, et il est spécifié que des experts détermineront la quotité de l'indemnité à lui donner dans le cas où le Roi ou d'autres ordonneraient de détourner le cours de cette rivière). — Réductions sur les prix stipulés dans leurs baux consentis par divers motifs à plusieurs de ces amodiataires. — Délibération de la Chambre du Conseil qui, eu égard aux importants services rendus à la ville par le maire Jean Baudot, lui accordé, ainsi qu'à ses héritiers, le privilège de faire moudre ses grains gratuitement aux moulins de Suzon (1492). — Vente de ces moulins au prix de 430 livres et avec retenue de cens au profit de la ville à Jean Malion, marchand (1571). — Allocation de 28 sous à Étienne Alaix, blanchisseur, pour avoir enduit et blanchi les chambres des moulins où les barbiers et chirurgiens demeurèrent pendant la peste (1520). — Voir K-237-239.

K. 100. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 22 pièces et 1 cahier de 50 feuillets, papier.

1513-1669. — « Logettes » de Saint-Etienne. — Reconstruction ordonnée par la mairie des « logettes » de bois à vendre mercerye, appartenant à la ville, qui étaient sous « la portelle » de Saint-Etienne, devant le portail de Saint-Michel, et paiement des ouvriers qui y travaillèrent, (1515, 1516). — Mise aux enchères de la location de trois desdites « logettes » (on ne dit quel en était le nombre total) qui, après le décès de Hugues Guichard, épinglier, leur locataire, avaient été occupées quelque temps par Jean Lenoble (1519). — Procès soutenu par la mairie au bailliage contre le cardinal de Givry, abbé de Saint-Etienne, lui contestant le droit d'acenser ces « logettes » à son profit. (Au nombre des pièces produites dans ce procès de 1537, nous avons la copie de

lettres patentes de Louis XI, de 1478, accordant à la ville de Dijon la libre disposition des places communes qui étaient dans l'intérieur de cette ville. — Rapport aux termes duquel il convenait d'accorder au sieur Bourru, joueur d'instruments, la permission de rebâtir en payant une desdites logettes, pour laquelle il payait un cens à la ville (1669).

K. 101. (Liasse.) — 54 pièces et 14 cahiers de 38, 24, 22, 20, 10, 8 et 6 feuillets, papier.

1637-1664. — Maison à l'angle de la rue Chanoine (rue Jeannin) et du rempart. — Procès soutenu par la ville pardevant les commissaires députés pour la vérification des dettes et affaires des communautés de la province, contre M^e Paul-Valère Petitjean, avocat, au sujet de la propriété qu'il prétendait d'un terrain en nature de cour et jardin, contigu à sa maison, sise à l'extrémité de la rue Chanoine, et sur lequel on avait élevé diverses constructions, tandis que la mairie ne lui en reconnaissait que l'usufruit. (Nous ne connaissons pas la solution de ce procès pour lequel la ville produisit des extraits de délibérations de la Chambre du Conseil et diverses autres pièces : mémoires, requêtes, etc., devant les commissaires et le subdélégué Varenne, chargé d'informer. — Expertise ordonnée à l'effet d'apprécier la valeur de la maison Petitjean, tellement « ruineuse » qu'il était urgent de la démolir, et dont les bâtiments annexes avaient été jetés bas pour l'ouverture de la porte Bourbon, réserve faite des droits des parties (1764).

K. 102. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 10 pièces et 3 cahiers de 39, 12 et 8 feuillets, papier; 2 sceaux.

1363-1600. — Maisons diverses. — Quittance donnée aux habitants de Dijon par l'abbé de Cîteaux de la somme de 200 florins d'or qu'ils lui devaient comme « soultes » de l'échange fait des matériaux d'une maison appartenant à l'abbaye et sise hors des murs en la rue de Cîteaux, contre une autre maison appartenant à la ville et sise rue du Cloître, dite « maison de la Monnoie » (1363). — Contestations au sujet de droits prétendus par l'abbaye dans cette dernière maison (1464-1488). — Acquisition par la ville au prix de 18 gros d'un petit « meix » rue de « la Renoillerie », en dehors des murs, appartenant aux héritiers Lespinotte (1457). — Location faite par elle, au prix de 16 livres par an, d'une maison « sur le pont Ternault » (vers la porte d'Ouche)

occupée par l'armurier de Mgr l'Amiral (1529). — Visite d'une maison rue du Four, près la maison de La Rochelle et occupée par le sieur Varin, hôte du Plat d'Etain, construite, disait-on, sur un terrain appartenant à la ville. — Vente consentie au prix de 660 livres à la veuve Vincent d'une maison dite « maison des Manetz », vers le Vieux-Collège, dont la ville était propriétaire (1600).

K. 103. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin; 60 pièces et 3 cahiers, papier.

1717-1788. — Maisons diverses. — Baux pour trois et neuf ans, et aux prix de 60 et 67 livres par an, à Antoine Duvernois, praticien; Charles Simonnot, cordonnier, et Didière Vestu, veuve Bornier, d'une maison que la ville avait fait reconstruire rue des Forges, au coin de la rue de la Petite Poissonnerie (1717, 1722, 1726), et mémoires des ouvriers employés à cette reconstruction. — Procès-verbal de la visite faite par deux échevins, d'une maison appartenant aussi à la ville, rue Chapelotte (rue Berbisey), et bail de ladite maison tranché aux enchères à Antoine Poyet, charpentier, adjudicataire pour neuf ans, à raison de 26 livres par an (1741). — Autre bail de la même maison passé pour neuf ans et au prix de 140 livres par an à Marie Sire, veuve Poyet (1758). — Indemnité réclamée à la ville par Jean Boussey, maître vinaigrier, à cause du hangar qu'il avait fait construire à côté de cette maison dont il avait été locataire sur le pied de 255 livres par an, et qui fut, à l'expiration de son bail, loué 440 livres au sieur Millière, couvreur (1786). — Mémoires d'ouvrages faits par divers dans les maisons appartenant à la ville, rue des Champs (des Godrans), à la porte Saint-Nicolas, au dispensaire, etc. — Autres arrêtés aux chiffres de 92 et 306 livres des ouvrages faits par les sieurs Bernard, peintre et Dorse, serrurier, tant au jardin de M. de Montigny, trésorier des États, qui avait son entrée sur le rempart, que dans la pavillon de ce jardin. — Permission au sieur Bellevaut, entrepreneur, d'établir un atelier pour le polissage des marbres sur l'emplacement de maisons brûlées, dont la ville était propriétaire rue de Bourbon (rue Jeannin, 1758, 1759), et amodiation de cet emplacement, ainsi que des hangars que l'on y avait construits, au sieur Saintpère, architecte, pour neuf ans et au prix de 260 livres (1785). — Rapport du voyer de la mairie au sujet des réparations à faire au bureau d'octroi de la porte d'Ouche (1771). — Mémoire exposant l'impossibilité pour la ville de Dijon, de subvenir à l'entretien des bâtiments affectés à l'exercice de la justice,

ainsi qu'elle y était tenue aux termes d'un arrêt du Conseil de 1773, et où il est dit que ses revenus étaient de 158,401 livres 18 sous tandis que ses charges s'élevaient à 165,955 livres 10 sous 11 deniers. — Vente consentie à la ville, au prix de 44,000 livres par les créanciers des Jacobines, tant de leur maison conventuelle sise place d'Armes et rues des Étioux et Saint-Fiacre, que des créances et objets mobiliers appartenant à ces religieuses lors de leur faillite (l'inventaire du mobilier de la chapelle est joint à l'acte de vente de 1788). — Engagement pris par les Élus de cautionner la ville jusqu'à la somme de 150,000 livres pour l'emprunt qu'elle voulait faire à l'effet de construire divers édifices : halles, prisons, théâtre, sur le terrain de l'ancien hôtel de Langres occupé par ces religieuses, dont le Roi lui avait fait cession (1788). — Devis des travaux à faire pour l'établissement d'une halle « à la Saussaye », hors la porte Guillaume (sans date). — Voir J 6-10.

K. 104. (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 23 pièces et 4 cahiers de 48 et 8 feuillets, papier.

1453-1788. — Terrains communaux (Affaires générales). — Recherches ordonnées à l'effet de constater les anticipations faites sur les communaux de la ville au faubourg de la Porte-Neuve, ainsi que sur les pâquiers d'Épirey, Cromois, etc., et états donnant les noms des particuliers qui avaient anticipé avec indication de la contenance des terres usurpées (1455, 1496, etc.). — Allocations de diverses sommes pour le salaire et les dépenses de bouche des commissaires de la mairie chargés de procéder à ces recherches avec l'assistance des jurés vigneron et autres. — Délibération de la Chambre de ville prescrivant la mise en « pasture » de terres ensemencées par plusieurs qui les avaient usurpées sur les communaux de la ville (1500). — Réclamations adressées par les bouchers, laboureurs et vigneron, au sujet de la mise en vente de terrains précédemment affectés à l'usage commun (sans date). — État dressé par la mairie des places vagues à donner aux habitants des faubourgs, dont les maisons avaient été brûlées quand les Suisses assiégeaient la ville (1513). — Mandement du bailli de Dijon obligeant au paiement d'amendes au profit de la ville divers particuliers qui avaient empiété sur ses propriétés (1515). — Assignation des magistrats municipaux au Parlement, à la requête du procureur du Roi au bailliage, leur contestant le droit d'autoriser les particuliers à bâtir sur les places communes de la ville (1526). — Visite ordonnée par la mairie du finage de la banlieue

de la ville à l'effet de constater les anticipations faites à son préjudice (1567). — Édit du Roi (imprimé de l'..... de 1696) confirmant dans une pleine possession les détenteurs de places ayant jadis fait partie de l'enceinte fortifiée des villes de son royaume, moyennant le paiement de redevances au Trésor royal, et état des sommes exigibles des détenteurs des places usurpées ou acensées par la mairie qui avaient fait partie de l'enceinte fortifiée de la ville de Dijon (1700). — Mandat de la somme de 21 livres due au sieur Beaupoil, commissaire à terrier, pour l'arpentage de terrains communaux (1785). — Requête du sieur Monseigneur, inspecteur des ouvrages publics de la ville de Dijon, exposant l'utilité pour cette ville d'amodier des terrains dont elle ne tirait aucun revenu et de faire « le débournement de ses esplanades » (sans date).

K. 105. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 76 pièces et 8 cahiers, papier.

1389-1785. — Terrains communaux (Porte Guillaume, Saussaye, Arquebuse, etc.). — Acquisition par la ville, au prix de 50 francs d'or, de cinq quartiers de terre sis au « belle » de la porte Guillaume et appartenant à Poinard Bourgeoise, bourgeois de Dijon (1389). — Curage des fossés bornant un terrain communal sis au faubourg d'Ouche, derrière les Chartreux et dit « la Saussaye de la ville », et procès soutenu au bailliage contre les héritiers de M^e Louis Chambellan, receveur du Parlement, auxquels appartenait une propriété voisine dite « la Colombière ez Chambellans », accusant les amodiataires de la ville d'empiéter sur leurs droits (1433-1510). — Arpentage par les jurés-arpenteurs de la mairie de pièces de terre appartenant à la ville proche le chemin de Talant, le long du cours du Renne et vers la Saussaye où était « la maison de Messieurs les arquebutiers de ceste dite ville » (1569). — Déclaration du procureur-syndic de la commune, aux termes de laquelle un terrain vague, sis entre les murs des Chartreux et la rivière d'Ouche, et dont un sieur Ménestrier avait demandé l'acensement à Messieurs du Bureau des finances, n'appartenait pas au Roi mais à la ville (1619); et procès soutenu au Parlement contre les Chartreux et dont nous n'avons pas la solution, au sujet de la propriété de cette pièce de terre donnée à cens, puis réservée pour le champoi du bétail des habitants et le dépôt du bois flotté (1619-1648). — Réclamations du sieur Baudouin, auquel la ville avait cédé une partie du pâtis derrière l'Arquebuse, dont les habitants ne lui permettaient pas d'en dis-

poser à son gré, prétendant que le pâtis devait être affecté à l'usage commun (1620); — Amodiation consentie par la ville au sieur Meunier de pièces de terre sises proche la croix de Mission et la croix de Charmotte, faubourg de la porte Guillaume (1785). — Voir K 114, 142, 156.

K. 106. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1403-1788. — Terrains communaux (vers les moulins de Chèvremorte et Vaisson et le finage de Plombières). — Sentence rendue par le bailliage dans un procès soutenu contre l'abbaye de Saint-Bénigne par la ville de Dijon demandant à l'abbaye le droit de creuser des fossés dans un pâquier sis entre les deux bras de la rivière d'Ouche, vers le prieuré de Larrey et le moulin de Chèvremorte, et qui, les religieux s'étant désistés de leurs prétentions, continue à la ville la possession de ce pâquier, avec ordre de rétablir les choses dans leur premier état (1406). — Consentement donné par le procureur-syndic, nonobstant les requêtes des maîtres bouchers, à l'amodiation dudit pâquier dit « paquier de la « Fillerie » à Guillaume Savot, gouverneur de la chancellerie et propriétaire de terres voisines, avec lequel la ville avait eu des contestations (1628). — Procès-verbaux constatant des anticipations sur les communaux de la ville, tant par l'abbaye de Saint-Bénigne que par les meuniers de Chèvremorte et de Vesson et autres, et indiquant quels étaient les communaux de Dijon et ceux de Plombières du côté de « la Combe à la serpent » et de « la grange de la Cra ». — Amodiations à divers et à divers prix d'une soiture de pré, finage de Plombières, lieudit « au pré du Saulce », donnée à la ville par le testament de M. Lucotte, lieutenant particulier au bailliage de Dijon, du 14 juin 1669.

K. 107. (Liasse.) — 79 pièces parchemin; 15 pièces et 5 cahiers, papier; 1 sceau.

1437-1473. — Terrains communaux (lieudit Pâquier ou cimetière aux chevaux). — Procès soutenu par la ville contre l'abbaye de Saint-Étienne lui contestant la propriété d'une pièce de terre d'une contenance d'environ trois journaux, faisant partie d'un pâquier dit « le paquier ou cymistière aux chevaux », sis au bas de la rue de Cîteaux, proche le clos où fut la maison dudit Cîteaux, entre deux bras de la rivière d'Ouche, et terminé par une sentence du bailliage, de 1475, qui, nonobstant les lettres de garde obtenues par l'abbaye, déclare

la ville propriétaire de tout le pâquier où l'on enfouissait les bêtes mortes et d'où l'on tirait du sable et du grès.

K. 108. (Registre.) — In-folio, couverture ancienne en parchemin; 111 feuillets, papier.

Mars 1436. — Terrains communaux (Pâquier aux chevaux). — Enquête (copie d'une) faite au bailliage, à la requête des abbé et religieux de Saint-Étienne, dans le procès relatif au « cymistière aux chevaux », et dans laquelle déposèrent : F^o 46, Messire Guillaume du Bois, prieur de Marcenay-en-Montagne et religieux de Saint-Étienne; — F^o 50, « vénérable et religieuse personne » Maître Pierre Bassot, religieux et prieur de ce monastère; — F^o 58, Jean Bergier de Fauverney (arrondissement de Dijon, canton de Genlis), homme du Grand Prieur de Champagne, commandeur du temple dudit Fauverney.

K. 109. (Registre.) — In-folio, semblable au précédent, 480 feuillets, papier.

Avril 1436. — Terrains communaux (Pâquier aux chevaux). — Autre enquête faite également au bailliage et dans la même affaire, à la requête du procureur de la commune, et où nous avons les témoignages de : F^o 461, Jean Étienne dit Perruchot, apothicaire à Dijon; — F^o 258, Messire Jean Milan, prêtre audit lieu; — F^o 319, « honorable homme » Henri Deschanon, bourgeois; — F^o 443, Jean du Bois, notaire royal à Beaune; — F^o 454, « honorable homme et sage » Laurent Jaquelin, bourgeois et lieutenant en la même ville de M. le bailli de Dijon.

K. 110. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces et 1 cahier, papier.

1340. — Sans date. — Terrains communaux (Pâquier aux chevaux). — Procès intenté par la ville au sieur Vivichot, tanneur, accusé d'avoir empiété sur ses droits de propriété audit pâquier, et intervention du cardinal de Givry, abbé de Saint-Étienne, dans le procès en question, terminé par la publication de lettres accordées à la ville de Dijon, par le bailli dudit lieu (en 1541), la maintenant « de par le roy » en la pleine possession et jouissance du pâquier, avec toutes facultés à elle et aux habitants d'en disposer comme d'un terrain communal, pour y mener paître les bestiaux, y tuer les chevaux et écorcher les bêtes mortes, etc. — Transaction (copie d'une)

entre la mairie et l'abbé de Saint-Étienne au sujet du pâquier Monin (cimetièrre aux chevaux) portant que la ville jouira de cet emplacement où les pestiférés seront internés ou inhumés en temps d'épidémie (sans date).

K. 111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1490-1647. — Terrains communaux. (Les Échaillons, Giron, Larrey). — Amodiations aux habitants de Corcelles (village à 10 kilomètres de Dijon) de terrains communaux sis dans sa banlieue, lieudit « es Echaillons » et « en Giron » (1490, etc.). — Allocation de 3 francs consentie pour indemniser de ses dépenses Claude Carnet, chargé par la ville du « débournement » de ses terres au climat de Giron (1531). — Procès soutenu par elle au bailliage, et dont nous n'avons pas la solution, contre les frères Messigni, laboureurs à Corcelles, soi-disant légitimes propriétaires de dix journaux de terre que celle-ci prétendait avoir été usurpés sur ses communaux audit Giron (1561). — Empiètement sur le grand chemin tirant de la porte d'Ouche aux Echaillons, par le sieur Savot, gouverneur de la chancellerie du duché de Bourgogne, propriétaire d'un verger et de vignes à Larrey (1635). — Procès intentés à la ville par Savot au sujet d'usurpations prétendues sur ses propriétés proche Larrey et en d'autres lieux, et ordonnance du gouverneur de la province enjoignant de se pourvoir auprès de lui au sujet des terres que Savot disait lui avoir été prises pour l'établissement du bastion du pont Aubriot, fait dont la ville ne pouvait être responsable (1640-1647). — Voir K-143 et 149.

K. 112. (Liasse.) — 6 pièces et 1 cahier de 16 feuillets, papier.

1487-1787. — Terrains, etc. (Paquier de Bray). — Procès-verbal dressé par deux échevins chargés de constater les anticipations faites tant sur le pâquier de Bray (vers la route de Saint-Jean-de-Losne) que sur le chemin de la Croisotte par lequel le pâtre de la ville menait boire à Longvy le bétail qu'il garde au pâquier, et états donnant les noms des habitants, dont M^e Étienne Berbissey, qui avaient anticipé et ensemencé sur le terrain communal, avec l'indication de la quantité de grains due à la ville par chacun d'eux, pour avoir été récoltée à son préjudice (1487, etc.). — « Débournement et mesuraige » d'un sentier qui devait servir pour le passage de tous les habitants et séparer la partie du pâquier de Bray ci-devant acensée à Bénigne de Vendenesse, bour-

geois et échevin, d'avec un champ emplanté de noyers, acensé à Louis Leféaul (1523). — Mémoire (non daté, mais de la deuxième moitié du XVIII^e siècle) exposant l'utilité qu'il y aurait pour la ville et les habitants à créer des prairies artificielles au pâquier de Bray. — Permission de creuser un fossé le long dudit pâquier, demandée par les sieurs Maire et Toussaint, jardiniers au faubourg Saint-Pierre, à cause des dégâts que les bestiaux faisaient journellement dans leurs champs lorsqu'ils allaient au pâturage (1786). — Procès-verbal dressé par MM. Nublat, échevin, Claude Couturier, commissaire à terrier et autres, chargés de constater les anticipations faites sur le pâquier de Bray et nous donnant des renseignements au sujet de sa contenance et de ses confins (1787). — Voir K-151.

K. 113. (Liasse.) — 3 pièces et 4 cahiers, papier.

1523-1686. — Terrains communaux (Charmes d'Asnières, finages de Fontaine, Ruffey, etc.). — État des dépenses de bouche faites par les magistrats municipaux et autres chargés de procéder au bornage des communaux de la ville du côté de Ruffey (1525). — Contestations avec les habitants de Fontaine au sujet du droit de parcours qu'ils prétendaient avoir aux Charmes d'Asnières appartenant à la ville (1563, etc.). — Procès-verbaux dressés par les jurés vigneron et autres commis par la ville à l'effet de constater, avec les procureurs du village et de l'église dudit Fontaine, les anticipations faites aux Charmes d'Asnières et lieux voisins, tant par les habitants de Dijon que par ceux des villages d'Ahuy et Asnières (à 6 et 8 kilomètres de Dijon), et sentences de la mairie ordonnant la confiscation au profit de la ville des grains récoltés sur des terres lui appartenant (1563-1565). — Délibération de la Chambre du Conseil ordonnant la cessation des poursuites pour usurpations de terrains aux Charmes d'Asnières à l'égard de personnes justifiant d'une possession plus que trentenaire (1785). — Voir K-154.

K. 114. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1724-1784. — Terrains communaux (Croix de la Charmotte, La Nitrière, etc.). — Dénonciations par le Procureur-syndic d'anticipations faites sur les communaux de la ville par plusieurs individus, dont un avait labouré etensemencé deux endroits réservés pour « le champoy des bestiaux », près la croix de la Charmotte, et délibération de la Chambre du Conseil ordonnant la

saisie et la vente aux enchères de tous les grains récoltés sur ces terres ou autres appartenant à la ville, avec défense à toutes personnes d'ensemencer désormais ou labourer ces terrains communaux, sous peine de l'amende arbitraire et de tous dépens, dommages et intérêts (1724). — Autorisation accordée au sieur Forey, bourgeois, de clore de murs une pièce de terre lui appartenant, proche la métairie de Champmaillot, lieudit en Theulley, afin d'empêcher les fouilles que l'on faisait dans le but d'extraire de la terre glaise ou de la terre à faïence dans cette propriété voisine du terrain communal où l'on avait établi une nitrière artificielle (1784). — Voir K-105, 152.

K. 115. (Liasse.) — Une pièce et un cahier de 6 feuillets, papier.

1640-1749. — Terrains communaux. (Montmusard, Pâquier de Lochères). — Requête de M^{re} Philibert Fyot, président au Parlement de Bourgogne, acquéreur, conjointement avec M^{me} Marie Desbarres, veuve de « noble » Bénigne de Fransas, de la seigneurie de la Motte-Montmusard, sur « noble » Bénigne Brenot, maître d'hôtel du Duc d'Orléans, demandant à la ville la cession d'une partie du pâquier de Lochères appartenant à sa propriété, et offre du Président de faire à ses frais ce qui était nécessaire pour rendre accessible aux bestiaux le pâquier en question converti en borbier et dont la contenance totale était de dix-huit soitures. (Dans sa requête du 1^{er} juin 1640 le président dit que d'anciens titres de la seigneurie de Montmusard furent brûlés en la maison de M^e Chrétien Martin, avocat du Roi à la Table de marbre, mari de M^{me} Jeanne Brenot « lors de l'émotion « arrivée en mil six cens trente », sédition du Lanturlu). — Offre faite à la ville par M. le Premier Président Delamarche, seigneur de Montmusard, de lui céder un emplacement d'une contenance d'environ quatorze journaux, dont partie en nature de terres labourables et partie en pâquier, contigu à la métairie de la Motte Saint-Médard et à des terres dépendant dudit Montmusard, en échange du pâquier de la ville (pâquier de Lochères) sis derrière son parc et joignant le chemin de Saint-Apollinaire, et délibération de la Chambre du Conseil, approuvée par le Roi, accédant à cette proposition avantageuse pour les habitants sous divers rapports, et notamment à cause du projet de M. Delamarche de « faire dans le pâquier de la « ville une pièce d'eau qui, s'emplantant pendant l'hiver, « fournira pendant toute l'année à celles qu'il a dans son « parc, et contribuera par conséquent à un plus grand « embellissement des dehors de la ville, et de ce parc

« en particulier qui sera toujours ouvert à tous les honnêtes gens ». (1748-1749). — Voir K-152.

K. 116. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1515-1575. — Terrains communaux (alentours du château). — Contestations entre la ville et Messieurs de Busseval et de Trotedan, capitaines du château, prétendant qu'il n'appartenait point aux magistrats municipaux de disposer comme de terrains communaux d'emplacements voisins dudit château, et s'opposant au passage des habitants sur les chemins qui y conduisaient. (Les copies des actes des ventes consenties en 1515 et 1516 par des particuliers à d'autres de terres labourables sises entre les deux chemins tirant de la porte Guillaume aux faubourgs de la porte Saint-Nicolas et de la porte au Fermerot furent produites par la ville à l'occasion de ces débats de 1555 et 1572). — Allocation de 60 sous à Évrard Bredin, pour « avoir fait le modèle, figure et tibériade », d'une pièce de terre appartenant à la ville et sise hors des murs, au pied du château, où M. de Trotedan voulait faire une garenne, et qui fut remise en son premier état en vertu des ordres de M. le comte de Charny, lieutenant général en Bourgogne (1575).

K. 117. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1363-1737. — Terrains communaux (Divers : intérieur de la ville). — Cession d'une place sise à Dijon, à l'angle des rues de Suzon et de la Tournelle, derrière la maison de Guiot Faisan, consentie par la ville audit Guiot, en récompense de ses services et moyennant la somme de « vingt deniers d'our appelez les francs » (1363). — Cession gratuite d'un « mex » contigu à la maison « du Singe » consentie par la ville à Mgr Guy de la Trémoille, sous la condition de n'élever aucune construction « qui puisse empêcher la veue et clarté de ladite maison ne le cheoit des eaux d'icelle maison oudit mes » (1396). — Location à Guiot de Turgy et Geoffroy Mongin, houlangers, pour trois ans et au prix de 20 sous par an, d'une place dessous la porte du Comte (porte Saint-Nicolas) affectée à la vente du pain (1424). — Sentence du bailliage mettant « souz la main du Roy » un emplacement sis à Dijon rue Saint-Pierre, devant le logis de Saint-Adrien, dont la ville contestait le droit de disposer à M^{me} Antoine Dintreville, dame d'Orrain et de Saulon-la-Rue, veuve de « noble » Messire Hérard de Saulx,

seigneur desdits lieux (1489). — Visite faite au « Champ-« Damas » (Champ de Mars) par les magistrats municipaux, à l'effet de constater les empiètements faits au préjudice de la ville par les amodiataires de places audit lieu (1521). — Droit de disposer d'une place contiguë à son hôtel, proche l'église Saint-Jean, contesté à la ville par Guillaume de Nassau, prince d'Orange (1569). — Cession au sieur Perrin, revendeur, moyennant une redevance de 3 livres par an, de la jouissance d'une place au-dessus des bancs de la poissonnerie, ci-devant amodiée à Claude Sambin, menuisier (1737). — Autorisation demandée par Claude Bernard, seigneur de Blancey et secrétaire des États, de sous-amodier une partie de terrain contigu à la maison louée par la ville au sieur Pommier, charpentier.

K. 118. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 14 pièces et 3 cahiers, papier.

1434-1789. — Terrains communaux (Divers : faubourgs). — Sentence du bailliage maintenant la ville en la possession de deux « pans de troilles » (treilles) rue de la Tannerie, au faubourg d'Ouche (1454). — Indemnité réclamée à la ville par M. Jean Hélyotte, auditeur des comptes, à cause de décombres déposés lors du pavage des rues, dans une chenevière lui appartenant au faubourg de la porte Guillaume, près la croix de Mission, et proposition de vendre le terrain en question faite à Hélyotte par la ville (1738). — Jouissance d'un petit emplacement entre les deux portes Saint-Nicolas accordée sa vie durant et moyennant la rétribution annuelle de 30 livres à M. Charles Févret, chanoine de la cathédrale (1751). — Amodiation consentie au sieur Fèvre, tanneur, au prix de 7 livres par an, de six journaux et un tiers de terres incultes sises derrière l'Île, qu'il s'engageait à défricher (1768), et jouissance gratuite accordée au sieur Claude Girard, sergent de la mairie, d'un emplacement voisin de la manufacture de l'Île et de l'usine du sieur Ranguet, papetier (1784). — Cession demandée à la ville par le sieur Chambellant, jardinier, d'un emplacement hors la ville et au pied du quinconce du rempart (du Tivoli), propre à l'établissement d'une pépinière (1777). — Reconnaissance d'un cens affecté au profit de l'abbaye de Saint-Bénigne sur un terrain appartenant à la ville et à l'hôpital général, et dont une partie avait été prise pour l'établissement du cimetière (1787). — Requête du sieur Basire, commis au greffe des États, demandant à la ville de lui vendre ou amodier un terrain joignant sa propriété et contigu à une pièce de terre

appartenant au séminaire, vers le pont aux Chèvres (1789). — Indemnité refusée au sieur Gaudalet, jardinier, obligé d'abandonner un emplacement voisin de la porte Condé et loué par lui au portier de cette porte, où il avait une pépinière, la ville voulant niveler cet emplacement pour y faire une place (Id.). — Cessions de parcelles de terrains demandées par divers aux faubourgs d'Ouche et Saint-Pierre.

K. 119. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 46 pièces, 1 cahier et 1 plan, papier.

1380-1788. — Carrières, sablières et nitrières. — Vente consentie à la ville au prix de 10 francs d'or, par Girard le Bolincy, vigneron, d'une pièce de terre argileuse, d'une contenance d'environ un journal, sise finage de Dijon, lieudit vers la Motte de Montmusard, et contiguë à « l'argile commune de ladite ville » (1380). — Déduction de 3 francs 4 gros sur la somme dont il était débiteur, consentie à Jean Petit, maçon, à raison des pertes que lui firent subir les amodiataires de « la perrière du sac », appartenant à la ville, pour lesquels il s'était porté caution (1486). — Autre de la somme d'un franc consentie sur le prix de son bail, qui était de 2 francs, à Étienne Marin, amodiataire de la « lavière de Plante-la-Mer d'où il n'avait rien pu tirer (1490). — Relevés des dépenses de bouche faites par les magistrats municipaux lors de leurs visites des perrières de la ville en Giron et autres lieux, et procès-verbaux constatant l'état desdites perrières dressés à la suite de ces visites (1503, 1506, etc.). — Amodiation de la perrière de Montevigne, pour dix ans et à raison de 8 francs par an, à Didier Normant, perrier, en remplacement de Jean Girard à qui la ville remit une partie de ce qu'il lui devait (1510). — Réductions sur les prix stipulés en leurs baux consenties aux amodiataires d'autres perrières (1515 et 1540). — Proposition faite à la ville par Hugues Champlois, Claude Chavance et consorts, maçons, de mettre en état les perrières de Notre-Dame et Saint-Michel lui appartenant, sous la condition d'en avoir la jouissance gratuite pendant neuf ou dix ans (1582). — Délibérations ordonnant la mise en adjudication de ces carrières et autres, ou leur délivrance à titre gratuit, mais avec l'obligation imposée à ceux qui les exploiteraient de vendre leurs pierres aux habitants au prix fixé par la mairie (1582-1598). — Permission d'exploiter une perrière dont il avait fait « le découvert » à ses frais, accordée au sieur Antoine Petit, moyennant l'engagement pris par lui de donner chaque année 40 sous à la

ville (1607). — Visite par deux échevins d'une carrière sise au-dessus des Chartreux, et que « les entrepreneurs des réparations de la rivière d'Ouche » demandaient l'autorisation d'exploiter (1644). — Refus de la ville d'acenser cette perrière (sans date) et permission de tirer des pierres d'autres carrières demandées par divers. — Défense de tirer des pierres de « la perrière rouge » ainsi que des autres appartenant à la ville (1741), et réclamation de dommages et intérêts à la veuve du sieur Barlet, entrepreneur, dont le mari n'avait pas tenu compte de cette défense (Id.). — Requête du sieur Paufard, entrepreneur, demandant l'autorisation de tirer de la pierre d'une carrière qu'il avait découverte dans « la combe de Saint-Joseph », sous l'offre de payer un cens à la ville (1785); et autre des sieurs Marcoux et Brion, chargés de travaux de pavage à faire sur la route de Dijon à Nuits, demandant qu'il leur soit permis de prendre du sable dans un emplacement sis près « le bastion des Savants », à droite du chemin allant du faubourg d'Ouche au faubourg Saint-Pierre (Id.). — Cession consentie par la ville avec retenue de cens à son profit à Messieurs Guiton de Morveau, avocat général au Parlement et Jacques Champy, commissaire des poudres et salpêtres, d'un terrain communal dit « le paquier de Lamotte », sis près la porte de Bourbon et contigu au clos de Montmusard, où ils voulaient établir « une nitrière artificielle » (sans date). — Mémoire composé par le sieur Taisand, maître maçon, auquel la ville accorda 48 livres pour les frais d'impression de cet ouvrage, et présenté à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres (de Dijon), « sur la nature, la propriété et la manière d'exploiter la pierre des carrières de Dijon, pour rendre les édifices auxquels elle est employée, plus solides et plus durables » (1770). — Voir J-177, K-114, 127 et 239.

K. 120. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1474-1600. — Parcours et pâturage (Pré de Larrey). — Procès soutenu au bailliage par les habitants de Dijon contre le prieur de Larrey leur contestant le droit de parcours et pâturage qu'ils prétendaient avoir dans le pré dudit Larrey depuis le lendemain de la Saint-Jean (25 juin) jusques « au jour que ledit prey a accoustume d'estre en ban », ainsi qu'un droit de passage sur le chemin qui le traversait, sentence maintenant les habitants dans la jouissance de ces droits, au préjudice desquels la saisie d'une voiture chargée de raisins appartenant à Jacques Baudot, bourgeois de Dijon, avait été

opérée par les officiers du prieur (1471-1475). — Requêtes adressées au Parlement par le procureur-syndic de la commune se plaignant d'empiètements sur les droits des habitants, auxquels le prieur de Larrey d'une part et d'autre M. Guillaume Nicolas, contrôleur en la chancellerie, acquéreur de trois soitures dépendant du pré du prieuré, voulaient défendre d'y faire paître leurs bestiaux dès le lendemain de la saint Jean, et demandant que le prieur soit obligé à remettre en son premier état une partie de ce pré qu'il avait convertie en terres labourables; commission d'informer au sujet des plaintes du syndic donnée à un conseiller à la Cour et informations faites par ce commissaire (1588-1600).

K. 121. (Liasse.) — 1 pièce et 4 cahier de 78 feuillets, parchemin; 1 cahier de 18 feuillets, papier.

1349-1372. — Parcours, etc. (Pâquier de Talant). — « Mandement de garde » du bailli de Dijon maintenant aux habitants de Talant le droit qu'ils prétendaient avoir, conjointement avec les habitants de Dijon, de faire paître et champoyer leurs bestiaux en tout temps de l'année, dans un pâquier dit le pâquier de Talant, entre les deux bras de la rivière d'Ouche (1549). — Opposition formée à l'exécution dudit mandement par les habitants de Plombières, dont le territoire était contigu au pâquier, et arrêté du Parlement, qui, délimitant les finages des territoires de Dijon, Plombières et Talant, ordonne que les habitants de cette dernière communauté n'aient droit de parcours entre les deux eaux, sur Dijon et Plombières, qu'au temps de la vaine pâture (1570). — Modération des dépens auxquels les habitants de Talant avaient été condamnés au profit de ceux de Dijon pour infraction audit arrêt, ordonnée à raison de la cession consentie par les premiers d'un chemin conduisant au pâquier qui leur était réservé (1572). — Voir K-6.

K. 122. (Volume.) — In-folio, couverture ancienne en parchemin; 114 feuillets, parchemin; 14 feuillets, papier.

1370. — Parcours. (Pâquier de Talant). — Procès-verbal (original et minute du) de la pose de bornes limitant les finages des trois communautés (Dijon, Talant et Plombières) et indiquant l'étendue des droits de chacune, dressé en présence de M. le conseiller Bretagne, commissaire député à l'effet d'assurer l'exécution de l'arrêt de la Cour. — Voir K-6.

K. 123. (Liasse.) — 2 pièces et 1 cahier de 18 feuillets, parchemin; 43 pièces et 7 cahiers de 38, 36, 22, 10 8 et 6 feuillets, papier.

1718-1762. — Parcours, etc. (Droits de vaine pâture sur le finage de Quetigny). — Intervention de la ville de Dijon dans les procès soutenus, tant par les PP. Jésuites en leur qualité de propriétaires de la rente de Lichey, que par le sieur Breneau de Mirande, contre les habitants de Quetigny (5 kilomètres de Dijon), leur contestant, ainsi qu'aux autres habitants de la paroisse Saint-Michel de Dijon (Lichey et Mirande étaient de cette paroisse), les droits de vaine pâture et de parcours qu'ils prétendaient avoir sur leur territoire (1718, etc.). — Opposition faite par la ville en vertu de ces droits à l'autorisation d'amodier une partie de leurs communaux, demandée à l'Intendant par lesdits habitants de Quetigny (1762).

K. 124. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1493-1734. — Droits de parcours. (Divers). — Mandement du bailli de Dijon qui, en vertu du droit appartenant aux habitants de cette ville de « faire vain « paistre et pasturer leurs bestes, tant grosses que « menues, partout le finage, territoire et banlieue dudit « Dijon, et ailleurs environ ledit bailliage, en quelque « territoire que ce soit, tant es communaux, charmes, « pasquiers, bois que autres lieux quelz qu'ils soient, ou « il y a et peust avoir vain pastre, en retournant toutes « voyes entre deux soleils, etc. », les maintient en la possession et jouissance du droit de vaine pâture sur le territoire d'Ouges (7 kilomètres de Dijon), entre ce village et le chemin tirant de Longvy à Bretenières, nonobstant l'opposition de l'abbé de Citeaux, seigneur de ce pays (1493). — Arrêté du Maire qui, à raison des dégâts faits par l'orage et la grêle sur une pièce de terre ensemencée d'orge et d'avoine par le sieur Menastier, fermier de la rente de Pouilly, lui permet de mettre cette pièce de terre en réserve pour y faire paître ses bestiaux jusqu'au 8 du mois de septembre, nonobstant les droits de vaine pâture des habitants de Dijon (26 août 1754). — Requête de M^{me} veuve Brigandet, propriétaire de la rente de Morveau (commune de Dijon), demandant l'extrait de l'acte de vente du bois d'Arceau faite par l'abbé d'Auberive à Poinard Bourgeoise, bourgeois de Dijon, afin de prouver que ce bois dépend de sa propriété et que les habitants

de Mirande n'y ont aucun droit de champoi (sans date), mais du XVIII^e siècle).

K. 125. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1671-1788. — Promenades. (Parc et Cours du Parc). — Ordonnance de l'intendant Bouchu, prescrivant l'adjudication au rabais des travaux à entreprendre pour creuser les fossés du Cours du Parc (1671), et délibération prise au sujet des dépenses faites pour l'établissement de cette avenue (1673). — Marché aux termes duquel le sieur Demarne, jardinier à la Colombière, se charge de l'entretien de la promenade pendant six ans, à raison de 430 livres pour la première année et de 410 livres pour chacune des années suivantes (1677). — État des réparations à faire en dehors de la porte Saint-Pierre, vers l'entrée du cours (1715). — Devis d'ouvrages à faire au parc de la Colombière appartenant au prince de Condé et au Cours du Parc. (Ce devis de 1724 fait mention de la pose de barrières fermant à clef aux entrées des allées aboutissant à l'étoile et dans les bocages du Parc, de réparations à la clôture du mail, de l'établissement d'un pont sur un fossé qui serait creusé entre le Parc et le sous-bief du moulin Bernard et que l'on remplirait d'eau « au moyen d'une fausse rivière », de la plantation de nouveaux arbres au Cours, etc.). — Reconnaissance desdits ouvrages exécutés par Valérien Rollin, entrepreneur, auquel l'adjudication en avait été tranchée aux prix de 7,611 et 500 livres, et requêtes adressées par Rollin et ses héritiers à l'effet d'obtenir le paiement de sommes que leur devait la ville. — Rapport du sieur Monseigneur, inspecteur des ouvrages publics de la ville de Dijon, attribuant au manque de terre végétale le dépérissement des tilleuls du Cours du Parc, et aux termes duquel il convenait d'y creuser de distance en distance des tranchées que l'on remplirait de bonne terre et de sabler à nouveau si l'on ne voulait pas que cette allée, « qui fait « l'embellissement de la ville », ne soit « dans peu entièrement détruite » (sans date). — États des dépenses faites pour l'entretien de la promenade : « rénovation des arbres « pouris », pose de bancs de pierre, etc. — Allocations de 90 livres par an, pour les gages du sieur Guéniard et autres, ses portiers (1755, etc.), et marché aux termes duquel Guéniard prend l'engagement d'entretenir, cultiver et remplacer les arbres du Cours pendant six ans et moyennant la rétribution de 180 livres par an (1760). — Amodiations à raison de 20 et 25 livres par an d'une pièce de terre sise au faubourg Saint-Pierre et servant de pépinière pour les arbres du Cours et des autres promenades

1775, etc.). — Requête du sieur Roze, adjudicataire des bois du parc de Mgr le Prince, qu'il avait fait exploiter pour la ville de Saint-Jean-de-Losne, demandant l'autorisation d'établir un pont sur le fossé du cours, pour conduire ces bois sur la route dudit Saint-Jean-de-Losne (sans date). — Ordre signifié à plusieurs entrepreneurs d'enlever des pierres et décombres déposés aux abords du Cours. — Publication et affichage d'une délibération de la Chambre de ville, prescrivant diverses mesures de police relatives au Cours du Parc, et qui, entre autres défenses, interdit aux artisans, vigneron, laquais et autres, de faire des chemins dans les fossés, ainsi que de les combler, d'y faire paître le bétail et d'endommager les arbres, sous peine d'être mis à un carcan que l'on posera à cet effet à l'entrée du Cours (1710). — Pose de bornes ordonnées afin d'empêcher de conduire les voitures dans les allées latérales (1786).

K. 126. (Liasse.) — 65 pièces et 4 cahiers, papier.

1688-1789. — Promenades (Chemins couverts et remparts). — Plantation d'arbres et transport de terres au bastion d'Ouche où l'on faisait une promenade (1716). — Allocation de 10 livres par an au sieur Petitot, manoeuvre, « préposé à la garde des arbres sur le rem- « part des Refuges » (1723). — Adjudication de l'entretien des arbres et allées des remparts, cours et bastions, de la porte Saint-Pierre aux jardins de l'Intendance, tranchée en faveur des sieurs Parmin, porteur de chaises et Thyart, jardinier, pour six ans et au prix de 135 livres par an (1727), et mandats délivrés pour le paiement des sus-nommés sur les rapports d'échevins constatant le bon état de ces promenades. — Entretien aux frais de la ville du jardin du bastion de Saulx dont M. le comte de Tavannes avait la jouissance, et paiement des gages de 100 livres par an attribués au portier du bastion (1742, etc.). — Visites faites par les magistrats municipaux et autres à l'effet de constater l'état des remparts. — Devis dressé par M. Lejolivet, voyer de la ville, des travaux à faire aux murs et rampes des remparts, et délivrance de ces ouvrages au sieur Moutel, adjudicataire au prix de 7650 livres (1753). — Autre devis dressé par le même des ouvrages de maçonnerie et autres nécessaires pour la réparation de brèches existant aux murs desdits remparts (1755). — Pose de barrières neuves aux entrées de remparts (1766). — Marchés faits avec divers pour le nettoyage des allées des remparts et des escaliers y aboutissant. — Plantations d'arbres sur les remparts et les chemins couverts. — Promesse faite par la ville d'indem-

niser la fabrique de l'église Saint-Pierre des dépenses que pourraient lui occasionner la démolition et la reconstruction d'une maison lui appartenant, sise rue Saint-Pierre, à l'angle du rempart, et que l'on devait jeter bas pour l'élargissement de cette promenade (1755). — Paiement de dépenses diverses faites pour l'aménagement du Cours Fleury (partie des chemins couverts, 1756). — Assignations à la Chambre de police signifiées à plusieurs, pour avoir déchargé des tombereaux d'immondices sur les chemins couverts, et procès-verbaux dressés contre des individus qui avaient arraché ou endommagé les arbres des remparts (1685-1757). — Voir H 127, 192, 193, J-129, 130 et K-127.

K. 127. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1742-1789. — Promenades (Affaires générales et diverses). — Entretien des arbres des diverses promenades de la ville soumissionné par le sieur Guéniard, jardinier, pour neuf ans et au prix de 600 livres par an (1755). — Id. des arbres du Cours Fleury, des allées de la Retraite et des remparts, comme aussi des noyers autour de la ville, soumissionné par le sieur Galimard, jardinier, pour neuf ans et au prix de 297 livres par an (1760). — État de ce qu'il garderait de faire pour cet entretien, dressé par le voyer de la ville, et requête de la veuve Galimard demandant la maintenue de l'adjudication consentie à son mari ainsi que l'autorisation pour les sieurs Laborey et autres, ses associés, de planter des peupliers le long du cours de Suzon, vers la porte Bourbon, et faire une pépinière vers les Blanchisseries (1761). — Marchés faits avec les sieurs Beuchot et Gauchet pour l'aménagement de « la nouvelle allée d'arbres » tirant de la maison de Retraite des Jésuites jusque vers Montmusard (1755-1756), et état indiquant la contenance et la valeur des pièces de terre vendues à la ville pour l'établissement de cette promenade. — Indemnité de 1,150 livres accordée au sieur Demay, bourgeois à Dijon, propriétaire du château de Montmusard, en dédommagement des droits qu'il prétendait avoir sur les trois allées prolongeant cette promenade du côté de sa propriété (1775). — Reconnaissance d'un cens affecté au profit du chapitre de la cathédrale sur une pièce de terre faisant partie de cette promenade. — Requête du sieur Viennois, professeur de grammaire, demandant à être autorisé par la mairie à empêcher la dégradation d'une plate-forme séparant la pièce d'eau du Creux d'Enfer de la métairie de Champmaillot, et qui, à raison de son exposition, « forme la plus agréable des promenades au

« coucher du soleil » (1770). — Indemnité accordée au nommé Mathieu Pierre, élagueur, venu de Meudon à Dijon, où il se chargeait d'élaguer les arbres des promenades (1775). — Paiement, à raison de vingt-quatre sous chacune, de seize journées faites par le sieur Buzenet, jardinier, chargé de la plantation de peupliers à la porte Guillaume (1787). — Allocations de 650 livres à la veuve Galimard et à ses associés « pour l'entretien, culture et « remplacement des arbres des promenades publiques » pendant un an (1786, 1789).

K. 128. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 2 sceaux.

1478-1514. — Cens au profit de la ville (Affaires générales). — Lettres patentes du roi Louis XI, qui, nonobstant les empêchements mis jadis à l'exercice de ce droit par les officiers des ducs de Bourgogne, autorisent la ville de Dijon à « bailler à cens ou rente » les places communes dans l'intérieur de la ville (1478). — Mandement du roi Louis XII enjoignant à M. de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, de faire bail perpétuel, moyennant un cens raisonnable, des places à bâtir dans le « pourpris » de cette ville, aux pauvres habitants des faubourgs dont les maisons avaient été brûlées pour sa défense, avec ordre de ne point reconstruire sur leur emplacement (1514). — Exemptions des cens stipulés au profit de la ville sur les terrains où étaient construites les maisons brûlées (Id.). — Paiement par la commune de 331 livres 10 sous pour les droits d'amortissement de cens à son profit (1771). — V. B-10.

K. 129. (Liasse.) — 13 pièces et 1 cahier, parchemin; 40 pièces et 2 cahiers, papier.

1398-1787. — Cens au profit de la ville (Intérieur de la ville, paroisse Notre-Dame). — Reconnaissance par Étiennot le Mostrudier, épiciier, d'un cens affecté au profit de la ville, sur un terrain contigu à sa maison sise en la rue « où l'on a coutume de vendre le « poisson » (1398). — Acensements consentis par la mairie : aux religieux de Saint-Bénigne, d'un emplacement attenant à une maison de la « Rue de Boucherie » dont ils étaient propriétaires (1427); — à Maisey de Montroussel, boucher et fournisseur de l'hôtel ducal, d'une place, devant la maison en question, qu'il tenait à cens desdits religieux, et permission à lui accordée par Mgr le Duc d'y tenir deux étaux ou « bancs de bouchers » (1433). — Contestations au sujet de la jouissance desdits étaux

entre les héritiers Montroussel; procès soutenu par la ville contre l'abbaye au sujet de la perception des cens affectés sur la maison et les terrains voisins (1617-1620), et réclamation de « lods » que le procureur-syndic prétendait être dus à la ville à cause du cens affecté sur la halle, devant la première maison de la rue du Bourg dont une partie servait de passage au public à côté des bancs des bouchers (1740). — Cessions consenties à Perrenet Dupuis, gantier, Jean Lefort, barbier, et autres, sous la condition d'y élever des constructions et avec retenue de cens au profit de la ville, de terrains longeant le cours de Suzon, derrière la rue des Forges, près du pont de pierre à l'extrémité de cette rue et devant l'hôtel du Dauphin, appartenant à Perrenot-Jacqueron (1418-1440), et reconnaissances des cens dont étaient chargées les maisons édifiées sur ces terrains. — Acensement à Jean de Nouhoz, dit Gibassier, d'un emplacement contigu à la porte aux Lions et à l'hôtel ducal, sur lequel il désirait faire construire « un petit maisonement en façon d'une « petite recheoite » (1465), et reconnaissance du cens par Jean Levillain, marchand, propriétaire d'une maison élevée sur ce terrain (1661). — Autre par Claude Euvrard, mercier, d'un cens affecté sur l'emplacement où était construit un « ouvroir » lui appartenant, attenant à ladite porte, devant la monnoie du Roi », occupée par Monsieur Jacquot, Premier Président à la Chambre des comptes (1558). — Bail à cens consenti à Guillaume Jomart, clerc, notaire public et receveur des deniers ordinaires de la ville, d'une maison sur le cours de Suzon, à l'angle des rues Poissonnerie et Musette et proche le couvent des Frères Prêcheurs, dite « la maison du Regard », et reconnaissances par les différents propriétaires de cette maison, dont une des chambres fut réservée par ce bail pour la visite des draps (1468-1771). — Cession faite à la ville par Jean Dutreul, notaire, du cens affecté sur une maison contiguë d'un côté aux halles et d'autre au pressoir de Chrétien Poiretet (1502). — Voir K 10-13, 16-20.

K. 130. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces et 2 cahiers de 16 et 8 feuillets, papier.

1542-1783. — Cens au profit de la ville (Paroisse Notre-Dame, suite). — Reconnaissance du cens affecté au profit de la ville sur une maison sise en la rue de la Petite-Poissonnerie, vers la rue tirant aux Jacobins et la rue du Marché au Lait, appartenant à Thibault Renault, huissier à la Cour (1554). — Actes de vente, baux et autres titres constatant les cens affectés sur des terrains sis en la rue dite de la Vieille Poissonnerie (où

l'on vendait le lait) ou du Lacet, et sur lesquels étaient construites des maisons appartenant à divers propriétaires, et entre autres une maison appartenant à Philippe Thiébault, marchand, contiguë aux maisons de Girard Cuyer, orfèvre, et de Hugues Sambin (1592). — Reconnaissances de cens dus par : Pierre Durand, potier d'étain, à cause de deux étaux de pierre qui étaient devant sa maison, contiguë au cimetière de Notre-Dame (1660); — Catherine Richard, veuve de Pierre Arteris, procureur à la Cour, à raison d'une ouverture de porte donnant accès à sa maison, sous le couvert des bancs de la Poissonnerie (Id.); — Jean Roux, maître chapelier, propriétaire d'une maison ayant sa façade rue des Forges et issue par derrière sur une ruelle longeant le cours de Suzon (id. Cette maison fut plus tard jetée bas pour l'élargissement de la rue de Condé). — Voir K 10-13, 16-20, 155, 156.

K. 131. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 31 pièces et 1 cahier, papier.

1473-1783. — Cens au profit de la ville (Paroisse Notre-Dame, suite). — Reconnaissances par Huguenin Durand, potier d'étain, Guillaume Simonnet, marchand, Barthélemy Millot, bourgeois, Jacques Millot, trésorier de France, etc., de cens affectés tant sur les moulins de Suzon que sur une maison et un jardin y attenant, sis en la rue dite de l'École ou des Moulins. — Délibérations prises par la Chambre du Conseil au sujet des « lods » à payer par les acquéreurs de maisons rue des Forges et Charbonnerie, chargées de cens au profit de la ville (1752). — Voir K-99.

K. 132. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1321-1783. — Cens au profit de la ville (Paroisse Saint-Jean). — Acensement consenti à Henri Moquereau, boulanger, d'un « meix » sis en la rue de la Petite-Juherie, proche la maison de Pierre de Savoie, parcheminier, donnant par derrière sur la rue qui conduisait de la chapelle aux Riches à l'église des Cordeliers (1421). — Autres : à Pierre de Floranges, maçon, et Huguenin Guillemin, « lambroisseurs », de terrains sis en cette dernière rue devant l'hôtel des Loges (1491-1498); — à Guillaume Chartreux, boucher, d'une grange à l'angle des rues des Crais (Sainte-Anne) et Porte-Fondroire (du Chaignot). — Cession faite à la ville par Jean Leféaul, notaire, de cens affectés à son profit sur diverses pro-

priétés dont une maison et un pressoir rue de la Parcheminerie (rue Berbisey, 1458). — Acensement par la mairie au sieur Chaisnay, teinturier, d'un emplacement sis du côté du château, « derrière la maison du bourdeaul », qui lui avait été précédemment acensé par le capitaine dudit château, et sur lequel ce droit appartenait à la ville (1540). — Id. de terrains en nature de jardins et autres, sis vers le château, les rues des Grands-Champs et des Petits-Champs et les remparts de la ville, consentis à André Fougier, charpentier, M^e Simon Bouhin, notaire, M^e Claude Faubert, procureur au Parlement, et reconnaissances des cens affectés sur ces terrains (1546-1785). — Voir K. 10-13, 16-20.

K. 133. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1439-1789. — Cens au profit de la ville (Paroisse Saint-Jean, suite). — Acensements à Thibault Liégeart, clerc, Jean Fèvre, orfèvre, etc., de terrains longeant le cours du Suzon, derrière les maisons de la rue de la Poulallerie (rue Piron), et reconnaissances des cens affectés sur ces terrains (1439, etc.). — Bail avec retenue de cens à Pierre Monin, taillandier, d'une place sise sur le cours de cette rivière, devant le portail de l'église des Carmes (1516), et reconnaissance par le sieur Crespey, chirurgien, du cens dont était chargée la maison bâtie sur cet emplacement « au coin de laquelle, entre les premier et second étages, il y a la représentation en relief « d'un saint Sébastien au naturel au bas duquel sont les « armes des sieurs Monin, anciennement propriétaires de « ladite maison » (1740). — Baux à cens d'autres maisons voisines de cette église, sur le cours de Suzon et sur le pont Arnault, consentis à Claude Moisson, marchand (1521); Guillaume Malain, arquebusier (1555); Nicolas Euvrard, hôte (1634); M^e Bernard Boissière, notaire (1650); « noble » Hugues Delacroix, trésorier et payeur des gages de Messieurs du Parlement (1660); etc., et reconnaissances des cens affectés sur ces maisons. — Acensement au sieur Bruchet, hôte de la Croix-Blanche, de terrains des deux côtés du pont jeté sur le Suzon au « Champ du Morimont » (1610), et reconnaissance par les sieurs Maignien, hôte du logis de Notre-Dame de Lorette (1625), et Masière, bourgeois (1771), du cens affecté sur une maison devant la croix du Morimont, anciennement dite « la maison du « Plat d'étain », sous laquelle passait le cours du Renne. — Bail avec retenue de cens consenti à M. Voisin, substitut du Procureur général au Parlement et professeur en droit à l'Université de Dijon, rue Chapelotte, du treige servant à l'écoulement des eaux de cette rue, entre sa

maison et celle du sieur Morizot, tonnelier (1771. Les chanoines de l'église Saint-Jean, propriétaires de magasins sis sur les bords de la rivière, contestèrent à M. Voisin le droit de fermer ce treige). — Assignation à la requête du procureur-syndic signifiée à M. Georges Bourée, secrétaire du Roi, à l'effet de l'obliger à payer les lods de l'acquisition qu'il avait faite d'un jardin attenant à la maison ayant appartenu à M. François Bouchard, contrôleur général du taillon, place Saint-Jean (1633). — Reconnaissances par M^{me} Anne de Moisson, veuve de M. Philibert Bernardon, président à la Chambre des comptes, et par les héritiers de Claude Mallogé, procureur, des cens dont étaient chargées deux places sur le cours du Renne, derrière leurs maisons voisines de l'église Saint-Jean (1670-1732). — Voir J. 13-15, 147. K. 10-13, 16-20, 155.

K. 134. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 11 pièces et 1 cahier de 10 feuillets, papier.

1416-1783. — Cens, etc. (Paroisse Saint-Michel). — Reconnaissance d'un cens affecté sur la maison de Guillaume Richardot, tonnelier, sise rue Saint-Michel et contiguë d'une part à la maison de Messire Michel le Lorrain, prêtre et d'autre à la maison de M^e Jean de Saulx, secrétaire de Monseigneur le Duc (1416). — Acensements aux nommés Renain, Chaffot et autres, d'une ruelle aboutissant à la rue « ez nonains de Tart » (rue Roulotte) derrière leurs maisons (1426); à Messire Pierre Aubry, curé d'Athey et chapelain de la Sainte-Chapelle, d'un emplacement sis derrière sa maison « en la Rue Neuve près la « Porte Neuve » (1490); à Pierre Vincent, boulanger, d'un autre emplacement rue du Pautet (rue Buffon), derrière le grand jardin de Saint-Étienne, « du costé ou estoit le « poix du foing » (1529); à Étienne Popelard dit la Verdure, archer de la maréchaussée et sergent général, d'un emplacement proche la porte qui conduisait sur les remparts, à l'extrémité et à main droite de la rue de Bourbon, ci-devant rue Chanoine, et reconnaissances du cens par les sieurs Brunot, marchand épiciier, Masson, horloger, etc. ainsi que par Messire Barthélemy Jomard, conseiller maître en la Chambre des comptes (1666-1785). — Reconnaissance par les PP. Minimes d'une rente, dont les intérêts annuels étaient de 37 livres 10 sous, qu'ils devaient à la ville à cause de la cession qui leur avait été faite de partie d'une maison du Vieux-Collège, renfermée dans l'enceinte de leur couvent. — Voir I. 13-15. K. 10-13, 16-20, 155.

K. 135. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 7 pièces et 1 cahier, papier.

1483-1667. — Cens, etc. (Paroisse Saint-Médard). — Acensement à la veuve du sieur Labirault, marchand, d'un emplacement attenant à sa maison sise devant l'hôtel de l'évêque de Langres, en la rue tirant de la porte aux Lions à l'hôtel du Roi (1485), et reconnaissances des cens affectés sur les bâtiments construits sur cet emplacement et dits maison de Saint-Christophe (démolis pour l'ouverture de la place d'Armes) dont les sieurs Hugues Dorgelet, brodeur; Jean Deslandres, orfèvre; Jacques Pelteret, tailleur d'habits et autres, furent propriétaires (1587-1668, etc.). — Permissions accordées à Denis André, carreleur et Regnault Besancenot, mercier, d'établir le long de la muraille de l'abbaye de Saint-Étienne, près « la pourtelle » tirant de la Sainte-Chapelle à l'église Saint-Michel et devant le Palais, entre la maison de défunt Émilland Arviset, avocat, et la boutique ci-devant occupée par le sieur Huguenin Danon, libraire, des échoppes pour lesquelles ils devaient payer à la ville des redevances annuelles à titre de cens (1549, 1559). — Reconnaissance par la veuve du sieur Bardet, carreleur, du cens affecté sur une petite boutique couverte en laves, proche l'église de Saint-Étienne (1660, cette boutique fut plus tard jetée bas pour la reconstruction de la façade de l'église). — Voir J. 4. K. 10-13, 16-20.

K. 136. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 16 pièces et 1 cahier, papier.

1443-1771. — Cens, etc. (Paroisse Saint-Nicolas). — Acensement au sieur Henri Arnault, vigneron, d'un « meix » proche la barrière de la porte au Fermerot (1443), et reconnaissance du cens affecté sur une « rechoite » bâtie sur cet emplacement (1443-1536). — Autre à Jean Durand, sergent à cheval du Roi, d'une petite place entre les colonnes de sa maison, près la porte au Comte (porte Saint-Nicolas, 1465). — Transport à la ville, sous la condition d'affecter cette somme à la célébration d'une messe, les jours fériés, en la chapelle des prisons, d'un cens de 5 livres, affecté au profit de Pierre Marriot, maire de Dijon, et de Marguerite du Poupet, sa femme, sur deux maisons de la rue Porte-au-Fermerot (1467). — Cession consentie à la ville, au prix de 140 livres, par les époux Penesset, d'un cens annuel de 7 livres, affecté sur une maison et ses dépendances, rue au Fourg-Morot,

proche la maison de M. Monnot, maître des comptes (1475). — Bail à cens passé par la mairie à la veuve du sieur Millère, marchand, d'une place commune entre les moulins de Suzon et la tour aux Anes (1498). — Reconnaissances par Nicolas Delacroix du cens affecté sur une maison sise rue de la Porte-au-Fermerot ou du Caron (1594). — Requête de Messire Antoine Morisot, seigneur de Jancigny et conseiller au Parlement, demandant à la mairie de lui continuer la jouissance du petit bastion de Saulx acensé à son père (1708). — Voir D. 24. H. 193. K. 10-13, 16-20, 155.

K. 137. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 18 pièces et 1 cahier de 12 feuillets, papier.

1313-1640. — Cens, etc. (Paroisse Saint-Nicolas, suite). — Acensements : aux sieurs Gousselin, pâtissier; Lusey, Arbelot, Michoteaul, Laurent et Parigot, vigneron, de terrains appartenant à la ville et sis au champ Damas, au lieu « ou souloit être le bain de la fontaine dudit champ Damas » et lieux voisins, sous la condition de construire sur ces terrains (1515); — à divers, d'emplacements voisins desdits terrains et reconnaissances des cens dus par Messire Germain Gallet, prêtre, (1576); Blaise Delacour, tailleur d'habits (1620) et autres, propriétaires de bâtiments qui y furent édifiés. — Voir K. 10-13, 16-20, 147.

K. 138. (Liasse.) — 16 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1602-1789. — Cens, etc. (Paroisse Saint-Nicolas, suite). — Reconnaissances des cens dus par les sieurs Toussaint Gouyn, vigneron (1602); François Bégin, marchand, (1640); Benoit Simonnet, sergent général des États de Bourgogne (1659); François Poussot, bourgeois (1660); Philippe Papillon, bourgeois et échevin (id); Germain Hiérosme, cocher au bureau des carrosses (1731); etc. propriétaires de maisons rues du Grand et du Petit-Champ-Damas et Coupée du Champ-Damas (rues d'Assas et du Champ-de-Mars). — Amortissement aux frais de la province d'un cens affecté au profit de la ville sur une maison sise à l'extrémité de la rue du Vertbois et ayant ses façades sur les rues du Petit et du Grand-Champ-de-Mars, vendue aux Élus par le sieur Courtois, négociant (1760), pour y conserver les minutes des anciens notaires, entassées dans des galetas, et qui avait ci-devant appartenu aux sieurs Gauthier, entrepreneur de bâtiments; François Poulet, notaire; etc. — Voir K. 10-13, 16-29.

K. 139. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 2 pièces, et 1 plan, papier.

1410-1788. — Cens, etc. (Paroisse Saint-Pierre). — Acensements : au sieur Martin Poulaillier d'un « meix » sis en la rue des Cordeliers, devant la maison de M^{me} des Loges et à côté d'une maison appartenant aux doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle (1410); — à Gilles Mallet, vigneron, d'un terrain en nature de jardin, « ensemble « la commodité de la cannyère y étant », dépendant du boulevard de la porte Saint-Pierre (1549); — à Pierre Bauldier, sergent royal, d'un petit jardin faisant partie de ce boulevard du côté de la porte d'Ouche et ci-devant acensé à Bénigne Oudin, dit « la Brifaulde » (1549). — Reconnaissances de cens affectés : sur un bâtiment construit par le sieur Poyet, charpentier, entre l' « orillon du « bastion de Saint-Pierre » et le mur de la ville (1769); — sur une maison et ses dépendances, appartenant à la veuve du sieur Gradelet, vivandier, vers le bastion des Docteurs (1785); — sur une échope en bois, vers la porte Saint-Pierre et auprès de la montée du rempart, dont le sieur Foulleux, domestique, était propriétaire (id). — Voir H. 188, 189. K. 10-13, 16-20.

K. 140. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1408-1788. — Cens, etc. (Paroisse Saint-Philibert). — Baux à cens de « meix » à l'extrémité de la rue des Crais, et rue de la Tour-Fondroie (1408) et reconnaissance des cens affectés sur ces « meix » compris dans l'enclos de leur monastère par R. M. Christine de Jésus, abbesse du couvent de Notre-Dame de Tart, et plusieurs religieuses de sa communauté, assignées à cet effet aux Requêtes du palais (1661). — Affectations de cens et reconnaissances des cens affectés sur des maisons ou autres propriétés sises rue de la porte d'Ouche, sur les cours de Suzon et du Renne, appartenant à la veuve de Henri de La Monnoie, marchand (1523); Antoine Charbonnier, boulanger (1605); la veuve du sieur Roy, apothicaire (1618); etc. et modérations de lods demandées par plusieurs de ces censitaires. — Baux à cens consentis à divers de terrains vers le boulevard en la rue de Guise et en la rue de la Porte d'Ouche, entre la grosse tour et la petite tour élevée sur l'emplacement où fut autrefois la porte de la ville (1551-1555), et reconnaissances par les sieurs Claude Tonnelier, maître tonnelier (1741), acquéreur sur M. Demoréal de Soran, colonel d'infanterie, Chevalier, bourgeois (1785)

et autres, des cens dont étaient chargées plusieurs maisons construites sur ces terrains ou dans le voisinage. — Amortissement d'un cens affecté sur divers emplacements enclavés dans l'enceinte du monastère de Notre-Dame du Refuge (1669). — Voir J. 147, 157. K. 10-13, 16-20.

K. 141. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 12 pièces et 1 plan, papier.

1466-1788. — Cens, etc. (Paroisse Saint-Philibert). — Acensements à : Guillaume Marchand, vigneron (1466); Messire Guillaume Isambart, prêtre desservant en l'église Saint-Jean (1480), et autres, d'emplacements rue du Four (du Tillot) au bout de la rue Neuve et devant l'hôtel de « la Roichelle »; — à Messire Alexandre Cheval, prêtre, d'un « sep de vigne » planté devant la maison dont il était propriétaire en ladite rue du Four (1467); — à Jean de Semur, cordonnier, d'un terrain au bout de la rue de Cherlieu (rue Richelieu), vers les murs de la ville, à côté d'un jardin que le preneur tenait à cens du chapitre de Langres (1478); — à Regnault Benoitot, tonnelier; Jean Bouristot, vigneron, et François Siquet, tailleur de pierres, de jardins et d'une vieille maison, sis en la même rue au pied des remparts (1488, etc.). — Reconnaissances : du cens dont était chargé un bâtiment construit sur une ruelle aboutissant en la grande rue Saint-Philibert, à côté du pressoir appelé « vulgairement de la querelle » (1626); d'autres cens affectés sur une maison sise « rue ou place « du Tillot, autrefois nommée rue du Four sous le Tillot », appartenant à M. Jean-Baptiste Picard, contrôleur général honoraire du taillon, et contiguë à un bâtiment dépendant de la chapelle de Saint-Adrien dite des Meurgaux, érigée en l'église Saint-Jean (1775); — d'un emplacement sur les bords du Renne, au fond de la maison dont Messire Vaillant de Meixmoron, président à la Chambre des comptes, était propriétaire en la même rue (1785); — d'une cour et un pressoir dépendant de la maison du sieur Léréas, lieutenant des murailles de la ville, rue Saint-Philibert (id.); etc. — Modération demandée par Anne Pecatier, veuve du sieur Dargent, orfèvre, des redevances qu'elle devait à la ville à cause des maisons dont elle était propriétaire, rue du Cherlieu (1747). — Voir J. 157. K. 10-13, 16-20, 155.

K. 142. (Liasse.) — 15 pièces et 1 cahier de 5 feuillets, parchemin; 30 pièces, 2 cahiers de 24 et 8 feuillets et 8 plans, papier.

1432-1788. — Cens, etc. (Faubourgs et banlieue : Porte Guillaume, la Chartreuse, la Saussaye, etc.).

— Résolution du bail à cens passé à Jean Larchier et Melenotte, sa femme, de la « colombière » et des terres et prés y attenants, sis entre le pré des Chartreux et le chemin qui conduisait de la porte du Pont d'Ouche à la porte Guillaume, le long des fossés de la ville (1432). — Acensements : à Étienne Chambellan, d'une pièce de terre sise lieudit « en Gratepaille » proche les fossés de la Colombière et les fossés de « la Saussaye » de la ville (1469); — à Jean Demongeot, scribe de la mairie, d'un journal de terre sur la montagne devant l'étang l'Abbé, près l'enclos des Chartreux, et joignant les vignes acensées à Humbert Dargent par le chapitre de Langres (1525); — à Bénigne Martin, avocat et « antique Maieur », d'un terrain contigu aux murailles derrière le grand cloître des Chartreux, à côté de la rivière d'Ouche (1571), et requête adressée à la mairie par Dimanche Cardeur, blanchisseur en toile, se plaignant de ce que lesdits Chartreux voulaient l'empêcher de construire sur ce terrain dont il était acquéreur (1645). — Amortissement du cens affecté au profit de la ville sur un verger contigu à la Saussaye et à l'enclos du jeu de l'Arquebuse, acquis par les Chartreux sur M^e Pierre Michel, avocat, et permission donnée à ces religieux de clore de murs ce terrain à la réserve de la partie où était planté un gros arbre « peuplier » qu'ils pourraient seulement entourer d'une haie et sur laquelle ils n'auraient aucun droit de justice (1660). — Baux à cens consentis : à divers, de terrains sis « en la Saussaye »; — à Guillaume Berthier, cordier, d'une petite place au carré de la porte Guillaume du côté du Château, sous la condition de l'abandonner au premier commandement (1550); — aux sieurs Denizot, marchand de vin, Hucherot, cordonnier et autres, de terrains sis au climat des Perrières, qu'ils avaient défriché et où ils avaient planté de la vigne (1769, etc.). — Requête du sieur Renon, procureur, demandant l'acensement d'un terrain ayant servi de lieu de dépôt aux pierres extraites de carrières abandonnées à côté du chemin conduisant de ces carrières à Talant (1788). — Voir K. 10-13, 16-20, 156.

K. 143. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 39 pièces et 12 cahiers de 25 et 8 feuillets, papier.

1619-1646. — Cens, etc. (Faubourgs et banlieue : Pâquier de la Fillière, moulins de Vesson et de Chèvremorte, etc.). — Acensements : à Étienne de Lafouge, meunier du moulin de Chèvremorte, d'un terrain appartenant à la ville et sis devant ce moulin vers la route de Plombières (1519); — à divers, d'une pièce de pré lieudit « en Presle », près le moulin de Vesson, et

plantation de bornes délimitant le terrain acensé par la ville et le finage de Plombières (1548-1662). — Rapports du procureur-syndic et d'autres commissaires délégués par la mairie, exposant l'utilité pour la ville d'acenser des terrains communaux sis entre le canal du moulin de Chèvremorte et la fausse rivière d'Ouche, ainsi que du côté de « la combe à la serpent » et de « la grange de la Cras », sur lesquels plusieurs avaient anticipé (1583-1585). — Transaction aux termes de laquelle l'abbé de Saint-Bénigne s'oblige à payer un cens à la ville pour n'être point troublé en la jouissance d'une pièce de terre proche les moulins de Chèvremorte, dont la ville lui contestait la propriété (1620). — Autre qui, à l'effet de mettre fin à des contestations entre la ville et M. Savot, gouverneur de la chancellerie, au sujet du préjudice qu'il disait avoir été porté à sa propriété voisine par l'établissement du bastion du pont Aubryot, stipule l'amortissement de cens affectés sur des terres et prés lui appartenant en divers lieux, et notamment sur le pâquier de la Fillière voisin des moulins de Chèvremorte et de Vesson (1646). — Voir K. 5, 6, 10-13, 16-20. H. 117, 147 et 156.

K. 144. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 13 pièces et 3 plans, papier.

1481-1788. — Cens, etc. (Faubourgs et banlieue : Faubourg d'Ouche et faubourg de Renne). — Baux à cens passés à Jean Regnard, tanneur; Philibert Bisot et consorts, bouchers; Hugues Mairat, marchand et autres, de bâtiments ou de terrains près du pont Aubryot et du pont aux Chèvres (1484-1535). — Acensement consenti à Parisot Aubelin, marchand, d'une place sise derrière la maison des portiers de la porte d'Ouche et contiguë aux fossés de la ville, où il voulait faire construire un moulin moulant à eau et sans eau, sous la condition de s'en dessaisir, sans avoir droit à aucune indemnité, à la première sommation qui lui en serait faite par les magistrats (1535). — Autres consentis sous la même condition à Jean Pignalet, marchand et échevin, et à Jean Boudrenet, marchand, de terrains sis le long de la rivière et au bout du pont d'Ouche du côté du logis de Sainte-Marguerite (1572). — Permission accordée au sieur Moyne, teinturier, de construire des arcades sur le cours du Renne, qui longeait les murs de sa maison rue de la Renouillerie et qu'il avait acensé à la ville (1624), et état des cens dont était chargée au profit de la ville, de l'abbaye de Saint-Bénigne, de la fabrique de Saint-Philibert et de la chapelle érigée en cette église sous le vocable de Saint-Michel, une maison sise en la même rue et vendue au sieur Garnier, hôte

de l'auberge du Mouton, par la veuve de M^e Louis Guyot, avocat et Procureur général honoraire au Conseil supérieur de Corse (1786). — Remise consentie au sieur Denis Casotte, tanneur, d'une partie des « lods » qu'il devait à raison du cens affecté au profit de la ville sur une tannerie sise au faubourg d'Ouche, du côté de la porte Saint-Pierre, qui lui avait été vendue par Philippe Derequelaine, écolier, fils de feu Bernard Derequelaine, tanneur (1656). — Vente au sieur Bouhin, maître chirurgien, d'une place sise au faubourg d'Ouche, près les tanneries et l'hôpital général, chargée d'un cens au profit de la ville (1698). — Acensements : au sieur Rochefort, hôte du logis de l'Ange, d'une parcelle de terrain contiguë à sa maison sur la place aux Veaux (1734); — au sieur Chambellan, jardinier, d'une pièce de terre, sise le long du chemin de Larrey et vers le cimetière de l'hôpital, où il voulait établir une pépinière (1774); — au sieur Hébert, cabaretier, d'un emplacement près le corps de garde des octrois et le pont aux Chèvres (1775), et délibération de la Chambre de ville consentant la rétrocession demandée par Hébert (1788). — Offre faite par le sieur Eynard, bourrelier, de payer un cens pour la cession d'un terrain sur la rivière d'Ouche où il voulait établir une tannerie pour la préparation des peaux employées par les bourreliers (1776). — Reconnaissances des cens affectés sur : une pièce de terre derrière l'hôpital général, cédée à M. Machureau du Poiset pour y établir un dépôt de bois flotté (1785); — une autre pièce de terre, lieudit « au Creu-sot », contiguë aux terres de l'hôpital du Saint-Esprit et au canal de Saint-Jean de Losne, appartenant à M. Ranfer de Brettenières, avocat honoraire du Roi au Bureau des finances (1785). — Voir I. 145, 155, 157. K. 10-13, 16-20.

K. 145. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1432-1639. — Cens, etc. (Faubourgs et banlieue : Arches du pont d'Ouche). — Acensements des arches du pont d'Ouche et de bâtiments qui leur étaient adossés, consentis à : Jean Vauthier et Jacquot Martin, marchands (1432, 1471); — M^e Jean de Lagrange, conseiller de Monseigneur le Duc et maître à la Chambre des comptes (1475); — Jacquot de Monjeu, meunier des moulins dudit pont (1487); etc. — Permission accordée à Humbert Martin, parcheminier, de faire reconstruire une tannerie « en forme d'eschoite », démolie par les soldats de la milice et construite à côté de l'arche du pont d'Ouche qu'il tenait à cens de la mairie, sous la condition, imposée aux précédents censitaires, de l'abandonner sans prétendre aucun dédommagement si les magistrats le lui demandaient (1639). — Voir J. 117-119.

K. 146. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1436-1804. — Cens, etc. (Faubourgs et banlieue : Pâquier aux chevaux et lieux voisins). — Baux à cens de terrains ou d'étables à pourceaux au pâquier aux chevaux ou dans le voisinage, consentis par la ville à Mathelin Chenu et Philippe Desboëufs, boulangers; Alardin Dubois et Jean Petit, tanneurs; Jean Colombet dit Lepère, pâtissier, etc. — Voir K. 107-109.

K. 147. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1801-1646. — Cens, etc. (Faubourgs et banlieue : Pâquier aux Chevaux). — Baux semblables de terrains ou de bâtiments (étables ou tanneries) aux mêmes lieux consentis à André Gauthier, Guillaume Gousselin et Simon Jallier, pâtissiers; — Philibert Durant, Jean Vincent et autres, boulangers; — Costain Legendre, boucher et autres de la même profession, membres de la confrérie érigée en l'honneur de saint Antoine en l'abbaye du pont de Norges (1501); — Poincerot Viennot, Pierre Martin, etc., parcheminiers; — Daniel Garapain, Jean Bailly, etc., bourreliers; — Jacques Baillet, Bénigne de Recoloigne, Jean Beruchot, etc., tanneurs; — M^e Simon Besancenot, notaire, procureur au Parlement et secrétaire de l'hôtel-de-ville (1556); — Jean Duprey, serrurier; — Claude Lebaudriet, marchand et échevin. (A cet acte, de 1580, sont annexées les minutes de baux à cens concernant des propriétés sises en divers lieux, comme aussi de la délibération de la Chambre de ville, du 3 juillet 1584, autorisant Messire Bénigne Fremyot, président au Parlement, à élever un colombier à Mirande sans pouvoir prétendre aucun droit de justice), etc., et reconnaissances par divers des cens affectés sur ces immeubles. — Voir K. 107-109.

K. 148. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 32 pièces et 3 plans, papier.

1604-1785. — Cens, etc. (Faubourgs et banlieue : Pâquier aux Chevaux, etc.). — Acensements à : Pierre le Quénistreret, tanneur; Claude Bonnot, parcheminier; Ligier Compagnon, boulanger; M^e Mammès Chevandin, grénétier au grenier à sel de Dijon (1669), et autres, de terrains ou de bâtiments sis lieudit au Pâquier aux Chevaux ou dans l'île et lieux voisins. — Autre à la communauté des maîtres bouchers d'une place « au Pâquier

« derrière la maison de l'Île » où ils voulaient construire un bâtiment pour leur servir d' « arsulle » (y brûler les graisses des bestiaux. 1643). — « Déguerpissement » demandé par le sieur Brunot, marchand, censitaire d'un terrain, lieudit en l'Île, entre la manufacture de toiles de coton et de mousseline et un autre terrain en nature de jardin qui appartenait à M. Bernard, trésorier de France, et avait ci-devant appartenu à M. l'abbé Perreney de Grosbois, dont M. Legoux de Gerland avait reconnu le cens en 1747. — Approbation par le Conseil d'État de la renonciation de la mairie à son droit de rentrer en possession des terrains acensés à M. Legoux de Gerland et autres, ci-dessus indiqués, en cas de peste ou pour une autre nécessité (1768). — Baux à cens consentis : au sieur Magnien, fabricant de cordes de boyaux, d'un emplacement contigu à sa fabrique, sur la rivière d'Ouche, près l'Île (1774); — au sieur Ranglet, papetier à Plombières, d'un terrain communal près l'Île et « le bastion des Doc-teurs » où il voulait établir une papeterie (1778); etc. — Reconnaissances : par M. de la Motte, seigneur d'Oizilly, d'un cens affecté sur un emplacement sis en l'Île et contigu au terrain où était placée « la bascule à tirer l'oi-seau » (1785); — par la veuve du sieur Febvre, tanneur, d'un cens affecté sur une tannerie sise au Pâquier aux Chevaux, dans la rue dite « Au delà des tanneries » (1785). — Acensement aux sieurs Maire et Barbier, jardiniers, d'un terrain vague contigu à leurs bâtiments sis près de l'Île (id.). — Voir K. 87, 107-109.

K. 149. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1513-1783. — Cens, etc. (Faubourgs et ban-lieue : Valandon, Giron, Montagne de Sainte-Anne, etc.). — Acensements à : Jacques Nugueret et Jean Guiot, vigneron, de pièces de terre sises lieudit « en Valandon », proche le chemin conduisant de Dijon à Flavignerot (1515-1547); — Claude Cybert, marchand, Philibert Micheaul, boucher; etc., d'autres pièces de terre en la montagne de Giron et lieux voisins, dont plusieurs avaient été usur-pées par les habitants de Corcelles (1552, 1553); — Jean Potet, laboureur; Jean Carnet, potier d'étain; Jacques Lavoine, voiturier; François Pauffard, entrepreneur; Jean-Baptiste Chapuis, orfèvre; etc., de terrains pour la plupart en friche ou en nature de vigne, sis lieuxdits « en la combe de Villenoys, en la fontaine Sainte-Anne, « en Giron, au-dessus des vignes des Violettes, au-dessus « du coteau de la combe au Persil, etc. » (1607-1785). — Vente au sieur Chady, boucher, par M. Jomard, écuyer, des domaines appelés « les rentes de Giron et de Chade-

« net », sis finages de Dijon et lieux voisins et chargés de cens au profit de la ville (1751). — Voir K. 10-13, 16-20, 111, 155.

K. 150. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 39 pièces et 1 plan, papier.

1402-1783. — Cens, etc. (Faubourgs et ban-lieue : Faubourg Saint-Pierre). — Acensements consentis à Huguenin Moreau et autres, d'emplacements ou « meix » sis au faubourg Saint-Pierre en la rue de la Madeleine, près la rue Harbelin Picquart et les vieux fossés de la ville et en la rue « es Villiers » (1402-1417); — l'abbaye de Saint-Étienne de l'emplacement sur lequel fut construite la chapelle de la Croix-Blanche, dite la Belle-Croix, à l'extrémité de ce faubourg, près la route d'Auxonne (1481), et reconnaissance du cens par M. l'abbé Fyot (1718); — Bonaventure Thion, menuisier, d'une pièce de terre comprise entre « la colombière » appartenant à M. Claude Contault et le moulin Bernard, pour l'établissement d'une scierie à eau (1550); — Jean Roch, boulanger (1564); M^{lle} Marie Desbarres, veuve de « noble » Bénigne de Fransas, greffier au Bureau des finances (1643); Nicolas Cardeur, blanchisseur de toiles (1625); Nicolas Perrot, apothicaire (1665); Jean-Baptiste Petitot, meunier du moulin de Saint-Étienne et autres, de terrains sis lieuxdits « aux « Blanchisseries » et « en Bernard » proche les moulins de Saint-Étienne et Bernard, sur lesquels les preneurs firent construire divers bâtiments : blanchisseries, granges, etc. et reconnaissances des cens affectés sur ces terrains. — Acensement au sieur Poyet, charpentier, d'un emplacement pris sur le bastion et près la porte Saint-Pierre (1770). — Bail à cens demandé par la veuve Denuit, maîtresse bourrelière, d'un emplacement contigu à l'auberge de la ville de Besançon, à la croisée des chemins conduisant au faubourg Saint-Pierre et à la porte d'Ouche, propre « à recevoir des constructions capables de loger « des citoyens et de favoriser l'industrie que le ministère « prend si particulièrement sous sa protection comme « une des mères branches de la population et des richesses « de l'État. » (1776). — Voir K. 10-13, 16-20, 155.

K. 151. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1469-1783. — Cens, etc. (Faubourgs et ban-lieue : Pâquier de Bray). — Acensement à Jean Lefeaul, bourgeois, contrôleur des ouvrages de la fortification et du pavé de la ville, d'un terrain emplanté en noyers, dit

« la nouehroye de Bray », au-dessous du pâquier de Bray, et contestations, au sujet d'un droit de passage, entre Lefeaul et Bénigne de Vendenesse, censitaire d'une partie du pâquier. — Baux à cens d'autres terrains au même pâquier, consentis à Pierre Thomas, vigneron (1516); — Jean Beuriot, arquebusier (1563); — le chapitre de l'église Saint-Jean (Id.). — Voir K. 112.

K. 152. (Liasse.) — 11 pièces parchemin; 11 pièces et 1 plan, papier.

1516-1791. — Cens, etc. (Faubourgs et banlieue : Faubourg de la Porte-Neuve). — Baux avec retenue de cens au profit de la ville, consentis à Huguenin Pelletier, sergent royal, et autres, de terrains sis au faubourg Saint-Michel, lieudit « le dos d'asne de Turley » et lieux voisins, près du vieux cours de Suzon et du « pont « Gaupin », à côté des chemins conduisant de Dijon à Saint-Apollinaire et Quetigny (1516-1613), et reconnaissances données par les censitaires. — Bail semblable consenti à Claude Lemuet, clerc, d'un terrain derrière la motte de Montmusard, sous l'obligation d'aplanir à ses frais un monticule contigu audit terrain, empêchant de voir les alentours du haut de la tour Saint-Nicolas (1525). — Acensements : au sieur Viennois, professeur de langue française, d'un terrain sis aux Argentières (1769); — aux sieurs Menier, dit Nantua, serrurier (1772), et Potier, meunier des moulins de Chèvremorte (1788), d'un terrain sur lequel était construit un moulin à vent, lieudit « au creux « d'Enfer », et ordre de « déguerpir » signifié à Potier qui n'avait pas mis ce moulin en bon état ainsi qu'il y était tenu (1791). — Approbation par l'intendant de la province de la cession avec retenue de cens faite à Messieurs Guyton de Morveau et Champy, d'un pâquier communal sis à la porte Bourbon (porte Neuve) près de l'enclos de Montmusard (1778) et reconnaissance du cens par le sieur Courtois, marchand, propriétaire de ce terrain (1788). — Voir K. 10-13, 16-20, 114, 115, 155.

K. 153. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 11 pièces et 6 plans, papier.

1504-1789. — Cens, etc. (Faubourgs et banlieue : Faubourg Saint-Nicolas et banlieue). — Acensement consenti pour vingt ans à M^e Pierre Tabourot, auditeur des comptes, du cours de Suzon depuis la tour aux Anes jusques aux limites de la banlieue de la ville (1504). — Autres : à Mongin Regnier, vigneron, d'une pièce de terre

derrière cette tour, proche la planche jetée sur le cours de la rivière (1533); — à Nicolas Tupin, contrôleur du bureau des carrosses et diligences, de terrains, qu'il devait mettre en nature de terres labourables, à prendre sur un ancien chemin tirant des Capucins à la croix de la Charmotte (1764); — à Messire l'abbé Defay, chanoine de Chapelle aux Riches, et au sieur Jourdy, cabaretier, de terrains vagues et incultes, sis en la rue de Montmusard (1787). — Requête des sieurs Cornemillot, Darbois et Jolyet, maîtres vinaigriers, demandant l'acensement d'un emplacement proche le cours du Vieux Suzon où ils voulaient construire un bâtiment pour y brûler leurs lies (1780). — Bail à cens passé au sieur Dambung, cordier, de deux « baraques en pierres » sises au bas du cours Fleury et qui lui étaient nécessaires pour l'exercice de sa profession (1789). — Voir J. 148. K. 10-13, 16-20.

K. 154. (Liasse.) — 2 pièces et 3 cahiers, parchemin; 4 pièces, papier.

1546-1573. — Cens, etc. (Ferrières, Charmes d'Asnières). — Acensements aux sieurs Pignault dit Germain, de Fontaine-lès-Dijon, et Nicolas Daniel, huilier, de terres et vignes appartenant à la ville et sises lieuxdits « au-dessus des Ferrières » et « es petites Ferrières », près « des Charmes d'Asnières » et aboutissant sur les chemins conduisant de la croix des Ferrières à Asnières et à Norges (1546-1571); — à Nicolas Delacroix, Jean Lefoulet, etc., demeurant à Dijon et à Ahuy, de terrains communaux sis lieuxdits « aux Charmes d'Asnières » ou « en Combe Carreau » (1555). — Voir K. 113, 155, 156.

K. 155. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 51 pièces et 1 cahier de 33 feuillets, papier.

1561-1639. — Cens, etc. (Contentieux). — Sommations signifiées à M^e Antoine Lemuet, notaire royal, amodiateur de la chapelle des Cinq Plaies en l'église Saint-Michel, et Jacquotte Jachiet, sa femme, collatrice de cette chapelle (1561); — M^e Richard Arviset, procureur au Parlement, propriétaire de maisons près des halles (1582); — Hugues Sambin, menuisier, propriétaire au coin de la vieille Poissonnerie (id); — M^e Jean Brigandet, médecin, cessionnaire d'un terrain contigu à l'hôtel du prince d'Orange, place Saint-Jean (1582); — Jean Blondeau, bourgeois, propriétaire d'une maison devant l'hôtel du Morimont, sur le cours du Renne (1626); — M^e Jean Changenet, avocat, proprié-

taire d'un bâtiment rue du Four, sur le cours de Suzon (1632); — François Noiroet et Toussaint Raffier, bouchers, acquéreurs d'« un banc à vendre chair au Grand Bourg » (id.) etc., à l'effet de les obliger à reconnaître les cens dont les propriétés ci-dessus indiquées étaient chargées au profit de la ville et à payer les lods et arrérages échus. — Procès soutenus par la ville au bailliage et aux Requêtes du palais contre M. Savot, gouverneur de la chancellerie; et Charles Chicollier, pâtissier, au sujet des cens affectés sur les terrains communaux sis en la montagne de Giron, dont la cession leur avait été consentie. — V. K. 149.

K. 156. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, parchemin; 31 pièces et 2 cahiers de 110 et 8 feuillets, papier.

1633-1788. — Cens, etc. (Contentieux, suite). — Requête adressée aux Requêtes du palais par le procureur-syndic de la commune, demandant que M^e Jean Devillemereux, correcteur à la Chambre des comptes, soit condamné au paiement des lods qu'il devait en sa qualité d'acquéreur de deux pièces de terre sises au faubourg Saint-Nicolas, le long du cours de Suzon et originellement acensées à M^e Pierre Nicolardot, avocat (1653). — État des censitaires débiteurs de la ville, au nombre desquels les héritiers de M^{me} Barbe Giroux, veuve de M^e Jacques Sayve, président au Parlement, et M^e Pierre Michel, avocat, censitaires pour les moulins de Suzon et une partie des communaux de la Saussaye (1655). — Sommations signifiées ou procès à la chancellerie de Dijon intentés pour le paiement de lods ou d'arrérages de cens dus par : Étienne Sordoillet, secrétaire du Roi, propriétaire d'une maison sise en la vieille Poissonnerie, sur le cours de Suzon (1684); — les fabriciens et bâtonniers de la paroisse Saint-Médard, auxquels appartenaient deux pièces de terre sur le cours de cette rivière au faubourg Saint-Nicolas, lieudit « Au dos d'asne de Theuley » (1693); — MM. Derequeleyne, ancien curé de Saint-Michel, et Bouhier de Pouilly, propriétaires d'un pré vers le moulin de Vesson (1740).

K. 157. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 36 pièces et 1 cahier de 12 feuillets, papier; 4 sceaux.

1428-1608. — Octrois (Lettres patentes, concessions : Affaires générales). — Lettres patentes du duc Philippe le Bon accordant aux habitants de Dijon la levée d'octrois sur le blé et le vin, ainsi que sur les bestiaux et les voitures chargées de denrées diverses, entrant

dans cette ville, comme aussi le cinquième des cens et rentes et le huitième du loyer des maisons et autres propriétés des forains, sous la condition d'en employer le produit au pavement des rues (1428). — Autres du même prorogeant ces octrois et prélevant pour la construction de son hôtel le tiers des droits d'entrée à raison de 20 sous par queue sur tous les vins qui ne provenaient pas des crus des habitants (1454). — Requête adressée à ce prince par la mairie, qui, sur le refus de la plupart des privilégiés de contribuer à l'entretien des fortifications, demande le rétablissement des octrois à la suppression desquels elle avait consenti (vers 1460). — Lettres patentes de Charles VIII et Louis XII confirmant et prorogeant les droits d'octroi ci-devant concédés (1493, 1498 et 1510). — Lettres patentes de François I^{er} par lesquelles, voulant traiter favorablement les magistrats et habitants de Dijon et les récompenser de la fidélité qu'ils lui ont témoignée aux derniers États du duché (allusion au refus des États de souscrire à l'exécution du traité de Madrid), il confirme pour huit ans leurs octrois sur le vin, le rouage et les censes foraines (1526). — Mandement de ce prince au bailli de Dijon lui prescrivant de laisser entre les mains des magistrats municipaux, pour être employés aux travaux des boulevards, remparts et autres ouvrages nécessaires pour la fortification, les deniers provenant des octrois, qui devaient, ainsi que ceux des autres villes, être versés dans les coffres du Louvre (1535). — Lettres patentes du même et de Henri II, portant continuation des aides et octrois accordés à ladite ville (1542-1556). — Ordre à Messieurs de la mairie de convoquer une assemblée des notables habitants à l'effet d'avoir son avis au sujet de l'établissement de nouveaux octrois pour lesquels ils demandaient l'autorisation du Roi (1557). — Contestations entre les magistrats municipaux et la Chambre des comptes chargée de la révision des comptes des octrois, et lettres patentes du roi François II défendant à ladite Chambre de mettre aucun empêchement à la perception des droits concédés à la ville (1560). — Lettres du roi Henri IV qui, en considération des services que lui avaient rendus les habitants de Dijon et « pour leur donner moyen de survenir à diverses « dépenses », notamment aux « réparations nécessaires en ladite ville », autorise la continuation de la levée d'octrois accordés par son prédécesseur (1600-1605). — Autres semblables de Louis XIII (1611-1630). — Voir H. 127-128. J. 77. K. 24 et 33.

K. 158. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1646-1772. — Octrois (Lettres patentes, suite). — Arrêt du Conseil d'État (imprimé d'un) exonérant les villes et communautés du royaume du retranchement d'un demi-quartier de leurs octrois, dont le prélèvement avait été ordonné à raison des besoins de l'État, sous la condition de contribuer pour sa quote-part chacune, au paiement de la somme de 1.350.000 livres à laquelle elles avaient été taxées (1646). — Autres arrêts du Conseil (extraits d') : ordonnant de prélever sur le produit des octrois, les indemnités à accorder aux propriétaires de maisons que l'on devait démolir pour l'embellissement de la ville de Dijon et la décoration du Logis du Roi (1680) ; — donnant le taux des droits d'entrée et autres dont la perception appartenait à la ville, et attribution à l'hôpital de 40 sous sur chaque queue de vin ne provenant pas du cru des habitants (1687). — Concessions de nouveaux octrois à la ville de Dijon et autres de la province, à l'effet d'aider au rachat des offices créés et des nouvelles charges imposées par édits du Roi (1694, 1706). — Prorogation de la levée des octrois concédés à cette ville et prélèvement d'une partie de leur produit pour l'hôpital (1721). — Quittance de la somme de 37,206 livres à laquelle elle avait été taxée pour « le droit de confirmation » dû au Roi à cause de son avènement à la couronne « pour les octrois et deniers communs de ladite ville » (1728). — Arrêts du Conseil d'État (extraits d') déterminant les dépenses : remboursement des capitaux de contrats de rentes, rachat d'offices municipaux, etc., auxquels il devait être pourvu sur le produit des octrois, ainsi que les attributions de l'Intendant, de la Chambre des comptes et de la ville en ce qui les concernait (1751).

K. 159. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ;
5 sceaux.

1387-1638. — Octrois (Lettres patentes, chartres, etc. : Octrois sur le sel et don des marcs). — Lettres du duc Philippe le Bon accordant aux habitants de Dijon la levée d'un denier tournois sur chaque « salignon » (pain de sel) qui serait vendu en cette ville pendant trois ans, sous la condition d'employer le produit de cet octroi à la réparation et à l'entretien des remparts et autres ouvrages de la fortification (1387). — Prorogations dudit octroi par le duc Philippe et ses successeurs et allocation de 15 francs par an au grè-

netier du grenier à sel chargé de le percevoir pour le compte de la ville (1393-1446). — Assignation au Conseil du duc Philippe le Bon signifiée par son ordre aux maire et échevins de Dijon pour avoir, lors de l'entérinement à la Chambre des comptes de ses lettres leur continuant cet octroi, lacéré et arraché un acte annexé aux dites lettres, et en vertu duquel ladite Chambre affectait la moitié de son produit aux réparations à faire aux places de Talant et de Rouvres (1447). — Lettres de François I^{er}, François II et Charles IX, portant remise d'un « droit de « marcs » en faveur des habitants de Dijon, et leur continuant l'octroi sur le sel (1540-1571). — Autres de Henri III et de Henri IV leur accordant la levée d'un denier sur chaque « salignon » pendant six ans, pour l'entretien et la réparation du pavé de la ville, en sus du denier qui leur avait été précédemment accordé (1577). — Autres prorogant ce nouvel octroi (1595). — Entérinement à la Chambre des comptes de lettres de Louis XIII continuant pour six ans auxdits habitants la levée de trois deniers sur chaque pinte de sel, ainsi que la perception du huitième sur le vin débité par les hôtes, cabaretiers et pâtisseries, pour en employer le produit aux ouvrages de la fortification et autres dépenses utiles à la ville (1623). — Édit du même roi portant rétablissement en faveur de cette ville des « crues sur le sel », dont le produit à raison de 13 sous 6 deniers par minot était de 2,400 livres, année moyenne, et qui avaient été réunies aux gabelles royales aux termes d'un édit de 1634 lui accordant 1,650 livres par an à titre d'indemnité. — Voir H. 127, 128. K. 157, 160 et M. 289, 294.

K. 160. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1463-1847. — Octrois (Lettres patentes, etc. Droits d'entrée et autres sur les vins). — Proclamation de lettres patentes du duc Philippe le Bon accordant aux habitants de Dijon un droit de 20 sous par queue sur le vin entrant en cette ville, autre que celui de leur « vrai creu et héritage », et défendant d'y amener aucun vin qui ne proviendrait des crus du duché (1463). — Lettres de Louis XI, Charles VIII et Louis XII prorogant la levée de ce droit et permettant d'affecter à la fortification, au pavement et à la décoration de la ville, la totalité de son produit, dont le tiers était ci-devant prélevé pour les constructions et l'entretien du palais ducal (1477-1497). — Autres de Louis XII affectant de nouveau le tiers du produit de ce droit à la reconstruction et aux réparations du palais (1503). — Lettres de François I^{er} entérinées au bailliage et aux termes desquelles les droits

d'entrée sur les vins autres que ceux des crus des habitants étaient de 10 sous par queue si le vin provenait du duché de Bourgogne et de 20 s'il provenait du comté ou d'autres pays étrangers (1511), et mandement du même roi enjoignant à la Chambre des comptes de ne mettre aucun empêchement à la perception des objets ci-dessus indiqués (1522). — Requête adressée au roi Henri II par les magistrats municipaux de Dijon lui demandant d'autoriser la levée d'un denier sur chaque « salignon » qui serait vendu au grenier à sel de cette ville pendant vingt-cinq ans, à l'effet d'aider à la construction d'un nouvel abattoir, et appointment du Conseil Privé défendant de rien lever sur le sel, mais permettant d'établir des droits d'entrée sur le vin et autres marchandises (1547). — Voir J. 177. K. 157, 159

K. 161. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 1 sceau.

1574-1687. — Octrois (Lettres patentes : Droits sur les vins, suite). — Lettres de Charles IX, confirmées par Henri III, qui, sur les requêtes des habitants de Dijon, leur accordent de prélever un sou par livre « par forme d'octroy » sur le vin débité dans les hôtelleries et cabarets, ainsi que sur le vin vendu au détail et « au pot » par les particuliers, et affectent le produit de cet octroi au paiement des dettes de la ville, dont le montant était de 35 à 40,000 livres et à l'établissement du collège (1574, 1586). — Autres de Henri IV approuvant la levée de 2 écus sur chaque queue de vin sortant de la ville, faite par les habitants de Dijon en vertu d'une permission du duc de Mayenne (partie du produit de cette taxe dut être employée aux affaires de la ville et partie aux dépenses de la fortification), et défendant à Messieurs de la Chambre des comptes de les inquiéter à ce sujet (1595). — Autres du même, qui, pour indemniser les habitants des dépenses faites lors du siège du château de Dijon, et dont l'état donnant un chiffre de 41,708 écus 2 tiers est annexé à ces lettres, leur accordent pour trois ans et en sus de leurs anciens octrois le « huitiesme du vin » vendu au détail par les hôtes, cabaretiens et pâtisseries, comme aussi 30 sous sur chaque queue de vin et 10 sous sur chaque millier de fer à leur sortie de la ville (1596). — Procès intenté au Parlement à M^e Florent Perrin, ancien procureur-syndic, auquel la ville demandait la restitution de lettres patentes relatives au huitième du vin (1635). — Entérinement par la Chambre des comptes de lettres patentes de Louis XIII autorisant le « doublement » pendant cinq ans des octrois établis au profit de

la ville de Dijon sur le vin vendu par les hôteliers, cabaretiens et pâtisseries (1647). — Arrêts du Parlement et de la Chambre des comptes enjoignant aux magistrats municipaux de cette ville de se pourvoir au Roi afin d'obtenir l'autorisation de lever un nouvel octroi sur le vin (1652). — Procès soutenu par la mairie contre le fermier du domaine du Roi, prétendant que le tiers des octrois perçus par la ville à l'entrée des vins devait être réuni à ce domaine, ainsi que les droits lui appartenant sur les étaux des bouchers et autres (sans date). — Homologation demandée à la Cour d'une délibération prise par la Chambre de ville à l'effet d'assurer la perception des droits d'entrée auxquels les vins étaient assujettis (1655). — Voir E. 1. K. 157-156 et M. 289, 304.

K. 162. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1597-1749. — Octrois (Lettres patentes : Octrois sur le blé). — Arrêt du Conseil d'État autorisant la ville de Dijon à établir à ses frais un grenier ou magasin à blé et à percevoir durant six ans un droit de 40 sous sur chaque émine sortant de ce grenier à l'effet de pourvoir à l'acquittement de ses dettes (1597), et lettres patentes de Henri IV, qui, sur les remontrances faites par le procureur-syndic que nul n'avait voulu se rendre adjudicataire de la fourniture du grenier, établit ce droit sur le blé que les boulangers feraient moudre aux moulins de la ville et de la banlieue, et spécifie que son produit sera employé à acheter des grains pour former ledit magasin (1598). — Enregistrement au Parlement et à la Chambre des comptes, à la suite de « lettres de jussion », de ces lettres patentes concernant aussi la taxe du pain et le prix de la mouture (1600). — Lettres de Henri IV et Louis XIII prorogeant la levée de l'octroi sur les farines des boulangers accordé pour six ans et affectant son produit à l'établissement d'un canal devant rendre la rivière d'Ouche navigable de Dijon à la Saône, ainsi qu'aux réparations à faire aux murs et remparts de la ville (1606-1623). — Autres de Louis XIII, qui, à raison des dépenses faites par la ville à cause de la disette et de la peste, portent à 4 livres par émine les droits à percevoir sur le blé que faisaient moudre les boulangers et pâtisseries (1632-1640). — Opposition des magistrats municipaux à la suppression des droits d'octroi sur les farines demandée par les boulangers, dont la requête cherchait, est-il dit, à colorer de spécieux motifs d'intérêt public et autres cette demande qui ne leur avait été dictée que par leur propre intérêt (du XVIII^e siècle, mais sans date). — Lettres patentes de Louis XVI assujettissant au droit de

40 sous par émine les farines blanches vendues par les meuniers du moulin économique ainsi que par tous ceux qui en feront commerce (1779). — Voir M 22 et K 173.

K. 162^{bis} (Liasse). — 10 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 2 sceaux.

1292-1772. — Octrois (Lettres patentes : Rouage, charroi, denrées diverses). — Charte du duc Robert II, qui, à l'effet de subvenir aux dépenses de l'établissement du pont de Longvic (4 kilomètres de Dijon) prescrit la levée pendant deux ans de droits, dont elle détermine la quotité, sur les voitures amenant des denrées au marché de Dijon le mercredi et le samedi (1292). — Lettres patentes : de la reine Jeanne concédant à la ville la levée pendant un an de droits sur le bois et autres marchandises débitées par les forains à l'effet de l'indemniser des dépenses de la fortification (1388) ; — du duc Charles accordant la levée de semblables droits pour la fortification et le pavement ; — de Charles VIII et de Louis XII autorisant la levée au profit de la ville de droits de « rouage et charroy », ainsi que du quart des cens et rentes et du sixième des loyers perçus par les forains (1493). — Autres (copie d') du roi Charles IX permettant la levée d'octrois pendant six ans sur les étoffes et autres marchandises mises en vente à Dijon, pour le rachat des rentes à la charge de la ville et le paiement de ses dettes (1772). — Allocations diverses pour les frais de voyage des magistrats municipaux envoyés à la Cour à l'effet d'obtenir la confirmation des droits concédés à la ville ou la concession de droits nouveaux. — Voir H. 127, 128. J. 157 et K. 177.

K. 163. (Liasse). — 22 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 2 sceaux.

1578-1623. — Octrois (Lettres patentes : Octrois sur le fer). — Lettres patentes : de Henri II, qui, à l'effet de mettre la ville de Dijon à même de pouvoir rétablir le boulevard de Saulx, autorisent la levée pendant dix et six ans, de 10 sous sur chaque millier de fer à son entrée ou à sa sortie de cette ville (1578, 1587 ; — Henri IV et Louis XIII prorogeant la perception de cet octroi porté à 20 sous dont partie devait être employée au paiement des dettes de la ville et défendant de prendre des « chemins obliques et destournez » aux voituriers conduisant des voitures chargées de fer (1610-1623). — Voir H. 191, K. 161, M. 289.

K. 164. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1658-1680. — Octrois (Délivrances et débats : Affaires générales). — État de la recette et de l'emploi des deniers des octrois pendant l'année (1558-1559), présenté à la mairie par son receveur. — Arrêt du Conseil privé chargeant les Trésoriers généraux de France d'affermir la perception des octrois, ainsi que de constater l'emploi que les villes feraient de leur produit (1572), et procès soutenu au Parlement par la ville contre ces trésoriers auxquels elle contestait le droit de passer les baux des octrois et d'obliger le receveur à leur soumettre l'état de sa recette. — Lettres de Henri IV obligeant les fermiers des octrois à donner chaque année un sol pour livre en sus du prix de leur adjudication et affectant le produit de cette taxe aux réparations des châteaux du Louvre, de Saint-Germain-en-Laye et des Tuileries (1598). — Arrêt du Parlement donnant main-levée, à raison de leur destination, des deniers des octrois de la ville de Dijon, saisis à la requête du receveur général des États à cause du non paiement de la cote imposée à la ville pour l'habillement des soldats de l'armée d'Italie (1640). — Procès-verbal, dressé par l'intendant, de la délivrance aux enchères des fermes réunies des octrois sur le vin et le fer, ainsi que de ceux du « rouage » et de « la Charbonnerie », tranchée au sieur Millot, adjudicataire pour deux ans et huit mois, moyennant la somme de 12,000 livres par an (1680).

K. 165. (Liasse.) — 62 pièces et 5 cahiers, papier.

1694-1723. — Octrois (Délivrances, etc.). — Tarif des droits concédés à la ville par lettres patentes et arrêts du Conseil (1694-1732). — Délivrance de la ferme des octrois, tant anciens que nouveaux de cette ville, faite par l'intendant de la province au sieur Viennot, adjudicataire pour neuf ans, au prix de 93.000 livres par an (1697), et refus de la mairie à consentir à une diminution du prix de son bail demandée par Viennot à cause des pertes qu'il disait avoir supportées par suite des contraintes qu'il avait dû exercer contre ses débiteurs à raison de la misère des temps. — Ordonnances de l'intendant réglant la perception des droits affermés par Viennot et portant qu'il appartenait aux magistrats municipaux de connaître en première instance des contraventions relatives aux octrois (1701). — Délivrance de la ferme des octrois, ainsi que des droits sur les bois à

brûler, fagots et charbons, consentie à M^e Jacques Regnaudot, procureur à la Cour, et à ses associés, pour neuf ans et au prix de 102,000 livres par an, non compris 300 livres donnés à leur entrée en jouissance pour les réparations de l'horloge de Saint-Michel et une aumône de 100 livres faite aux pauvres prisonniers (1706). — État des sommes versées à la caisse municipale par les receveurs des octrois de 1707 à 1710. — Réductions sur le prix de leur bail consenties à M^e Nicolas Devenet et Claude Desaulle, notaires, Perret, greffier au siège de la Table de marbre et autres, associés pour la ferme des octrois, à cause des pertes qu'ils subirent dans le cours des années 1709 et 1710. — Permission donnée au procureur-syndic d'informer au sujet des « brigues, monopoles » et cabales de certains particuliers qui s'étaient entendus afin d'avoir à bas prix la ferme des octrois (1715). — Acceptations des cautions présentées par divers adjudicataires (1725, etc.). — Autre d'un sieur Beurthon au lieu et place du sieur Lenormand, fermier desdits octrois (1730).

K. 166. (Liasse). — 82 pièces et 23 cahiers, papier.

1741-1789. — Octrois (Délivrances, etc.). —

Délivrance aux enchères de la ferme des anciens et nouveaux octrois : octrois du rouage, des bêtes vives, du huitième, de l'entrée des vins, etc., tranchée par l'Intendant, en présence des magistrats municipaux, aux sieurs Antoine de Fay, imprimeur, Pérille, marchand, Morlot, banquier, Brunon, adjudicataires pour neuf ans et au prix de 112,000 livres par an (1741), et requête des adjudicataires demandant que leur bail soit prorogé pour le même terme et réduit à 100,000 livres sous l'offre qu'ils font de ne point réclamer les indemnités et retenues auxquelles ils pouvaient prétendre (1746). — Procès soutenus par la ville contre le sieur Moussière, adjudicataire des octrois pour neuf ans, au prix de 143,000 livres, et arrêt du Conseil d'État portant résiliation de ce bail et attribuant à Moussière une indemnité pour le paiement de laquelle la ville dut contracter divers emprunts, les magistrats n'ayant fait, ainsi qu'ils le devaient, un règlement propre à assurer une bonne régie et Moussière n'ayant pu percevoir tous les droits qui lui étaient attribués (1760). — Régie des octrois pour le compte de la ville par M. Joly, procureur-syndic et Forest, substitut, pendant les six premiers mois de l'année 1761. — Baux de la ferme des « grands et petits octrois de la ville de Dijon » (on entendait par « petits octrois » les droits d'inspection aux boucheries) et ceux dits de « la petite

ferme », perçus sur les diverses denrées et marchandises) consentis aux sieurs Petitot et Bernard, fermiers des halles, pour neuf ans et aux prix de 138,000 et 136,000 livres (1761, 1770). — Résolution du dernier bail et baux nouveaux passés pour cinq ans et demi et neuf ans, aux prix de 131,500 et 140,500 livres, au sieur Machureau, négociant à Semarey (1774, 1779). Acceptation du sieur Léréas dit Charpentier, bourgeois, en qualité de caution de Machureau. — Lettre de l'Intendant aux termes de laquelle Messieurs de la mairie n'avaient point d'épices à percevoir lorsqu'ils procédaient à une nouvelle adjudication des octrois après la résolution d'un précédent bail. — Observations et mémoires au sujet des différents droits compris dans la ferme des octrois, ainsi que des formes employées pour leur perception et des exemptions accordées à diverses personnes. — Requête des magistrats de Dijon, exposant qu'il n'y avait point lieu de faire droit à une demande adressée par Machureau à l'intendant de la province à l'effet d'obtenir la résolution de son bail ou la diminution du prix auquel il l'avait soumissionné, sous le prétexte qu'il ne pouvait à raison des fraudes en retirer chaque année la somme de 201,663 livres, montant du prix dudit bail et des frais de perception (1785). — État des cadeaux : pains de sucre, bougies, etc., que le fermier des octrois fit le 1^{er} janvier 1786 à l'Intendant, au Maire et à diverses autres personnes. — Résolution du bail des octrois et régie pour le compte de la ville, consentie au décès de Machureau par le sieur Lebrun, maître de poste, son associé (1787) et commission donnée à un échevin de vérifier les comptes de Lebrun (1789). — Tarifs des droits et clauses de divers baux passés pour leur perception devant l'intendant de la province ou les magistrats de la ville. — Voir M. 305 et 313.

K. 167. (Liasse). — 38 pièces et un cahier de 50 feuillets, papier.

1522-1700. — Octrois (Délivrances, etc.

Octrois sur le sel). — États des « charges et salignons » de sel de Salins, ainsi que des « muyds » de sel de mer sur lesquels furent perçus des droits, ou qui furent distribués « sans gabelle » au grenier de Dijon dans le cours des années (1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1558, 1559). — Réclamations au receveur du grenier à sel de diverses sommes que la ville prétendait lui être dues à cause des « crues » qui lui avaient été accordées pour l'entretien de son pavé (1642-1643). — Procès soutenu par la ville contre le fermier général des gabelles lui contestant le droit de prélever sur la part dudit fermier une redevance

de 13 sous 9 deniers pour chaque minot de sel vendu au grenier de Dijon (1700). — Voir K. 246.

K. 168. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 116 pièces, papier.

1477-1598. — Octrois (Délivrances, etc. : Entrée des vins). — Délibérations de la Chambre de ville, qui, amodiant à divers la perception des « deniers « du charroy et des bestes vives », stipule que celle des droits d'entrée sur les vins ne sera point amodiée et que ces droits seront levés par ses commis (1488-1506, 1509-1512). — Baux de « l'entraige des vins » consentis aux prix de 370, 700, 1500, 480, 460, et 100 livres (1477, 1480, 1481, 1483, 1507, 1508, 1552). — Réductions sur les prix stipulés dans leurs baux consenties sur leurs demandes et pour différents motifs à plusieurs amodiataires (1505, 1509, 1517, 1520, etc.), et ordre aux fermiers de cet octroi de donner à la mairie les noms des particuliers qui, pour le motif qu'ils faisaient partie de la Cour du Parlement ou pour un autre motif, prétendaient avoir le privilège de faire entrer en franchise les vins autres que ceux de leurs crus, à l'effet de statuer sur une de ces demandes (1550). — Enquête constatant les pertes subies par ces fermiers à cause de la peste et de la « retraite » à Dijon des habitants des villages voisins et de leurs meubles lors de « l'éminent péril » (1570). — Délivrance de la perception des droits d'« entraige » consentie au sieur Duguet pour trois ans et au prix de 1,000 livres par an, et délibération de la Chambre de ville refusant d'aquiescer à une requête de Duguet qui demandait la diminution du prix de son bail, sous le prétexte que l'on n'amenait presque plus de vins à l'« étape » à cause des droits exigés au profit du Roi en sus de ceux qui étaient payés à la ville (1597-1598).

K. 169. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 93 pièces, papier.

1616-1700. — Octrois (Délivrances, etc. : Entrée des vins). — Arrêt du Parlement accordant un rabais de 400 livres sur le prix de leur ferme aux sieurs Binet et consorts, fermiers de l'« entraige » des vins, à cause du préjudice que leur causaient les défenses faites par la mairie d'aller acheter du vin hors du ressort du baillage de Dijon et d'amener en cette ville « pour estre vendu et débité au pot » tout vin qui ne proviendrait pas des crus du baillage (1624). — Autre réduisant de 3,000 à 2,850 livres par an le prix auquel le sieur Tassinot avait amodié l'ancien octroi de 20 sous par queue, l'établisse-

ment d'un nouvel octroi empêchant les forains d'approvisionner le marché de Dijon, comme ils le faisaient par le passé (1637). — Arrêtés pris par la mairie à la requête de fermiers « de l'ancien et du nouveau octroy de l'en-« trée du vin » et défendant, d'une part aux hôteliers et autres habitants du faubourg d'Ouche de retirer la nuit du vin en leurs maisons sans en avoir préalablement averti ces fermiers, et d'autre aux clercs et soldats préposés à la garde des portes Guillaume et Saint-Pierre de laisser entrer aucun vin par ces portes sous peine d'amende et de révocation (1639). — Contestations entre le sieur Lacordaire, fermier des droits d'entrée et le sieur Cordelet, marchand, prétendant qu'il devait entrer en franchise le vin acheté à ses vigneron (1628). — Baux de l'ancien et du nouvel octroi sur les vins portant les droits d'entrée à 40 sous par queue et 10 sous par feuillette, consentis pour trois ans et aux prix de 6,300 et 6,000 livres par an aux sieurs Dupont, parcheminier (1642), et Bossu, marchand (1643). — Homologation par le Parlement d'une délibération d'une assemblée des notables de la ville de Dijon, aux termes de laquelle le vin provenant des crus des habitants de cette ville et formant « la part des « vigneron » était exempt des droits d'entrée, soit que ces habitants l'eussent acheté auxdits vigneron, soit qu'ils l'eussent reçu en paiement de ce qui leur était dû, nonobstant les dispositions contraires stipulées dans le dernier bail consenti par la Chambre de ville (1648).

K. 170. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 56 pièces et 4 cahiers de 46, 42 et 18 feuillets, papier.

1717-1786. — Octrois (Délivrances, etc. : Entrée des vins). — Arrêt du Conseil d'État annulant un arrêt prononcé par le Parlement sur l'appel interjeté d'un jugement de la mairie, rendu à la requête du fermier des octrois, qui avait ordonné la confiscation de vins introduits en fraude par un sieur Aubert, fermier des vignes sises sur le territoire de Dijon, les seuls propriétaires étant exempts des droits d'entrée, et attribution à l'Intendant de la connaissance sur appel des jugements rendus par les magistrats municipaux en ce qui concernait les octrois (1782). — Copies de titres divers : délibérations de la Chambre de ville, lettres, patentes, etc., de 1425 à 1772, jointes à l'arrêt du Conseil et produites à l'effet de combattre les prétentions à l'entrée en franchise d'Aubert et autres, amodiataires de vignes, et mémoire rédigé à cet effet par les Conseils de la ville. — Contestations au sujet de l'une des clauses du bail du sieur Machureau, fermier des octrois, portant que les habitants

de Dijon qui feront entrer annuellement « plus de cent
« pièces de vin en franchise comme provenant de leurs
« crus, seront tenus de résider en la ville et d'y tenir feu
« et lieu pendant six mois de l'année à peine de payer les
« droits d'octroi. » — État des droits payés pour l'entrée
des vins de 1776 à 1783 « suivant les registres tenus aux
« portes et abonnements particuliers faits avec les fer-
« miers et différents marchands. » — Arrêt du Parlement
annulant la clause d'un bail consenti par la Chambre de
ville qui assujettissait « la part du vigneron » au paiement
des droits d'entrée (1786). — Indemnité réclamée par le
fermier des octrois à raison du préjudice que lui avait
porté l'exemption accordée par une assemblée des Notables
aux « vins et raisins provenant des vignes affermées au
« territoire de la ville. » (Id.) — Mémoire proposant la
suppression des droits d'octroi payés par les boulangers
pour les grains qu'ils faisaient moudre à Dijon, dont on
retrouverait le produit, qui était d'environ 36,000 livres,
en assujettissant les vins du cru au paiement des droits
d'entrée.

R. 171. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1602-1647. — Octrois (Délivrances, etc. :
Droits du 8^e). — Requête adressée à la Cour par Mes-
sire Antoine Quenisset, doyen de Saint-Jean et principal
du collège des Godrans, à l'effet d'obliger Nicolas Tour-
tal, amodiateur du 8^e à raison de 1,500 livres, de payer à
la ville le prix de son bail destiné « l'entretien et
« nourriture » des régents de cette maison, pour lesquels
la ville lui allouait 2.000 livres par an (1602). — Accepta-
tion du sieur Géromey, marchand, au lieu des sieurs
Magdalène, marchand, et Rouyer, hôte du logis du Mou-
ton, rue du Grand-Bourg, auxquels les droits du 8^e à
lever sur le vin vendu par les cabaretiers et autres débi-
tants, avaient été affermés pour trois ans au prix de
1,700 livres par an (1618). — Bail de la même ferme tran-
ché pour le même terme au sieur Rouyer, adjudicataire
au prix de 3,600 livres (1626). — Autres semblables tran-
chés en faveur : du sieur Collot, marchand, adjudicataire
au prix de 3,020 livres, nonobstant une surenchère de
80 livres des sieurs Nicolas de La Monnoye et Bénigne
Lemoyne (1632) ; — du sieur Bailly, marchand, adjudica-
taire au prix de 2,450 livres et subrogation au lieu de
Bailly des sieurs Toussaint Morel, marchand, Claude
Piron, maître du logis des Trois Maures, et François
Joua, pâtissier (1647),

K. 172. (Liasse). — 8 pièces, papier.

1660-1666. — Octrois Délivrances, etc. :
Droits du 8^e). — Adjudications des droits du 8^e consentis
pour trois ans et aux prix de 2,800 et 3,200 livres par an
aux sieurs Bresson, bourrelier (1660), Reynault, hôte
(1700), etc., et procès soutenu par la ville contre les
sieurs Coignard et consorts, adjudicataires de cette ferme
pour huit ans et au prix de 3,600 livres, au sujet d'un
arrêté relatif aux hôtes, cabaretiers et académistes,
réduisant à 3,872 livres le montant des redevances aux-
quelles ils avaient droit (1666).

K. 173. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 41 pièces et 1 cahier
papier.

1620-1640. — Octrois (Délivrances, etc. :
Octrois sur les farines). — Arrêt du Parlement décidant
qu'il n'y avait pas lieu de faire droit à une requête des
sieurs Griveaut et consorts demandant la résiliation du bail
aux termes duquel ils avaient amodié pour trois ans et à
raison de 7,030 livres par an la perception des 40 sous dus
à la ville sur chaque émine de blé y entrant, pour être
mise en œuvre par les boulangers (1623). — Autre qui,
nonobstant l'opposition du sieur Lalouet, fourbisseur,
valide le bail de cet octroi, consenti au sieur Lequenistret,
marchand, pour trois ans et au prix de 7,150 livres par
an (1626). — Adjudication aux sieurs Coret, tanneur, et
Bossu, pour le même terme et à raison de 7,000 livres
chaque année, de la levée dudit subside et de celle de son
« redoublement » concédée pour neuf ans à la ville de
Dijon, et auquel les pâtissiers étaient assujettis comme
les boulangers (1632). — Diminution de 500 livres par an
sur le prix de leurs deux fermes accordée à Bossu et
Coret, en vertu d'un arrêté du Parlement défendant aux
magistrats municipaux de consentir de leur seule auto-
rité aucune réduction de prix aux amodiateurs des
fermes de la ville (1634). — Acceptation des sieurs Baron,
pâtissier et autres, en qualité de cautions du sieur
Morel, « estassonnier », adjudicataire aux prix de 5,500
et 5,400 livres par an de l'ancien et du nouvel octrois
sur les farines (1637). — Délivrance des deux octrois au
sieur Lecloux, pâtissier, adjudicataire au prix de
12,820 livres (1640).

K. 174. (Liasse). — 34 pièces et 2 cahiers, papier.

1642-1680. — Octrois (Délivrances, etc. : Octrois sur les farines). — Requête adressée à la Cour, par le sieur Lecloux, pâtissier, amodiatraire de ces octrois, demandant la résolution de son bail, qui était de 13.000 livres par an, les grandes eaux ayant emporté les glacis de la rivière d'Ouche proche les moulins et obligé les boulangers et autres à faire moudre en des pays éloignés, d'où il n'avait pu percevoir les droits ordinaires, et arrêt portant qu'une indemnité dont des experts détermineront la quotité lui sera accordée (1642). — Autre arrêt accordant aux pâtissiers l'exemption de tous droits pour les grains qu'ils feraient moudre pour leur nourriture et celle de leur famille, à raison de 12 « quarteranches » par personne, et mémoire aux termes duquel la ville était fondée à se pourvoir contre cet arrêt, les pâtissiers ne devant pas être traités plus favorablement que les boulangers (1642-1647). — Baux des octrois sur les farines consentis aux sieurs Adam, Garnier et Millot, adjudicataires aux prix de 11,420, 11,250 et 13,250 livres par an (1647, 1649 et 1680). — Enquêtes faites à la requête des fermiers de ces octrois au sujet des fraudes commises à leur préjudice par les boulangers avec la complicité des meuniers, et exemption accordée aux boulangers pour les grains qu'ils feraient moudre pour la consommation de leurs ménages (1652).

K. 175. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1709-1784. — Octrois (Délivrances, etc. : Octrois sur les farines). — Indemnité accordée aux fermiers des octrois à cause de la suspension de la levée des droits sur les farines de mai 1709 à janvier 1710. — Sursis à la perception de ce droit consenti à raison de la cherté des grains (1759). — Contestations entre les fermiers de ces octrois et les pâtissiers réclamant la jouissance de l'exemption stipulée en leur faveur par la Cour et requête adressée à l'Intendant (1746). — Autre adressée à la Mairie par le sieur Lapière, pâtissier, se plaignant des exigences de ces fermiers qui prétendaient lui interdire de faire remoudre ses recoupes (1765). — Résiliation de son bail demandée par le sieur Millet, fermier des octrois sur les farines, à cause des fraudes commises à son préjudice et des frais auxquels l'obligeait sa ferme (1784). — Voir K. 170.

K. 176. (Liasse.) — 19 pièces parchemin ; 39 pièces papier.

1478-1386. — Octrois (Délivrances, etc. : Rouage, bêtes vives). — Adjudications de ces octrois consenties à des prix variant de 660 à 1,150 livres par an et réductions du prix stipulé dans leur bail demandées par plusieurs adjudicataires à raison du préjudice que leur fit subir la guerre empêchant le trafic avec les autres provinces, le décri des monnaies, etc. — Diminution sur le prix de sa ferme consentie à Jean Bougueleret, amodiatraire de ces octrois, à cause des pertes qu'il avait subies par suite de la peste (1545). — Voir K. 168.

K. 177. (Cahier). 24 feuillets, parchemin.

Du XV^e siècle, mais sans date. — Octrois (Délivrances, etc. : Rouage, etc.). — Règlement relatif à la levée des « deniers du charroy et des bestes vives », donnant le tarif des droits à percevoir sur les bestiaux et les marchandises, et indiquant les exemptions stipulées en faveur de diverses localités aux environs de la ville.

K. 178. (Liasse). 55 pièces, papier.

1627-1776. — Octrois (Délivrances, etc. : Rouage, bêtes vives et pied fourché). — Diminution sur le prix de son bail consentie à Jeon de Requeleyne, fermier, « du rouage et du droit d'entrée des bestes vives », à cause des pluies qui avaient, durant sa ferme, empêché les gens de la campagne de venir à Dijon comme d'habitude (1627). — Subrogation du sieur Moniot, marchand, au sieur Malin, adjudicataire des mêmes droits pour trois ans et au prix de 1,100 livres par an (1639). — Bail dudit octroi consenti pour trois ans au prix de 2.650 livres (1642). — Règlement au sujet de la perception des droits d'entrée sur les bestiaux et autres. — Avis du procureur-syndic favorable à la requête des sieurs Morlot et consorts, adjudicataires de l'octroi du « pied fourché » pour six ans et au prix de 15,500 livres par an, tendant à obtenir un dédommagement pour le préjudice résultant pour eux de l'exemption de cet octroi accordée à l'hôpital (1743). — Délivrance de l'octroi du « pied fourché » (autrement dit des « droits d'inspecteurs aux bou-« cheries ») perçu à raison de 3 livres par bœuf, 12 sous par veau et quatre sous par mouton, pour quatre ans et moyennant 15,500 livres par an, au sieur Guillemot

orfèvre (1751) — Gratification accordée aux commis des octrois pour avoir perçu les droits imposés sur les porcs à cause du don gratuit (1761).

K. 179. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1383-1708. — Octrois (Délivrances, etc. : Bois, charbons, etc.). — Amodiation à Richard Baquier, pour quatre ans et à 26 fr., par an, des droits à percevoir au profit de la ville sur les voitures de charbon et de braise mises en vente à Dijon, avec attribution à son profit d'une partie des amendes dont seraient passibles ceux qui useraient de fraudes pour éluder le paiement de ces droits (1383). — Tarif des droits d'entrée, auxquels étaient assujettis le bois de moule, les fagots et le charbon (1696), et arrêtés relatifs à leur perception et à leur délivrance (1696, 1705). — Voir K. 178.

K. 180. (Liasse.) — 10 pièces parchemin ; 129 pièces papier.

1386-1783. — Octrois (Délivrances, etc. : Fer). — Décharges de ce qu'ils devaient à la ville ou indemnités demandées par Jean Jarrot, François Caron, etc., amodiataires des droits sur le fer, pour divers motifs et notamment à cause des pertes subies par suite de la peste ou de la guerre (1586, 1658). — Procès soutenu par la mairie au bailliage au sujet de sommes réclamées à la veuve du sieur Gauthret, fermier des mêmes octrois et dont celle-ci prétendait n'être point débitrice (1606-1608). — Réduction sur le prix de son bail de 4,000 livres par an, demandée par le sieur Tisserand, adjudicataire de ces droits portés à 20 sous pour mille livres, à raison du préjudice résultant pour lui de l'entrée en franchise pendant les foires (1615). — Autres adjudications consenties aux sieurs Nicolas Veaussin, praticien, Nicolas Bossu, Anselme Casotte, marchand, et Dupont, pour trois ans et au prix de 4,160, 4,320, 3,380 et 2,800 livres (1625, 1628, 1642). — Appel émis au Parlement par le sieur Provin, marchand de fer à Dijon, d'une sentence de la mairie, le condamnant au paiement des 20 sous par mille livres pour le « fer en verge » qu'il introduisait à Dijon ou emmenait de cette ville et arrêt de la Cour obligeant la mairie à faire preuve de ses droits (1648, 1649). — Abonnements consentis à plusieurs maîtres de forge par le sieur Machureau, fermier des octrois (1781-1783) — Etats des droits perçus sur les fers (1777-1783). — Mémoire exposant les inconvénients d'assujettir la fonte aux droits levés sur le fer, qui étaient à raison de 40 sous « par

« chaque millier, poids de marc et non poids de forge » (sans date). — Réclamation du sieur Aroud, mercier, au sujet de droits exigés par les fermiers des octrois pour des articles de quincaillerie (1751).

K. 181. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier

1711-1714. — Octrois (Délivrances, etc. : Petits octrois). — Tarif des droits à percevoir aux portes de la ville sur les denrées et autres marchandises amenées aux marchés (1711). — Procès soutenu par les sieurs Garnier, Rochefort et autres, cabaretiers et aubergistes, contre la veuve Gagey, adjudicataire de la perception des petits octrois, ainsi que des droits ci-devant levés aux marchés par l'exécuteur de la haute justice, accusée par les sus-nommés d'avoir exigé des redevances qui ne lui étaient point dues sur les voitures de foin qu'ils avaient fait entrer en ville pour l'usage de leurs maisons et arrêt du Parlement obligeant cette adjudicataire à la restitution des sommes induement perçues (1731-1733). — Requête adressée à la mairie par ladite Gagey demandant à raison de la rareté des fruits, qui étaient d'habitude l'objet de meilleur rapport de sa ferme, la diminution du prix de 3,300 livres, auquel une nouvelle amodiation des petits octrois lui avait été consentie pour neuf ans en 1735 et indemnité de 500 livres consentie par la mairie (1735). — Jugement de l'intendant de la province rendu dans un procès soutenu contre plusieurs habitants par les adjudicataires des petits octrois, et aux termes duquel les droits de la ferme des places et marchés durent être perçus aux portes et conformément au tarif sur les denrées et objets portés auxdites places et marchés quel que soit le lieu de leur provenance, à l'exception du foin et de la paille provenant des propriétés des habitants (1746). — Transfert au samedi suivant du marché que l'on devait tenir le jour des Morts demandé à l'Intendant par le sieur Gueneau, poissonnier, auquel le fermier des octrois avait sous-amodié au prix de 1,200 livres par an la petite ferme des trois marchés avant et après la Toussaint (1774).

K. 182. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1581-1654. — Octrois (Adjudication des baux des). — Publications dans les rues de Dijon et annonces aux prônes des églises de l'adjudication à la mairie des fermes des octrois et autres.

K. 183. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1715-1733. — Octrois (Adjudication des baux des). — Ordonnances des commissaires départis pour la vérification des dettes et affaires des communautés de la province autorisant la publication de la délivrance des anciens et nouveaux octrois de la ville de Dijon, tant en cette ville qu'en diverses autres : Autun, Auxonne, Beaune, Chalon, etc., et certificats attestant que les « proclamats » furent faits conformément à ces ordonnances.

K. 184. (Liasse.) — 6 pièces et 1 cahier de 25 feuillets, papier.

1752-1756. — Octrois (Adjudications : abus de pouvoir et privilèges des adjudicataires et de leurs commis). — Plaintes de plusieurs habitants accusant les fermiers des octrois d'exiger des droits qui ne leur étaient point dus, comme aussi de déterminer eux-mêmes la quotité des amendes qu'ils faisaient payer aux délinquants sans dresser de procès-verbaux, et informations faites à ce sujet par la mairie, conformément aux ordres de l'Intendant (1752). — Ordonnance de l'Intendant attribuant aux commis des octrois les privilèges et exemptions dont jouissaient les commis des fermes, et portant que leurs procès-verbaux feront foi jusqu'à l'inscription en faux (1756).

K. 185. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1448-1507. — Octrois (Entrée des vins : contrôle). — États dressés par Huguenin Pasté et autres, commis à cet effet par la mairie, des droits perçus à raison de 1 fr. par queue (fût d'environ un muid et demi) pour les vins de pays étrangers et de six gros par queue pour les vins du duché, à l'exception des vins récoltés sur le territoire de la commune et provenant des vignes des habitants, sur les vins introduits en ville par la porte d'Ouche et dont le montant varie de 653 à 439 fr. par an.

K. 186. (Liasse.) — 41 cahiers, papier.

1509-1528. — Octrois (Entrée, etc. : contrôle, suite). — États semblables dressés par Thomas Berbisey, Nicolas Féaul et autres, commis par la mairie à

la même porte, et donnant des sommes variant de 1,309 à 375 fr.

K. 187. (Liasse.) 44 pièces, papier.

1485-1507. — Octrois (Entrée, etc. : contrôle). — États dressés par l'échevin Nicolas Humbert et Jean Estienne dit Perruchot, préposés au même contrôle à la porte Saint-Nicolas, et donnant de 236 à 71 fr.

K. 188. (Liasse.) — 6 pièces et 7 cahiers, papier.

1509-1523. — Octrois (Entrée, etc. : contrôle). — Autres, donnant de 419 à 68 fr. et demi, présentés par les échevins Gauthier Damas, Jean Poireret, etc., commis à la même porte (les portes d'Ouche et Saint-Nicolas étaient au xv^e et xvi^e siècles les seules par lesquelles les vins devaient être introduits à Dijon).

K. 189. (Liasse.) — 7 pièces et 6 cahiers, papier.

1491-1526. — Octrois (Entrée, etc. : contrôle). — États dressés aux portes, des vins introduits à Dijon en temps de guerre, par les habitants retrayants en cette ville, et pour lesquels il ne fut perçu aucun droit, sauf pour ceux qui y restèrent après le temps fixé et y furent vendus.

K. 190. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1489-1605. — Octrois (Entrée, etc. : contrôle). — Relevés des droits perçus pour les raisins introduits en ville au temps des vendanges par les personnes qui n'étaient point exemptes du paiement des droits d'entrée.

K. 191. (Cahier.) — Couverture ancienne en parchemin ; 32 feuillets, papier.

1436-1437 (septembre août.) — Octrois (Entrée des vins : comptes). — Comptes rendus des recettes effectuées durant cet exercice, par Michelet, de Barsur-Aube, Perrenet, Lesnoley et Jean Rabustel, fermiers de l'« entraige des vins », auxquels est joint l'état des dépenses, frais de publication et autres, faits pour l'adjudication de cette ferme.

K. 192. (Volume.) — Petit in-f°, couverture ancienne en parchemin, 104 feuillets, papier.

1592 (avril-novembre). — Octrois (Entrée des vins : laissez-passer). — Passeports délivrés par la mairie à la sortie des vins de la ville au profit de laquelle il était perçu un droit de 2 écus par queue, conformément à la délibération de la Chambre de ville du 10 avril.

K. 193. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1487-1534. — Octrois (Entrée, etc. : laissez-passer). — Autres passeports donnés pour l'entrée en franchise à Dijon des vins provenant des crus des habitants ou autres qui n'étaient point assujettis aux droits.

K. 194. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1486-1705. — Octrois (Entrée, etc. : Personnel et pièces diverses). — Allocations de 25, 40 et 47 livres par an pour les gages des préposés au contrôle de l'entrée des vins. — Autre, de 6 fr. accordée sur leur requête à Huguenin Pasté, Nicolas Perrault, Pierre Poisson et Drouhin-le-Fort, employés pendant cinq ans au relevé des raisins introduits au temps des vendanges par d'autres que les habitants. — Requête du receveur de la ville exposant qu'il ne devait subir aucune perte par rapport aux variations du taux des espèces d'or et d'argent provenant de l'entrée des vins qui lui avaient été remises par les contrôleurs de cette entrée (1486). — Édit du roi créant des offices d'inspecteurs, visiteurs et contrôleurs aux entrées des eaux-de-vie, vins, cidres et autres boissons, avec le tarif des droits attribués à leurs titulaires et autorisant leur réunion aux corps des villes (1705).

K. 195. (Liasse.) — 2 cahiers de 16 et 12 feuillets, papier.

1588-1589. — Octrois (Droit du 20^e : Perception). — Accords conclus entre, d'une part les magistrats municipaux délégués à cet effet par la mairie, et d'autre les débitants, cabaretiers, pâtisseries, etc., au sujet des sommes à payer chaque année par ces débitants pour le droit du 20^e octroyé à la ville sur le vin qu'ils vendaient à leurs hôtes, et où nous voyons que Michel

Lalleman, hôte de la Petite-Veuve, Chrétien Girard, hôte du Faucon, Guillaume Gauthier, pâtissier et hôte de la Pomme-du-Pin, paroisse Saint-Philibert; Jean Serrebourg, cabaretier en la maison de la Colombe, paroisse Saint-Pierre; la veuve Mallart, hôtesse du Mouton, et Balthazard Noirot, hôte de l'Écu-de-Lorraine, au Grand-Bourg, etc., s'engagèrent à payer chaque année les sommes de 40 livres, 7 livres, 4 livres, 2 livres, etc.

K. 196. (Liasse.) — 25 pièces et 7 cahiers, papier.

1596-1613. — Octrois (Droit du 8^e : Perception). — Commissions données aux échevins de traiter, chacun en son quartier, avec les hôtes, cabaretiers et autres assujettis au droit du 8^e, et procès verbaux des abonnements consentis par ces magistrats mettant à : 6 livres la cote annuelle de Guy Corneau, hôte de Saint-Jacques, grande rue Saint-Nicolas (1597); 18 livres, celle de Roch Gobin, hôte de l'Écu-Couronné, rue de la porte Guillaume (1601); 27 livres, celle de Barbe Febvre, hôtesse du cabaret du Petit-Homme, rue de la Poulallerie (id.); etc. — Autres procès-verbaux dressés à la suite des visites faites chez Charles de La Monnoye, hôte du logis de Notre-Dame-du-Puy, paroisse Notre-Dame (1602); Pierre Brechillet, pâtissier, paroisse Saint-Nicolas (1605); Bertrand Garodet, hôte des Quatre-Fils-Aymon, paroisse Saint-Philibert (1611); Pierre Poisot, « carreleur, » proche le pont Arnault, etc., à l'effet de constater le vin qu'ils avaient dans leurs caves et maisons, et apposition de la marque du fermier du 8^e sur les fûts de ces débitants.

K. 197. (Volume.) — Petit in-folio, non cartonné; 247 feuillets, papier.

1614. — Octrois (Droit du 8^e : Perception). — Constatactions faites par les magistrats à la requête de Thomas Barette, amodiataire de ce droit, du vin débité depuis la dernière visite faite chez les aubergistes, cabaretiers, pâtisseries et autres logeant et donnant à boire, et notamment chez : f° 6, Noël Lepage, hôte de l'Écu-de-France; f° 7, Nicolas Turrel, hôte de la Cloche; — f° 9, Jean Perrodon, hôte de l'Autruche; — f° 11, Nicolas Perrot, maître pâtissier, à l'enseigne de Saint-Louis; — f° 18, Claude Purgeon, hôte de la Tête-Noire, au faubourg d'Ouche; — f° 22, François Magnin, hôte de Notre-Dame-de-Lorrette, paroisse Saint-Jean; — f° 34, Claude Lordelot, hôte

du Dauphin, au Bourg, paroisse Notre-Dame; — f° 64, Nicolas Michaut, hôte du Rabot, faubourg Saint-Pierre; — f° 98, Isaac Jacob, hôte de la Galère; — f° 141, Jean Colle, hôte du Cheval-Blanc; — f° 145, Sébastien Brouher, hôte de l'Arbre-d'Or, rue Saint-Nicolas, etc., et défenses signifiées aux hôtes, cabaretiers, etc., de recevoir et encaver du vin sans en faire la déclaration, sous peine de confiscation et d'amende. — Voir G, 238.

K. 198. (Cahier.) — 18 feuillets, papier.

1614. — Octrois (Droit du 8^e : Perception). — Minutes des procès-verbaux rapportés au précédent article.

K. 199. (Liasse.) — 11 pièces et 5 cahiers, papier.

1617-1641. — Octrois (Droit du 8^e : Perception). — Visites faites à la requête de Claude Magdelène, Pierre Vaussin, Pierre Lequenistret et autres, fermiers du 8^e, à l'effet d'assurer le paiement des redevances qui leur étaient dues chez : Bernard Bidouelle, hôte du Berger, faubourg Saint-Pierre (1617); — Pierre Delosnet, sergent général, qui affirme ne point recevoir en sa maison d'étrangers de passage, mais y tenir seulement ses pensionnaires en chambres garnies (id.); — Pierre Jérosme, mari de Thomasse Barbier, « tenant boutique ouverte en l'art et mestier de patier » (1620); — Jean Baby, hôte du Croissant, à la porte Guillaume (1621); — Jean Maire, hôte des Trois-Lys (id.); — Germain Benoît, pâtissier et hôte de la Fleur-de-Lys-d'Or (1623); — Nicolas de La Monnoye, pâtissier, rue de la Vannerie (id.); etc. — Voir G. 228.

K. 200. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1421-1666. — Octrois (Droits du 20^e et du 8^e sur les vins : contentieux et comptabilité). — Procès soutenu contre le Duc de Bourgogne, au sujet d'une ordonnance de la mairie relative aux droits d'entrée à percevoir sur les vins et contestations au sujet de ces droits avec les habitants de Talant (1421). — Mémoire combattant les prétentions des hôtes et cabaretiers qui avaient formé opposition à l'établissement au profit de la ville d'un subside d'un denier par livre à percevoir sur le vin vendu chez eux (1573). — Ordre donné par la mairie à son syndic d'intervenir

dans un procès intenté au bailliage à Thomas Barette, fermier du 8^e, par divers hôtes et cabaretiers de la ville, au nombre de plus de trente, émettant appel du jugement de la mairie les condamnant au paiement de droits réclamés par Barette. — Procès soutenus par la mairie contre plusieurs hôtes et cabaretiers refusant de payer cet impôt à cause d'indemnités qui leur étaient dues pour des fournitures faites à des gens de guerre logés chez eux. — Refus de la veuve Martin, maîtresse du logis de la Cloche, de payer le droit du 8^e, sous prétexte qu'elle ne logeait que des pensionnaires, nonobstant les allégations contraires du fermier de cet octroi disant que l'enseigne de sa maison indiquait qu'elle tenait un hôtel (1605). — Commandements signifiés à divers par des sergents de la mairie d'avoir à acquitter leurs cotes du « redoublement de l'octroy du 8^e » (1643). — Opposition faite à la requête du sieur Loison, pâtissier, demandant à la mairie l'autorisation de vendre son vin vieux « au pot et à la rame » comme les autres habitants, sans payer aucun huitième. — Procès-verbal dressé par-devant notaire et constatant le refus de plusieurs hôteliers et cabaretiers de payer les cotes auxquelles ils étaient taxés (1666). — État sommaire des recettes et dépenses d'Antoine Vauthereau, receveur de la ville, chargé de la perception, pendant six ans, des deniers du 20^e sur le vin, autrement dit « du sol par livre, » destinés à l'entretien du collège (1593) et extraits délivrés au syndic des comptes des deniers du 8^e rendus par Vauthereau à la Chambre des comptes (1605). — Voir K. 206, 207 et 211.

K. 201. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1666-1700. — Octrois (Droit du 8^e : Rôles et pièces à l'appui). — Rôles des hôtes, cabaretiers, pâtissiers et autres assujettis au droit du 8^e, dont le sieur Gentet, hôte de l'Autruche, taxé à 36 livres (1666); les sieurs Chappe, hôte du Lion d'Or, et Pierre Héron, hôte de la Cloche, paroisse Saint-Philibert, taxés, le premier à 72 livres et l'autre à 24 (1669); Michel Pelletier, hôte de Saint-Bernard, et Bergeret, hôte de Sainte-Barbe, paroisse Notre-Dame, taxés à 50 et 40 livres (1674). — Autres portant à 5,250 et 4,000 livres le montant des cotes exigibles des contribuables à cet impôt, « tant pour l'octroy du huitième ancien » que pour les octrois nouveaux accordés par arrêts du Conseil d'État (1695-1700). — Requêtes adressées par plusieurs à l'effet d'obtenir modération ou décharge du 8^e, dont le sieur Simonet, hôte du Cheval-Blanc, exposant que « sa vieillesse et caducité est si grande

« qu'il est obligé de tenir le lit et qu'à peine il peut
« sortir pour aller au service divin. » — Voir G. 228.

K. 202. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1701-1710. — Octrois (Droit du 8^e : Rôles, etc.).
Rôles des hôtes, etc., dressés pour la collecte du 8^e, dont le montant, fixé à 4,000 livres, fut réduit à 3,000 aux termes du bail des octrois de 1707, puis modéré à 2,000 pour l'année 1709, en vertu d'une ordonnance des commissaires départis pour la vérification des affaires de la province (1709), et sur lesquels il est fait mention de Jouvenot, hôte de la Fleur-de-Lys-d'Argent, paroisse Notre-Dame, taxé à 36 livres (1703); Mondésert, hôte de Saint-Louis, et Brouée, hôte du Petit-Louvre, paroisse Saint-Jean, taxés : l'un à 100 livres et l'autre à 40 (1704); Rabuteau, hôte de la Cloche-d'Or, Ledanois, hôte du Chapeau-Rouge, et Pierre Dechaux, hôte de la Galère, paroisse Saint-Philibert, taxés à 68, 40 et 26 livres, etc. — Délibération de la chambre de ville, prise à la requête des hôtes et pâtisseries et conforme à de précédentes délibérations, aux termes desquelles les individus logeant en chambres garnies, à la réserve de ceux qui logeaient des écoliers, et y donnant à manger et à boire, devaient être compris au rôle du 8^e, et obligés à loger les officiers des troupes de passage, de même que les boulangers, rôtisseurs et autres habitants servant à boire dans leurs boutiques ou dans tout endroit de leurs maisons autre que leurs caves, bien qu'ils n'y fournissent ni pain ni viande (1702). — Renonciations à leur profession d'hôtelier, cabaretier ou marchand de vin, signifiées au procureur-syndic et aux fermiers du 8^e, par les sieurs Garnier, boulanger et garde de Monseigneur le Prince; Claude Tonnelier, maître tonnelier, etc., et modérations de leurs cotes demandées par Pierre Boyer dit Maintenon, jardinier et « vendeur de vin; » Jean de Lacoste « pauvre petit hôte, » à la porte Guillaume, etc. — Voir G. 228.

K. 203. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1711-1740. — Octrois (Droit du 8^e, Rôles, etc.).
— Rôles semblables aux précédents, dressés pour la répartition des sommes de 2,000 et 3,000 livres, et donnant les noms de Courtois, hôte de l'Ange, et Dyot, hôte de Sainte-Marguerite, au faubourg d'Ouche, taxés à 30 et 24 livres (1711); Germain, hôte de la Cloche, rue Guillaume, taxé à 30 livres (1722); Roger, porteur

de lettres, rue Charbonnerie, et Cornesse, cordonnier, rue du Bourg, taxés à 8 et 5 livres, etc. — Renonciations à leur profession de cabaretier, signifiées par Michel Berteauveuf, soldat de la compagnie franche du château; Pierre Leclerc, cocher de M^{me} de Marliens, etc.

K. 204. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1741-1758. — Octrois (Droit du 8^e : Rôles, etc.).
— Rôles portant répartition de 2,000 livres comme les précédents et où nous avons les noms de : Delorme, hôte des Trois-Maures, et Logras, hôte du Griffon, rue Saint-Pierre, taxés à 18 livres (1742); Foretier, au Cheval-Vert, et la nommée Saint-Seyne « dans une cave, » rue Chanoine, taxés à 8 et 2 livres (1745); Bully, cavalier, « vendant vin, » rue Saint-Philibert, taxé à 10 livres (1750), etc. — Délibération de la Chambre de ville qui, faisant droit à une requête de la communauté des « maîtres hôteliers, cabaretiers et vendant vin, » commet l'un des maîtres de cette communauté au recouvrement du 8^e imposé sur ceux qui en faisaient partie et autorise ses jurés et députés à lui adresser des observations au sujet des ressources et du chiffre des affaires de chaque débitant, lesdits jurés et députés étant responsables du paiement des cotes.

K. 205. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1759-1790. — Octrois (Droit du 8^e : Rôles, etc.).
— Rôles dont le montant de 2,000 livres fut, en vertu d'une délibération de la Chambre de ville, du 23 juin 1759, doublé à cause du « don gratuit » établi en vertu d'un édit d'août 1758 et état des hôtes et cabaretiers de la ville de Dijon, sur lesquels fut établi un impôt extraordinaire de 428 livres 10 sous pour le paiement de leurs charges communes et qui, divisés en quatre classes pour sa répartition, furent taxés à 3 livres, 2 livres 5 sous, 35 et 25 sous (les sieurs Raouse, Guillier, Potechard, Bachotet, etc., hôtes de Saint-Louis, de la Galère, du duc de Bourgogne, du Marais, etc., furent compris dans la première classe). — État dressé pour la répartition de 5,230 livres, montant des droits exigibles des cabaretiers et autres pour l'ancien huitième, son doublement à cause du don gratuit et autres surtaxes (1789).

K. 206. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 80 pièces et 2 cahiers de 22 et 10 feuillets, papier.

1443-1787. — Octrois (Exemptions : entrée du vin). — Exemption des droits d'entrée prétendue pour les vignes du clos de Larrey par le prieur dudit Larrey, qui, contribuant aux charges de la ville ainsi que les autres religieux de Saint-Bénigne, devait, disait-il, jouir des privilèges et franchises des habitants (1442). — Assignation du Conseil ducal signifiée au maire de Dijon à la requête de l'abbé de Cîteaux se plaignant de ce que l'on exigeait le paiement des droits pour le vin que ses religieux introduisaient en cette ville (id.) — Délibération relative aux exemptions accordées aux retrayants (1492). — Laissez-passer donné au doyen de Vergy pour trois poinçons de vin provenant des vignes de son bénéfice (1527). — Modération à 5 sous des droits d'entrée, qui étaient à raison de 10 sous par queue, accordée afin de pouvoir approvisionner la ville, la grêle ayant presque entièrement détruit les récoltes sur son finagè (1535). — Entérinement au bailliage de lettres patentes aux termes desquelles M^{re} François Alixant, président au Parlement, était, à raison de sa charge, exempt du paiement des droits d'entrée et autres pour le vin et les denrées destinées à l'usage de sa maison (1555). — Procès soutenu par la mairie contre M^e Jean Caillet, procureur à la Cour, se prétendant exempt des droits d'entrée pour le vin acheté à ses vigneron (1619). — Délibération de la Chambre de ville contestant à Messieurs des requêtes du palais le droit de connaître d'un procès intenté à M. Fleutelot, auditeur à la Chambre des comptes, par les fermiers de l'entrée du vin au sujet d'une exemption de droits prétendue par ledit Fleutelot (1625-1626). — Arrêt du Parlement qui, sans prononcer un jugement définitif dans un procès pendant au sujet de l'entrée des vins entre la mairie de Dijon et le sieur Papillon, amodiateur des revenus de l'abbaye de Saint-Bénigne, autorise Papillon à faire provisoirement entrer en franchise tout le vin provenant des vignes de l'abbaye, sous la condition de donner bonne et suffisante caution pour le paiement des droits qui seraient dus pour ce vin dans le cas où un arrêt postérieur donnerait gain de cause à son adversaire (1637). — Exemption des droits d'entrée pour le vin de son cru prétendue par Nicolas Tabourot, bailli de Bellegarde (Seurre), où il demeurait, disait-il, sans avoir renoncé à sa qualité d'habitant de Dijon (1645). — Autre prétendue par les vinaigriers pour le vin bon potable qu'ils employaient à faire leur vinaigre. — Autorisation d'entrer en franchise le vin qui leur avait été

donné en aumône dans les villages voisins de la ville, donnée aux PP. Cordeliers de la maison de Dijon (1700). — Gratifications accordées à plusieurs échevins à cause des recherches qu'ils firent pour établir les droits de la ville en procès avec les amodiateurs de vignes sur le territoire de Dijon, au sujet des exemptions des droits d'entrées prétendues par ces amodiateurs (1787). — Procès soutenu contre les fermiers des octrois par les religieux de Saint-Bénigne et le sieur Jomard, leur fermier, au sujet d'une exemption de droits de nouveau prétendue pour les vins du cru de Larrey (1719). — Mémoire au sujet d'exemptions revendiquées par les amodiateurs de vignes du territoire de Dijon (1786). — Allocation de 191 livres au sieur Lebrun, maître de poste, pour l'indemniser de droits d'entrée payés par lui et dont il était exempt pour le vin et autres denrées consommées à la poste dans le cours de l'année 1788. — Voir C 243-250 ; K 169, 170, 200 et 209.

K. 207. (Liasse.) — 37 pièces et 2 cahiers, papier.

1584-1779. — Octrois (Exemptions : fer, bois et charbon). — Arrêt du Parlement, qui, mettant fin aux procès soutenus par les fermiers des octrois contre le comte de Chateaufort et les acquéreurs de fers provenant de ses forges, déclare ces fers exempts de tous droits à raison des privilèges inhérents à sa charge de secrétaire du Roi (1586). — Exemption semblable prétendue pour le fer provenant des forges du président Desbarres (1662). — Contestations entre les fermiers des octrois et M^{re} Guillaume Languet-Robelin, seigneur de Rochefort, conseiller d'honneur au Parlement, soutenant qu'en sa qualité d'habitant de Dijon, le fer provenant de ses forges d'Aisy (Yonne) devait être introduit en franchise (1721). — Ordonnance de l'Intendant défendant aux fermiers des octrois de percevoir aucun droit d'entrée sur « les fers blancs » et les obligeant à la restitution de droits indûment perçus (1753). — Exemption des droits d'octroi pour « les charbons et fers bruts employés au « martinet de Vesson » (banlieue de Dijon) demandée par le sieur Rozan, propriétaire de cette usine, et lettre de l'Intendant donnant un avis favorable à la requête de MM. Guyton-Morveau et autres, associés pour l'exploitation des mines de Saint-Berain et propriétaires de la nitrière de Saint-Médard, demandant l'entrée en franchise à Dijon du charbon de pierre provenant de ces mines, qu'ils se proposaient d'employer à la cristallisation de leurs salpêtres (1779). — Mémoire exposant les moyens de prévenir les fraudes que facilitait

le privilège de l'entrée en franchise accordée aux adjudicataires des bois du Roi (du XVIII^e siècle, mais sans date). — Exemption de droits demandée à l'Intendant par les confrères de la Miséricorde pour le bois et le charbon qu'ils distribuaient aux pauvres (id.) — Voir K 168, 169, 170, 200.

K. 208. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1628-1776. — Octrois (Exemptions : rouage, bêtes vives et droits divers). — Exemption du droit de « rouage » demandée par les habitants de Saint-Apollinaire, ce village faisant partie de la banlieue de Dijon (1628). — Autre des droits de « rouage et péage » prétendus par le Commandeur de la Madeleine en vertu des privilèges accordés aux religieux de son ordre (1692). — Exemptions semblables revendiquées par les religieux de l'abbaye de Cîteaux (1701) ; — par M. Lamy, secrétaire du Roi (1721) ; etc. — Entrée en franchise à Dijon des tuiles, briques et carreaux, provenant des tuileries de Saulon-la-Rue (12 kilomètres de Dijon), demandée par les sieurs Joly et Taisand, entrepreneurs des fortifications (1719, 1776). — Requête adressée par les Chartreux de Dijon, à l'effet d'obtenir l'exemption des droits d'entrée pour les veaux de leurs étables vendus aux bouchers de la ville et opposition du fermier des octrois (1737). — Exemptions stipulées en faveur de M. le comte de Tavannes, commandant en chef de la province ; de M. de Fransas, commissaire des guerres ; de la garnison du château ; de l'« étapier », chargé des fournitures aux troupes de passage, etc., — et état des objets : denrées et autres entrant chaque année pour le compte des privilégiés. — Voir K. 166, 174, 175, 178, 181.

K. 209. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1441-1569. — Octrois (contraventions et saisies). — Sentence de la mairie de Dijon condamnant Girard de la Nouhe, marchand, à payer à Jean Machefer, commis à lever le 8^e du vin pour Mgr le Duc, la somme de 6 livres qu'il lui devait pour une année dudit droit, aux termes des conventions faites entre les parties. (1445). — Saisie à la requête de Jean Tricaudet, receveur des deniers du « rouage et entraige des vins », de soixante-dix-neuf queues et demie de vin, introduites par Mgr d'Aubigny, sans payer les droits montant à 39 livres 9 gros (1507). — Sentences du bailliage : condamnant Philibert Bollenot, d'Arnay-

le-Duc, à payer 28 fr. 4 gros et demi dus à Tricaudet, pour les droits d'entrée de 56 queues trois quarts (1522) ; — obligeant le sieur Conte, huissier à la Cour, à payer les droits exigés par les amodiateurs de cet octroi pour l'entrée de vins provenant de vignes affermées, nonobstant les exemptions prétendues par lui à raison de sa charge (1561). — Appel émis au bailliage et au Parlement d'un jugement de la mairie condamnant Claude Belrient, marchand à Dijon, à une amende de 10 livres, pour avoir, nonobstant les défenses, fait sortir deux muids de vin sans la permission du maire (1569). — Voir K. 206.

K. 210. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1605-1621. — Octrois (contraventions, etc.). — Déclaration du fermier de l'octroi des farines accusant le sieur Moissenet, maître boulanger, d'avoir fait moudre au moulin Bernard plusieurs sacs de blé, dont il n'avait indiqué la contenance exacte, et informations prises à ce sujet par un échevin délégué par la mairie (1607). — Enquête au sujet de fraudes que le fermier de cet octroi disait avoir été commises à son préjudice par des boulangers, de complicité avec le sieur Caritet, meunier des moulins de Chèvremorte (1609). — Arrêt du Parlement réformant une sentence du bailliage qui défendait aux magistrats municipaux de connaître d'un procès intenté au sieur Boulrier, marchand, pour l'inexécution des clauses d'un bail consenti audit Boulrier par Toussaint Morel, fermier des droits sur le fer (1617). — Assignations à la mairie d'habitants qui, de connivence avec les forains, faisaient venir du vin de localités en dehors du bailliage et le débitaient en leurs caves sans payer les droits, et procès intenté à Nicolas Poppier, hôte de Notre-Dame du Puy, rue du Bourg, accusé de frauder les fermiers du 8^e, en ayant une partie de son vin dans les caves de ses voisins, où il en faisait prendre chaque jour par ses domestiques. (1620).

K. 211. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1623-1650. — Octrois (contraventions, etc.). — Procès-verbaux dressés à la requête des fermiers du 8^e contre Jean Viard, hôte de la Couronne-Royale, qui avait mis une « tine » pleine de vin dans une chambre de sa maison au lieu de la mettre à la cave, afin qu'ils ne la trouvassent point en faisant leur visite, et contre la veuve Coignard, maîtresse du logis de Sainte-

Marguerite au faubourg d'Ouche, qui avait refusé de leur ouvrir sa cave où plusieurs fûts n'étaient point marqués (1638, etc.). — Saisie d'un sac de blé que le sieur Moissenet, boulanger, avait fait conduire au moulin de Saint-Étienne, sans faire la déclaration prescrite (1639). — Permission donnée au sieur Rollin, vinaigrier, d'assigner le fermier de l'entrée du vin, auquel il réclamait la restitution de droits indument perçus à l'entrée d'une queue de vin gâté, achetée pour faire du vinaigre (1644). — Procès-verbaux dressés contre des habitants du faubourg d'Ouche qui contrevenaient aux délibérations de la Chambre de ville, leur défendant de recevoir le vin des forains dans leurs maisons ou leurs caves, sans en avertir préalablement ledit fermier. — Assignation à la Chambre de ville signifiée à un habitant de Saint-Apollinaire accusé d'avoir frauduleusement introduit une feuille de vin sur une voiture couverte de paille, de façon à la dissimuler (1646). — Voir K. 180, 200.

K. 212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier.

1655-1670. — Octrois (contraventions, etc.). — Confirmation par le bailliage d'un jugement de la mairie condamnant le sieur Gruardet, boulanger, à une amende de 20 livres pour fraude commise au préjudice des fermiers des octrois des farines, en faisant moudre au moulin de Saint-Étienne plusieurs mesures de blé dont il n'avait pas fait la déclaration, et défense à ces fermiers de composer avec les individus qui contreviendraient aux délibérations de la Chambre de ville (1657). — Saisies : du blé qu'un pâtissier avait fait moudre sous le nom d'une autre personne pour « éviter le paiement de la gabelle » (1665) ; — du vin que le sieur Legendre, maître d'école, avait fait entrer « souz le pasport de M^{me} la maîtresse des comptes, Maire » et comme lui appartenant (1667). — Procès-verbal dressé contre le sieur Populus, boucher, dont le berger avait fait entrer en ville plusieurs moutons, sans avoir acquitté les redevances dues aux fermiers du « pied fourché » (id.) — Sentence de la mairie obligeant plusieurs habitants du hameau de Mirande à payer 10 sous à ces fermiers pour chaque cochon qu'ils avaient fait tuer depuis l'établissement de cet octroi.

K. 213. (Liasse.) — 407 pièces, papier.

1671-1695. — Octrois (contraventions, etc.). — Procès verbal dressé contre le sieur Dubois, boulan-

ger, pour avoir fait clandestinement conduire au moulin Bernard deux émines de blé qu'il venait d'acheter à M^e Nicolas Tabourot, maître de l'hôpital de Notre-Dame (1671). — Enquête au sujet des voies de fait dont le sieur Romier, messager d'Avallon, était accusé d'avoir usé à l'égard d'une femme qui, préposée à cet effet par les fermiers des octrois, lui avait, à son entrée en ville par la porte Guillaume, réclamé des droits de « rouage » dont il se prétendait exempt (1677). — Jugement condamnant Anselme Casotte, marchand, à payer à Nicolas Camus, sous-fermier des octrois sur le fer, la somme de 300 livres, montant des droits dus pour le fer qu'il avait reçu en qualité de commissionnaire des marchands forains. — Saisies opérées chez des habitants du faubourg Saint-Pierre du vin qu'ils avaient acheté « sans avoir billet de monsieur le « Vicomte-Maireur » et pour lequel ils n'avaient point acquitté les droits. — Procès intentés à divers pour avoir donné à boire et à manger dans leurs demeures sans être inscrits sur les rôles du 8^e ou après leur radiation. — Plaintes adressées au maire par M. Lorenchet, receveur général des finances et seigneur de Tailly (7 kil. de Beaune), au sujet des procédés dont un substitut du procureur-syndic, et le fermier des octrois avaient usé à son égard, en opérant indûment la saisie de vins provenant de ses vignes (1695).

K. 214. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1696-1700. — Octrois (contraventions, etc.). — Procès intenté par le sieur Surget, fermier général des octrois, aux sieurs Tainturier, Hivert et autres, boulangers, qu'il accusait d'avoir usé de fraudes en achetant et faisant moudre leurs blés sous des noms supposés, comme aussi en menant ces blés au moulin de Vesson, qui était en dehors de la banlieue, au lieu de les conduire aux moulins désignés à cet effet. — Visites faites chez les boulangers et pâtissiers à l'effet d'assurer le paiement des droits, et procès-verbaux constatant la quantité de farine qu'ils avaient dans leurs greniers, le nombre de personnes composant le ménage de chacun, le nombre et la capacité des sacs qu'ils menaient aux moulins, etc., ainsi que les contraventions commises par plusieurs. — Saisie opérée à la porte Saint-Nicolas de trois veaux introduits en fraude par un cocher de M. le conseiller Joly de Drambon, qui les avait couverts de paille sur sa voiture pour qu'on ne les vît point (1699). — Main-levée donnée, moyennant caution, de linges et hardes saisis sur M^e Bénigne Mol, substitut du procureur général au

Parlement, à la requête du fermier des octrois prétendant avoir été frustré de ses droits (1700).

K. 215. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1701-1706. — Octrois (contraventions, etc.). — Condamnation à une amende de 3 livres 5 sous au profit de la ville et à une amende de 25 livres au profit des fermiers des octrois, d'un charretier qui avait voulu introduire une feuille de vin dans une voiture couverte de foin, qui n'était chargée, disait-il, que de fruits pour lesquels il avait payé le droit de « rouage » (1701). — Procès-verbal dressé contre le sieur Simonnet, domestique de M. Quillardet, trésorier-payeur des gages de messieurs du Parlement, pour avoir faussement déclaré qu'une feuille de vin qu'il conduisait sur une voiture appartenait à son maître, exempt des droits d'octroi à raison de sa charge (1702). — Saisie de « paquets de fer en tols » du poids de 800 livres, introduits frauduleusement par un voiturier de Varois (village à 7 kil. de Dijon, 1702). — Id. et dépôt au greffe de la mairie de farines que le sieur Bauson, boulanger, n'avait, ainsi qu'il y était tenu, déclarées au bureau de la ferme, et assignation signifiée à Bauson pour répondre au sujet de cette contravention et au sujet des menaces et insultes dont il avait usé à l'égard de ceux qui avaient opéré des perquisitions en sa demeure (1706).

K. 216. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1707-1708. — Octrois (contraventions, etc.). — Réclamation du sieur Guilleminot, boulanger, au sujet de la saisie d'un sac non marqué, mais dont il ne se servait, disait-il, que pour porter à manger à ses porcs, et dans lequel il n'avait jamais mis de grains. — Procès-verbaux dressés contre : les sieurs Duthu, Beleurgey et autres, de la même profession, pour avoir fait moudre leurs grains sans le déclarer, ou pour avoir donné des déclarations inexactes et n'avoir point tenu les conditions de l'abonnement consenti par les fermiers des octrois (1707, etc.); — le sieur Salignon, valet de la veuve Driot, meunière du moulin de Saint-Étienne, pour avoir refusé de dire à qui appartenaient des sacs de blé qu'il venait de décharger en ce moulin et avoir insulté le substitut du procureur-syndic qui le lui demandait, etc.

K. 217. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1709-1712. — Octrois (contraventions, etc.). — Saisies aux portes de la ville de la viande que des bouchers, ainsi que des femmes de la campagne et autres personnes, cherchaient à introduire en fraude (1709). — Jugement de la mairie condamnant les sieurs Guillier, Bouton et autres, marchands de bétail à Dijon, à payer les droits des « bêtes vives » qu'ils avaient mises en vente au marché, bien qu'ils aient prétendu que leur qualité d'habitants de la ville les en exemptait. — Procès-verbaux dressés contre : le sieur Brabant, bourrelier, pour avoir favorisé la fraude en faisant décharger chez lui des sacs de farine achetés par le sieur Garreau, boulanger, et dont celui-ci n'avait point fait la déclaration au bureau de la ferme; — plusieurs « forains » pour avoir fait conduire leurs vendanges dans les pressoirs de la ville, sans payer les droits; — le sieur Durand, fermier de la rente du Petit-Giron, pour n'avoir point déclaré les cochons qu'il avait fait tuer et le vin qu'il avait encavé (1711). — Enquête au sujet de malversations reprochées par les fermiers des octrois au sieur Ligeret, clerccelier de la porte Guillaume, chargé de surveiller en qualité de contrôleur la receveuse préposée au bureau de cette porte. — Saisies aux halles de bandes de fer adressées au sieur Carteret, marchand commissionnaire à Dijon, par le sieur Vautherin, maître des forges de Tréchâteau, et dont le poids n'avait point été indiqué d'une façon exacte (1712). — Informations prises au sujet d'injures que les commis des octrois disaient leur avoir été adressées par la femme du sieur Gallette, meunier du moulin d'Ouche, et par sa servante. — Sentence de la mairie condamnant M^{re} Bernard Bernard, ancien conseiller au Parlement, à payer la somme de 14 livres pour les droits d'entrée de trois queues et demie de vin, ainsi qu'aux dépens du procès intenté à ce sujet. — Enquête au sujet de voies de fait dont la femme du boulanger Desgranges, ainsi que les sieurs Dechaux et Jouanne, cordonniers, et autres, avaient usé à l'égard du sieur Dessaulle, fermier des octrois, afin d'empêcher la saisie de sacs de grains dans le grenier de Desgranges.

K. 218. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1713-1720. — Octrois (contraventions, etc.). — Procès-verbal dressé contre le sieur Garnier, « cocher des carrosses de Paris, » pour avoir fait entrer comme

appartenant à M. Jomard, correcteur à la Chambre des comptes, quinze pièces de vin que celui-ci lui avait vendues 1713). — (Saisie d'une voiture de bois qu'un charretier de Messigny (10 kil. de Dijon) avait entrée sans payer les droits, prétendant qu'elle était pour le château, tandis qu'il la conduisait au marché de la place Saint-Étienne. — Contestations entre les fermiers des octrois et les Chartreux de Dijon, au sujet du refus de ces religieux de déclarer le bois et le charbon qu'ils faisaient venir pour leur chauffage, ainsi que la viande achetée pour leurs domestiques. — Plaintes des fermiers accusant les boulangers de chercher à les frauder en faisant mou-dre leurs grains avant l'heure prescrite, ainsi que de faire des compromis avec les valets des meuniers et de s'entendre avec des habitants chez lesquels ils faisaient décharger et déposer le blé qui leur appartenait. — Saisie de deux poinçons de vin que le sieur Menot, rentier de M. le président de Siry, avait mis en vente à l'étape, après les avoir introduits sans payer les droits, « sur le billet de mondit sieur le « président » (1719).

K. 219. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1721-1733. — Octrois (contraventions, etc.). — Contestations au sujet de droits d'entrée exigés pour le vin du clos de Larrey, affermé par les Bénédictins au sieur Jomard, archer de la maréchaussée (1721). — Saisies : d'un tombereau de chaux que le sieur Émonin, laboureur à Corcelles-les-Monts (à 10 kil. de Dijon), avait fait décharger dans une des cours de l'hôpital, sans avoir acquitté le droit de « rouage » (1725); — d'une voiture de bois de moule introduite sans payer les droits, sous le prétexte qu'elle était pour la maison du Petit-Cîteaux, tandis qu'elle fut déchargée devant la porte du sieur Pillet, perruquier, lequel dit que ce bois lui fut remis en paiement d'une dette contractée envers lui par le cellérier de l'abbaye (1726); — de cinq livres et demie de viande que la fille aînée de feu M. de Siry, conseiller au bailliage, avait achetées à Fontaine et cherchait à introduire en fraude en les cachant sous ses jupons; — de quartiers de lard et de jambons pendus au plancher de la chambre du sieur Chevalier, laboureur à la rente de Morveau, paroisse Saint-Michel (commune de Dijon), et provenant de cochons qu'il avait fait tuer sans le déclarer au bureau du fermier des octrois (1727), etc. — Procès intenté aux sieurs Morpain, Bossu et Poupon, laboureurs à Turcey (arrondissement de Dijon, canton de Saint-Seine), pour avoir voulu faire entrer

quatre voitures de foin sans payer les droits, et en outre usé de voies de fait à l'égard du sieur Jacquenet, commis des octrois, et sentence de la mairie les condamnant aux dépens de l'instance, ainsi qu'à une amende de 3 livres 5 sous, comme aussi à 10 livres de dommages et intérêts au profit de Jacquenet (1728).

K. 220. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1731-1740. — Octrois (contraventions, etc.). — Saisies : de cinq pièces de vin introduites sans payer les droits, au nom du sieur Gagnerot, ancien trésorier des troupes en Comté, Gagnerot ne pouvant se prévaloir de la qualité d'habitant de Dijon, bien qu'ayant son logement en cette ville (1731); — d'une feuillette pleine de blé appartenant à une demoiselle Dubois et mise dans le grenier du sieur Robelot, boulanger, nonobstant les défenses faites aux gens de sa profession de permettre aux particuliers de déposer leurs grains chez eux (1734), etc. — Procès-verbaux dressés à la suite : de violences faites et d'« injures atroces » dites à un commis des octrois, ainsi qu'à la receveuse de la porte Saint-Nicolas, par des charretiers qui, conduisant deux voitures de bois adressées, disaient-ils, à M. le conseiller Lebault, prétendaient ne point être obligés au paiement du « rouage; » — de menaces faites aux commis de l'adjudicataire des « petits octrois » par les sieurs Clerc, tonnelier, et Leroux, garçon boulanger, commis des adjudicataires de l'étape, qui ne leur permirent pas de faire des perquisitions, ainsi qu'ils en avaient le droit, dans la maison où l'on distribuait les vivres de cette étape (1735).

K. 221. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1741-1750. — Octrois (Contraventions, etc.). — Saisie d'un quartier de viande que le sieur Milot, boucher, emportait de la maison de l'étape, au préjudice des droits des fermiers des octrois. — Liquidation à 176 livres 9 sous des droits dus par deux vigneron de Vernot (25 kilomètres de Dijon, canton d'Is-sur-Tille) pour l'entrée à Dijon de : 498 moules de bois à raison de 6 sous le moule; 13,200 fagots à raison de 2 sous 3 deniers le cent et 488 « vents » de charbon à raison de 6 deniers le vent. — Contestations au sujet du droit de 40 sous par pièce, réclamé pour des vins qui étaient, disait-on, à destination de Paris, mais qui avaient séjourné plus de 24 heures à Dijon.

K. 222. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1751-1760. — Octrois (Contraventions, etc.). — Plaintes des fermiers des octrois au sujet de ce que les voituriers conduisant des voitures chargées de fer se détournaient de leur route afin de ne point passer par Dijon et éluder ainsi le paiement des droits (1751). — Saisies : de quartiers de viande que la femme du sieur Champagnon, procureur au Parlement, ainsi que les sieurs Maillard, commis au bureau des traites foraines, Ozé, traiteur, et Brenot, cavalier de la maréchaussée, cherchaient à entrer en fraude sous leurs vêtements ou dans les poches de leurs habits (1752, etc) ; de deux paniers d'œufs qu'une femme de la campagne avait entrés en ville sans payer « les droits des petits octrois », disant qu'ils étaient pour la maison de M. Seguin de la Motte, tandis qu'elle les portait au marché.

K. 223. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1761-1765. — Octrois (Contraventions, etc.). — Saisie à la requête des commis des octrois : de deux « bourriques » portant chacune une charge de fil que le sieur Meurgey, laboureur à Villy (arrondissement de Semur, canton de Vitteaux), voulait emmener hors de la ville, sans payer les droits de sortie, après avoir acquitté la veille les droits de « rouage » et des petits octrois (1761) ; — de la viande que la cuisinière de M. de Chanrenaut avait prise au château, où les invalides avaient seuls le droit de se fournir, les habitants devant acheter auprès des bouchers de la ville (id.) ; — de moutons que la veuve Lullier, de Dijon, avait conduits au marché sans payer les droits, prétendant qu'ils avaient été élevés et nourris en son domaine de Chenôve, tandis qu'elle les avait achetés à la foire de Salmaise (arrondissement de Semur, canton de Flavigny) ; — de barres de fer dont le voiturier du sieur Étienne, maître de forges à Arc, qui les conduisait à un marchand commissionnaire de Chalon-sur-Saône, n'avait point déclaré le poids exact (id) ; procès-verbal dressé contre le sieur Verrier, cordonnier, pour avoir contrevenu aux arrêtés, en achetant de la viande à des soldats logés en sa maison (1764).

K. 224. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1766-1772. — Octrois (Contraventions, etc.). — Saisie d'un quartier de veau qu'une fille avait acheté

à Fontaine et voulait introduire en fraude en le cachant sous sa « bretonne ». — Requête du sieur Petitot, adjudicataire des octrois, demandant que pour empêcher les fraudes, il soit enjoint aux meuniers et à leurs valets, de ne point « charger ou faire charger » confusément les sacs de grains ou farines des boulangers ou pâtisseries avec ceux des autres habitants (1767). — Procès-verbaux dressés contre les deux garçons boulangers du grand hôpital, pour avoir empêché la saisie de deux moutons que le sieur Chaussin, boucher, chargé de la fourniture de viande de cette maison, avait descendus de voiture dans la cour de l'établissement, sans déclaration préalable, et avoir maltraité le sieur Frèrejacques, commis des octrois (1768) ; — le sieur Déturbet, fermier à Épagny, adjudicataire de la coupe des bois du roi dans la chàtellenie de Saulx-le-Duc, qui faisait entrer des bois en franchise, en alléguant faussement qu'ils provenaient de cette coupe (1771) ; — le sieur Olinet, maître de forges et marchand de fer à Is-sur-Tille, qui, nonobstant les ordonnances assujettissant au paiement des droits « les fers passant à quatre lieues à la ronde de la ville », faisait passer sans déclaration par Arcelot et à côté d'Arc-sur-Tille (villages à 12 et 13 kilomètres de Dijon) pour prendre la route de Binges, le fer qu'il expédiait à Pontailler (1769).

K. 225. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1773-1780. — Octrois (Contraventions, etc.). — Procès-verbal dressé contre le sieur Benoit, maître de la poste aux chevaux, pour ne s'être point conformé aux ordonnances défendant d'entrer en ville sans déclaration et sans acquitter les droits des raisins achetés par les habitants. — Confiscation au profit des prisonniers de deux jambons qu'un homme de la campagne avait cherché à passer en fraude. — Procès-verbal relatant le refus du sieur Cuisin, pâtissier, de laisser les commis des octrois faire leurs visites en sa demeure, ainsi que les injures « atroces et piquantes » adressées par lui à ces commis qu'il avait traités « de poliçon, de J... F... et de gens à être jetés aux chiens » (1780) ; — autre constatant la contravention commise par un garçon meunier au moulin de Vesson à un article du bail des octrois défendant aux meuniers de conduire des farines ou des grains, pour qui que ce soit, pendant la célébration des offices les jours fériés.

K. 226. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1781-1785. — Octrois (Contraventions, etc.). — Saisies : d'une pièce de vin que le sieur Venot, commis à la Nitrière, proche Montmuzard, faubourg de la Porte-Neuve, avait encavée sans que les droits d'entrée en eussent été payés (1781); — d'un foie et de deux mous de veau, ainsi que d'autres morceaux de viande, qu'une femme avait cachés sous son tablier et dans ses poches pour les entrer en fraude (1785). — Incarcération de plusieurs individus, bouchers et autres, qui, surpris la nuit par les commis des octrois, sur la route de Fontaine, lorsqu'ils cherchaient à faire entrer de la viande à leur insu, avaient usé de voies de fait envers eux.

K. 227. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1786-1790. — Octrois (Contraventions, etc.). — Saisies : de jambons que le sieur Guiot, voiturier à Chalon, avait voulu entrer en fraude, ayant donné une déclaration où il ne faisait mention que de saucissons et pour laquelle il ne devait aucun droit (1786); — d'un quartier de lard salé, sur la veuve Chouard, gouvernante des enfants de M. Jacob, maître de forges « à la fillerie de Velars ». — Procès-verbal dressé contre des rouliers pour avoir refusé le paiement des droits de « rouage » et en outre injurié et battu les commis des octrois ainsi que les personnes qui étaient venues leur prêter main-forte. (Id.) — Ordonnance de l'Intendant de Bourgogne se réservant la connaissance des contestations relatives à la perception des octrois de la ville de Dijon (1783). Voir K. 206 et 250 et suivants.

K. 228. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1410-1757. — Péage. — Procès soutenu par Messieurs de la mairie, au Parlement et au bailliage, contre le chapitre de la Sainte-Chapelle, les abbés et convent de Citeaux et de Pontigny et le commandeur de la Madeleine, pour les obliger à contribuer à l'entretien des routes et chemins de la banlieue, auquel ils étaient tenus à cause des droits de péage qu'ils prélevaient, bien qu'ils leur fussent contestés, sur les voitures chargées des denrées et marchandises que l'on conduisait en cette ville. (Au nombre des pièces produites dans ces procès sont une déclaration donnée

au Vicomte-Maieur par un chanoine de la Sainte-Chapelle, se disculpant, ainsi que ses « compagnons du péage », de la saisie des chevaux d'un marchand de la Savoie qui venait vendre de la futaine à Dijon (1410); des lettres de François I^{er} et un arrêt du Parlement (1516, 1532), aux termes desquels ceux qui percevaient les redevances exigées à titre de « péages et ventes » devaient employer le tiers de leur produit à l'entretien des routes, etc. — Requête adressée aux magistrats municipaux de Dijon par les habitants de Plombières (à 6 kilomètres de Dijon), à l'effet d'être exempts à raison de leur proximité, des droits de péage auxquels étaient assujettis les étrangers (non datée, mais de la fin du xvi^e siècle). — Arrêt de la Cour défendant au fermier du péage d'exiger aucune redevance des habitants de la ville (1626). — Mémoire relatif à la concession de ce droit à la ville, aussi ancienne, présumait-on, que l'établissement de la commune; aux contestations entre ses copropriétaires, au sujet « du quart repris par le roi » et à une ordonnance de l'Intendant de Labriffe rétablissant ceux-ci en une possession dont ils avaient été privés pendant quelque temps, faute d'avoir produit les titres en vertu desquels ils en jouissaient (1757).

K. 229. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1418-1789. — Banvin. — Acte notarié de la cession consentie au prix de 100 francs d'or, par Jean Moisson, bourgeois, à M^e Jean Bonost, maître des comptes, du droit des « petiz bans », consistant dans le privilège exclusif de la vente du vin au détail à Dijon et dans ses faubourgs, du 9 au 24 février (1419) et autres cessions du même droit consenties par Bonost à M^e Guillaume Courtot, aussi maître des comptes, et par celui-ci à Richard, Bonne écuyer, aux prix de 200 et de 50 fr. (1422, 1425). — Publication d'une ordonnance de l'Intendant maintenant l'abbé et le chapitre de Saint-Étienne en la possession et jouissance du droit de « banvin » leur donnant le privilège de la vente du vin au détail à Dijon du 1^{er} janvier au 10 février, et procès-verbal dressé à la suite du refus de Messieurs de la Sainte-Chapelle d'ouvrir aux magistrats municipaux les portes du cloître attenant à cette église, où il était d'usage depuis plus de 400 ans de dresser l'acte permettant à Messieurs de Saint-Étienne d'exercer leur droit (1702-1703). — Exemptions de charges et d'impôts stipulées en faveur du sieur Bouguet, boulanger, fermier des revenus de la mense abbatiale de Saint-Étienne

(réunie à l'évêché de Dijon), qui avait, ainsi que les fermiers ses prédécesseurs, renoncé à l'exercice du droit de « banvin » moyennant une redevance annuelle de 500 livres.

K. 230. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1413-1630. — Censes foraines (Octrois et concessions). — Lettres patentes du duc Jean-sans-Peur, autorisant la ville de Dijon à prélever pendant cinq ans pour l'entretien de ses fortifications, le cinquième du loyer des maisons et autres propriétés amodiées en cette ville par les forains, ainsi que des arrérages des cens et rentes, institués à leur profit (1413). — Autres : du duc Philippe-le-Bon, autorisant la levée pendant dix ans du cinquième des cens et rentes et du huitième du revenu des maisons et autres propriétés des forains, pour le pavement de la ville (1428); — et prorogeant ce droit pour cinq autres années, afin de permettre aux habitants de mettre en état de défense leurs murs et remparts (1437); — du même (vidimus), portant concession nouvelle des mêmes droits pour dix ans, et en affectant le revenu aux dépenses des fortifications (1452); — du roi Charles VIII (copie), confirmant l'autorisation donnée à la ville de Dijon, par le roi, son père, de lever pendant dix ans, divers octrois, sur le vin et autres denrées, ainsi que de prélever le quart des cens et revenus, et le 6^e des loyers forains, avec prorogation de ces droits pour les dix années suivantes (1491, 1492); — et prorogations nouvelles, consenties pour six, huit et dix ans, par Louis XII et François 1^{er} (1498, 1510, 1526). — Délibérations de la chambre de ville qui, en conséquence des grandes dépenses à faire pour réparer les remparts abattus par les Suisses, ordonne la levée à titre de cense foraine, d'une année du revenu des propriétés possédées à Dijon par les étrangers. Voir K. 157, 162 et 163 bis.

K. 231. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 cahiers de 60 et 6 feuillets et 67 pièces, papier.

1419-1552. — Censes foraines. (Perception, modérations, affaires diverses). — État des forains ecclésiastiques et laïques, propriétaires à Dijon, donné pour la levée des censes (1419). — Engagement pris par-devant notaire, par le sieur Fourrey, commis à la perception de cet impôt, d'en remettre le produit entre les mains de M^e Étienne Chambellan, receveur de la fortification (1459). — Allocations pour les dé-

penses des échevins et autres, employés au relevé des revenus des forains dans la ville et la banlieue (1489, 1509). — Constitution d'une rente annuelle de 30 livres, faite au profit de la ville, par Denis Favet, receveur des censes foraines, pour solde des 533 livres 4 sols, 4 deniers dont il lui restait débiteur après avoir rendu ses comptes (1517). — Modérations des cotes auxquelles ils étaient taxés, en leur qualité de forains, demandées par Thibault Malet, marchand à Lyon, propriétaire d'une maison et d'un jeu de paume, rue de la Poulallerie (rue Piron, 1517), — M^{me} Claude de Malain, dame d'Ygornay, veuve de défunt M. Jean de Villers, seigneur dudit Ygornay, propriétaire d'une maison voisine de celle de M^e Thomas Berbisey (point d'autre désignation de quartier) (1521); — les enfants de défunt M. Regnault Vyard, secrétaire du roi, propriétaire de deux petites maisons, rue du « Champ-Damas » (1529); — l'abbé de la Bussière, au profit duquel des cens étaient affectés sur diverses propriétés, sises en la ville et dans sa banlieue, etc. Voir K. 236.

K. 232. (Volume.) — In-folio cartonné, 80 feuillets, papier.

1487. — Censes foraines (Déclarations). — État dressé par les commissaires de la mairie, des cens et autres revenus perçus à Dijon par les forains et où il est fait mention : folios 11 et 12, de cens au profit de l'abbaye de Bèze, sur des maisons et autres immeubles du faubourg Saint-Nicolas; — folio 24, d'une maison de la « rue Es Folz », paroisse Saint-Michel, louée 30 livres par an, et appartenant à M. de Beauchamp, héritier du chancelier Rollin; — folio 36, d'un cens prélevé par le monastère de Saint-Vivant de Vergy, sur une maison, dite « la vote de Cluny », sise rue de Cluny, paroisse Saint-Philibert; — folio 50, de la maison, dite de la Trémoille, appartenant à M. de Jonvelle, et louée 30 fr. par an, au prévôt des marchands, — folio 62, de cens affectés sur plusieurs maisons de la rue des Forges, au profit de Perrenet Rollin, demeurant à Paris, héritier en partie d'Odinet Godran, du côté maternel.

K. 232 bis. (Volume.) — In-folio, cartonnage ancien, 151 feuillets, papier.

1397-1643. — Censes foraines (Déclarations). — Cahiers, dont l'un : folios 21-51 (sans date, mais probablement du xv^e siècle), indique les maisons possédées à Dijon par les forains, avec la valeur locative

de chacune, et l'autre : folios 113-151 (1513), donne la liste des forains-proprétaires qui durent prêter à la ville, proportionnellement à la valeur de leurs propriétés, « pour fournir au paiement des Suisses. » — Auxquels cahiers sont annexés : folios 1-18. des fragments d'états (1453 et sans date, mais probablement du xv^e siècle), donnant les noms de partie des habitants propriétaires ; — folios 92, 112 (1397-1427), des extraits des ordonnances de police et jugements de la Chambre de ville ; et folios 113-151, un état des sommes dues au procureur-syndic pour ses vacations et avances diverses, du 24 juin 1642, au 24 juin 1643.

K. 233. (Cahier.) — 40 feuillets, papier

1529. — Censes foraines (Déclarations). — État des revenus des forains dont, folio 7, les religieuses de Notre-Dame de Tart qui prélevaient un cens annuel de 5 livres sur une maison de la rue de la Vannerie ; — folio 11, Mme la chancelière de Flandre, propriétaire de la maison où était son pressoir, rue de la Porte-Neuve ; — folio 18, le chapitre de la cathédrale de Langres, propriétaire, grande rue Saint-Philibert ; — folio 34, François Fournoret, de Genève, derrière Notre-Dame ; — folio 40, le chapitre de la cathédrale d'Autun, propriétaire du moulin, dit le moulin Bernard, amodié à raison de 105 fr. par an, et auquel l'abbé de Saint-Bénigne payait un cens annuel de 40 émines de blé, à cause du moulin du pont d'Ouche.

K. 234. (Cahier.) — 34 feuillets, papier.

1534. — Censes foraines (Déclarations). — État semblable faisant mention de : folio 3, Denis Manginot, notaire à Mirebeau, propriétaire de partie d'une maison, rue « Champ des Mas » (du Champ-de-Mars) ; — folio 5, Guyot Noel, marchand à Paris, propriétaire « rue au Comte » (rue Saint-Nicolas) ; — folio 32, les religieux de l'abbaye de Saint-Seine, à raison de cens affectés sur plusieurs maisons de la rue Porte-Guillaume ; — folio 33, M. le bailli de Dijon, propriétaire rue des Forges ; etc.

K. 235. (Volume.) — In-folio, non cartonné ; 36 feuillets, papier.

1552. — Censes foraines (Déclarations). — État semblable mentionnant : folio 4, le maître des forges de Moloy (à 33 kil. de Dijon, canton d'Is-sur-Tille),

propriétaire au Champ Damas ; — folio 26, l'abbaye de Fontenay, au profit de laquelle un cens était affecté sur une maison de la rue des Crais (rue Sainte-Anne).

K. 236. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1431-1565. — Censes foraines (Contentieux et exemptions). — Procès soutenu contre les chanoines d'Autun se prétendant exempts de ces cens, et dont la connaissance fut attribuée au Grand Conseil et au Parlement (1431-1565). — Exemptions semblables prétendues par divers, dont l'abbé de Saint-Seine et la veuve de Guillaume Rollin, seigneur de Beauchamp, en qualité, le premier, d'ecclésiastique et la seconde, de noble (1480-1514). — Prélèvement d'un cens dû à la ville sur le loyer payé par le procureur Laverne, locataire d'une maison ; « au champ du Morimont, » dont « le seigneur dudit Morimont » et autres forains, étaient propriétaires (1524).

K. 237. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier.

1421-1500. — Fermes de la ville (Baux). — Procès-verbaux, dont un pour chaque année, des baux consentis à divers et aux prix de 54, 35, 42, 52, 70 et 72 fr. par an, de la place de la Charbonnerie (1429, 1431, 1440, 1474, 1489 et 1500) ; — 72, 65, 90, 60, 75 et 64 fr., de la place de la Poissonnerie (1429, 1434, 1447, 1461, 1474, 1489, etc.) ; — 26, 38, 35, 90 fr., etc., de la maison « des fillettes » (1429, 1432, 1434, 1447, 1461, 1474, 1489, etc.) ; — 25, 51, 100 et 30 livres, de la maison des prisons (1447, 1461, 1480, 1500, etc.) ; — 6, 3, 25, 21, 50 et 30 fr. du « reverchage » (la visite) des porcs (1428, 1432, 1441, 1474, 1480, 1500) ; — 50 et 106 fr., des halles de Champeaux (1459 et 1480) ; — 16, 15 fr., 4 gros, etc., du « chargeage » des vins et autres denrées (1480, 1489, etc.) ; — 7 et 5 fr., des droits de la messerie (1432, 1447) ; — 5 fr., du produit des amendes, dont étaient passibles ceux qui jetaient des immondices et décombres dans le cours de Suzon ou les déposaient sur les places publiques. — Réductions sur les prix stipulés, consentis à divers à cause des pertes qu'ils avaient faites dans l'exploitation de leurs fermes ou du peu de bénéfice qu'ils en avaient retiré par suite des guerres, épidémies, mauvais temps, etc. — Paiement des dépenses de bouche (achat de pain, vin, cerises, etc.), faites lorsqu'on procédait à l'adjudication des baux en l'auditoire de la mairie, au mois

de juin de chaque année. — Voir C. 34, 37; K. 60, 61, 71, 99 et L. 312.

K. 238. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin; 178 pièces, papier.

1501-1550. — Fermes de la ville (suite). — Baux consentis aux prix de 72, 80, 55 et 52 fr., de la place de la Charbonnerie (1501, 1510, 1520, 1530, 1540, etc.); 115 et 135 francs de la place de la Charbonnerie et « le service de l'eau d'icelle, » (mêmes dates); — 60, 50, 35 et 100 francs., de la maison des « filles communes, » (id.); — 30, 70, 140, 190 fr., de la maison des prisons (1501, 1510, 1530, 1540); — 33, 25, 36 et 22 fr., des moulins de Suzon (1502, 1510, 1520, 1530, 1541); — 40, 35, 28 et 15 fr., du « reverchage des porcs » (1501, 1510, 1520 et 1540); — 84, 72, 47 et 90 fr., des halles de Champeaux (1501, 1510, 1530 et 1540); — 75 et 60 fr. (1501 et 1510), du « abaige des draps, » affermé à 170 fr. (1540), avec « le droict du poix »; — 40, 34, 36, 26 et 28 fr. de la visite des harengs et autres poissons de mer (1501, 1510, 1520, 1531, 1541); — 20, 8 et 14 fr., des amendes de la messerie (1501, 1530; 1540); — 2 et 5 fr. d'une part; 105 et 75 fr. d'une autre, de celles infligées pour contraventions aux arrêtés défendant de jeter des immondices ou réglémentant la vente des perches, des pisseaux et du foin (1501, 1510, 1520, etc.); — 6 fr. et demi et 32 fr. du « chargeage » des vins et autres denrées (1501, 1510). — Marchés relatifs à l'exploitation des Perrières et à la tonte de l'herbe des fossés de la ville. — Réductions consenties à différents fermiers, pour divers motifs. — Paiement des dépenses faites et, entre autres, des verres « rompuz et robés » aux banquetts donnés lors de la délivrance des fermes. — Voir C. 34, 38; G. 32, 65, 233, 243 et 327; K. 63-65, 72, 84, 85, 99.

K. 239. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1552-1594. — Fermes de la ville (suite). — Baux aux prix de 50 et 45 livres de la place de la Charbonnerie (1552, 1562); — 163, 160 et 185 livres du revenu de la Poissonnerie (1552, 1565, 1570 et 1585); — 30 et 35 livres de la maison des « filles communes » rue des Champs (1552 et 1579); — 270 et 200 livres du géolage des prisons (1562, 1579); — 600 et 580 livres du greffe de la mairie (1562, 1570); — 50 fr. (1553) des halles de Champeaux avec le jeu de paume et les bancs des marchands, et 500 livres (1562) de ces halles, « tant de

« la drapperie, cordonnerie, tannerie, jeu de paulme « que droit de hallage et poix desdites halles »; — 12 livres « du reverchage » des porcs (1553, 1562); 60 sols de la maison des « maulgoguetz » (individus chargés de soigner les pestiférés) (1552); — 14 livres de la visite des harengs et autres poissons (1554); — 15 et 39 livres des droits de la messerie (1559-1568); 9 livres des amendes de 5 sols et inférieures à ce chiffre, dont étaient passibles les « revendeurs et revenderesses » (1564); — 100 sols de la pêche des fossés de la ville (id.); — 29 livres des amendes perçues à la visite du foin, ainsi qu'à celles des perches et pisseaux (1565); — 40 livres du « chargeage » des vins et autres marchandises (1564). — Requêtes : des fermiers de la Poissonnerie exposant la modicité des droits qui leur étaient attribués, ainsi que les frais nécessités par leur perception, etc., et demandant à être déchargés d'une partie du prix de leur bail; — de Paul Courtois et Jacques Sappel, fermiers des halles, demandant une réduction du prix de leur ferme, le premier pour le motif que l'on ne déchargeait plus le fer aux dites halles, mais chez les marchands de la ville; et le second, à cause des infractions commises à son préjudice aux ordonnances relatives aux « poix et allage » (1575). Marchés au sujet de l'exploitation des Perrières. — Voir C. 35, 38; G. 32, 65, 233, 243, 327; K. 64, 72, 85 et 99.

K. 240 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 33 pièces, papier.

1603-1649. — Fermes de la ville (Baux, etc.). — Baux à 70 et 100 livres par an, de la ferme de la Charbonnerie (1639, 1642); — 160 livres de la ferme des bancs de la Poissonnerie, du Bourg et des places Saint-Michel et des Cordeliers, ainsi que des droits sur les pisseaux vendus sur cette dernière place (1616); — 21, 55, 53 et 43 livres de la ferme des trois marchés (levée des droits sur les marchandises mises en vente pendant trois marchés), avant ou après la fête de la Toussaint, au choix de l'adjudicataire (1621, 1626, 1639, 1642); — 516, 460 et 710 livres de celle des halles de Champeaux (1634, 1640, 1646); — 575 livres des droits à percevoir sur les places et marchés (1649); 250 livres du greffe de la mairie (1603); — 45 livres des « esmandes » du foin (id.); 30 et 147 livres du « chargeage » des vins et autres denrées (1603, 1649). — Conclusions du procureur général au parlement, demandant l'annulation des délibérations de la Chambre de ville consentant des réductions de prix à plusieurs adjudicataires des fermes de la ville (1616). — Défense au fermier de la

prévôté de rien exiger en sus des droits spécifiés dans son bail (1619). — Indemnités demandées par Claude Clermont, fermier des halles, à raison des pertes qu'il subit par suite de la peste et de la guerre qui avaient amené la cessation de tout trafic avec la Lorraine (1638), et par Claude Poisier, adjudicataire de la ferme des foins, à cause du peu de fourrage que l'on put mener au marché après le passage des troupes du duc de Longueville. (Id). — Voir B. 5; C. 35, 39 et articles indiqués à K. 239.

K. 241. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1655-1698. — Fermes de la ville (Baux, etc.). — Acceptation par la mairie d'une surenchère mise en forme de « cartolement » par le sieur Boulay sur la ferme des halles adjudgée au prix de 1,050 livres au sieur Cotheret, marchand, et appel interjeté au Parlement par Cotheret (1655). — Adjudication de cette ferme, ainsi que des droits de vente appartenant à l'abbaye de Saint-Bénigne et dont jouissait la ville, consentie pour six ans au sieur Joly, à raison de 2,950 livres par an (1680); — au sieur Lemort, à raison de 1,750 livres, réserve faite dans ce dernier bail des droits à prélever sur les draps et autres étoffes, la communauté des marchands de draps et de soie ayant amodié leur perception à 900 livres, et tarif des droits de l'adjudicataire (1687). — Baux stipulés aux prix de 600, 700 et 900 livres, et auxquels sont annexés les tarifs des droits, de la ferme des places et marchés et des revenus en dépendant (1680, 1689, 1692). — Autres aux prix de : 75 et 60 livres de la ferme des geôles de la ville (1659, 1674); — 350 et 625 livres, de la levée des droits sur les foins et fourrages (1673, 1683, etc); 80 livres, du « chargeage » des vins (1681); 40 livres, des bancs de la petite boucherie (1686). — Résolution du bail des fermiers des halles de la ville et des droits de vente de l'abbé de Saint-Bénigne, la levée de ces derniers droits ayant été interdite (1691). — Voir C. 40 et mêmes renvois qu'au précédent article.

K. 242. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1705-1743. — Fermes de la ville (Baux, etc.). — Tarif des droits attribués et conditions imposées par la ville au sieur Duval, adjudicataire de la ferme des halles, pour six ans et huit mois, au prix de 4,000 livres par an (1704), et indemnité de 2,000 livres consentie par la ville à la veuve de Duval, à cause du préjudice sup-

porté par son mari par suite de la reconstruction des bâtiments des halles, ainsi que des pertes qu'il subit et des dangers qu'il courut lors de la famine de 1709 (1710). — Délivrance de cette ferme, ainsi que du « chargeage » des vins et autres denrées et marchandises, aux sieurs Godard, Develle et autres, adjudicataires aux prix de 5,900, 4,050, 6,700 et 5,650 livres (1710, 1716, 1725, 1734 et 1743). — Bail des cinq fermes réunies des places et marchés, de la Charbonnerie, de la visite et de la conduite des porcs, des trois marchés avant et après la Toussaint et des droits à lever sur les foins et pailles, tranché pour six ans et à raison de 1,500 livres par an au sieur Tarboché (1711). — Autre des mêmes fermes, auxquelles on avait ajouté les droits que l'exécuteur de la haute justice prélevait sur les denrées et marchandises, adjudgés pour neuf ans et au prix de 2,350 livres par an, à la veuve Gagé et au sieur Sarrazin, sa caution (1725). — Baux aux prix de : 80 livres par an de la ferme de la messerie (1701); — 800 et 181 livres de celles du greffe de la mairie et des prisons (1710). — Requête des fermiers des places et marchés demandant un sursis pour le paiement de ce qu'ils devaient à la ville, ainsi que la levée des saisies faites sur leurs biens, n'ayant pu satisfaire jusque-là à leurs engagements à cause de la misère des temps (1770). — Voir C. 40 et mêmes renvois qu'aux précédents articles.

K. 243. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1752-1782. — Fermes de la ville (Baux, etc.). — Adjudication de la ferme des halles, pour neuf ans et aux prix de 7,500 et 6,000 livres par an, aux sieurs Durandin, marchand (1752) et Bernard (1760), et saisies opérées par ses créanciers sur les biens de Bernard, dont le bail avait été, à son expiration, prorogé pour les neuf années suivantes. — Autre délivrance de cette ferme consentie, pour neuf ans et à 13,200 livres par an, au sieur Bruet, marchand (1779), et ordonnance de l'Intendant qui, vu les observations de cet adjudicataire et les répliques des magistrats municipaux, fixe à 4,000 livres d'après le tarif, le produit des droits qui lui étaient attribués à l'exception des droits sur les blés, et lui enjoint de payer sur cette somme les 8 sols pour livre au receveur des droits réunis (1780). — Procès-verbal de reconnaissance d'un magasin en bois construit aux halles par le sieur Coste, de Chalon-sur-Saône, et réclamations du fermier desdites halles se plaignant de l'établissement de baraques sur la place d'Armes et dans la rue

de la Sainte-Chapelle, pour la foire de la Sainte-Hostie.
— Renvois indiqués plus haut et K. 241.

K. 244. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1641-1786. — Fermes de la ville (Exemptions, contentieux, délits). — Exemptions prétendues en leur qualité d'habitants de Dijon, par les sieurs Lejeune et Barbier, corroyeurs, de droits au paiement desquels le sieur de Villemereux, fermier des halles, voulait les obliger, pour y avoir fait marquer des cuirs (1641, 1144). — Appelémis à la Chambre de l'Édit du Parlement de Paris, par M^e Jean Guiot, médecin, appartenant à la religion réformée, d'un jugement du bailliage de Dijon, confirmant une délibération de la Chambre de ville, aux termes de laquelle le sieur Mosson, vivandier, pour qui Guiot prenait fait et cause, avait été condamné à payer 50 livres aux fermiers des places et marchés, pour le loyer d'une place à la poissonnerie, et arrêt du Parlement de Dijon, défendant aux parties, sous peine d'une amende de 1,000 livres, de plaider dans un autre ressort (1650, 1651). — Saisies requises par le sieur Joly, fermier des halles, de ballots de marchandises, mis en dépôt chez plusieurs particuliers, aubergistes et autres, et jugement de l'Intendant de la province accordant à Joly une indemnité de 337 livres pour le dédommager de la non-jouissance de droits réclamés pour le dépôt de leurs étoffes, aux drapiers de la ville, et dont il prétendait, nonobstant les allégations contraires des drapiers, qu'une clause de son bail stipulait la perception (1687). — Requête des amodiataires des droits à percevoir sur le fil et la laine que l'on amenait aux halles, demandant la réduction à 700 livres du prix de 900 livres, stipulé dans leur bail, à cause des redevances dont les marchands étrangers, contre lesquels ils étaient en procès, leur refusaient le paiement (id.). — Réclamations de droits dus aux fermiers des places et marchés par les propriétaires de la tuilerie de Saulon (12 kil. de Dijon), pour des carreaux vendus en ville (1689). — Intervention du procureur-syndic dans un procès pendant aux requêtes du Palais, entre les messieurs de la ville et le chapitre de Saint-Étienne, prétendant qu'il ne devait pas le droit de messerie, qui était d'une gerbe par journal à Dijon et dans sa banlieue, pour les terres dépendant de leur rente d'Épirey, sises sur ce finage (1696), et refus des magistrats municipaux de prendre fait et cause pour les messieurs qui prétendaient obliger au paiement de ce droit M^e Bouhier, ancien doyen de la Sainte-Chapelle, seigneur de Pouilly (commune de

Dijon, 1697). — Contestations au sujet des droits d'entrée exigés des tonnelliers pour le bois employé à la façon de leurs fûts, par les fermiers des places et marchés (1716). — Sentence de la mairie, condamnant le sieur Boulée, marchand de fer à Dijon, à payer le droit de 5 sols par 1,000 livres, réclamé par le fermier des halles, pour le fer qu'il avait reçu en qualité de commissionnaire des marchands étrangers (1727). — Autre, rendue dans un procès entre la communauté des marchands-épiciers et le sieur Courtois, fermier desdites halles, portant défense à Courtois de faire aucun trafic étranger à sa profession de marchand de fer. Cette sentence règle la perception de ses droits et la tenue de ses livres; elle enjoint aux épiciers de conduire aux halles toutes les marchandises qu'ils recevront pour le compte d'autres personnes (1748). — Délibération de la Chambre de ville (1711), renouvelant les défenses faites aux marchands forains de décharger leurs marchandises ailleurs qu'aux halles, à l'effet de ne point frustrer l'amodiataire de ses droits. — Défense à ceux qui n'avaient rien à faire auxdites halles, d'y entrer les jours autres que les jours de marchés, sous peine d'être arrêtés et incarcérés (1749). — Voir C. 328 et K. 241-243.

K. 245. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 11 pièces, papier;
4 sceaux.

1224-1510. — Revenus et droits divers. — Donation aux religieux de Notre-Dame de Bonvaux-sous-Talant d'une rente sur « les petits bans » de Dijon (1224), et cession de cette rente consentie par les religieux, en échange de leurs censures foraines (1473). — Vente à la ville au prix de 50 fr., par Denis et Jean Juliot, de leur droit de « gastellerie », droit en vertu duquel ils percevaient une amende sur ceux qui faisaient cuire et débitaient des gâteaux sans permission et qu'Aalide Ougny, dame de Brognon en partie, et femme de Guillaume de Bois, écuyer, avait ci devant cédé au prix de 50 florins de Florence, à Guillaume Geliot, recteur de la Maladière (1356). — Allocation de 2 fr. à Phillibert Roux, pour avoir porté les lettres écrites par les magistrats de Dijon, aux magistrats de différentes villes de la province afin d'être renseignés au sujet des droits d'« aubenaige », appartenant à ces villes. — Cession à l'abbaye de Saint-Bénigne de droits de justice et autres en certains quartiers de la ville, contre la queue de vin qu'elle percevait chaque année sur les habitants en vertu d'un droit, dit la corbeille de Saint-Philibert

(1429). — Arrêt du Conseil ducal, autorisant les habitants de Dijon à pêcher à la main, à la ligne, au plongeon, au « benaston » ou au panier, dans la rivière d'Ouche, de Plombières (à 6 kil. de Dijon en remontant la rivière), à Longvic (4 kil., en la descendant), mais réservant le droit d'y pêcher à tous engins et de faire condamner les délinquants, à l'abbé de Saint-Bénigne, auquel appartenait la seigneurie de cette rivière; et contestations entre la ville et l'abbé au sujet du droit et de la police de la pêche (1388-1407). — Don fait à la ville de Dijon par le roi Louis XI, de la moitié des biens provenant des confiscations ordonnées en cette ville et confirmation de ce don par Charles VIII et Louis XII (1479-1499). — Remise consentie à Bénigne de Cirey, vicomte-maire, de 60 sous dus à la ville pour la permission de faire élever un mur devant ses deux maisons de la rue du Marché au Blé (1510). — Projet de mémoire (sans date), de la ville de Dijon au chancelier, au sujet de la perception de la tierce partie des amendes encourues par les blasphémateurs suivant les lettres patentes du roi. — Voir K. 3 et L. 407.

K. 246. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1627-1691. — Revenus divers. — Bail consenti par la ville au sieur Voyret, au prix de 30 livres, et pour le temps qu'il en aura la jouissance, de l'office de maître clerc, en la justice des juges-consuls de Dijon (1637. Les offices de maîtres clercs, créés par édit de 1627 auprès du Parlement, ainsi que de la Chambre des comptes et des autres cours et tribunaux de la province, avaient été vendus par l'Intendant de la province à un sieur Deschamps, et l'office en question cédé par Deschamps à la ville). — Sommations faites : à M^e Gabriel Guillaume, commis au grenier à sel de Dijon, de payer ce qu'il devait à la ville à cause des « crues de treize solz neuf deniers, » par minot de sel vendu audit grenier, qui lui avaient été concédées (1675); — à M^e Pierre Blanchard, commis à la recette du domaine royal, d'avoir à acquitter le montant des gages attribués aux offices de maître clerc de la Table de marbre et autres lui appartenant (1678). — Arrêt du Conseil (de 1689), rendant à la ville « la moitié des confiscations des manufactures » dont l'avait dépouillée un autre arrêt (de 1688).

K. 247. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces et 5 cahiers de 52, 40 et 22 feuillets, papier.

1726-1791. — Revenus divers. — Allocation

de 150 livres au sieur Darly, sergent de la mairie, chargé du recouvrement des amendes au profit de la ville, de 1726 à 1728. — Adjudication pour neuf ans et à 6 livres par an, de la tonte des saules de la porte d'Ouche (1768); — pour six ans et au prix de 24 livres 10 sols par an, de l'herbe d'une soiture de pré, finage de Plombières, appartenant à la ville (1769). — Marché fait avec le sieur Galimard, chargé de l'entretien des noyers plantés de chaque côté des chemins qui faisaient le tour de la ville, pendant six ans, moyennant une rétribution de 80 livres par an (1755), et délivrance des fruits de ces noyers, aux prix de 210, 200, 350, 415, 285, 235 et 300 livres (1770, 1776, 1782, 1783, 1786, 1790 et 1791.) — Mémoires produits dans un procès soutenu par la ville, contre le Bureau des finances qui lui avait contesté son droit de confiscation lors de l'exécution d'Antoine Mesley, dit Juste, condamné à mort par sentence de la mairie (1769). — Délibération de la Chambre du conseil (minuted'une), ordonnant le prélèvement au profit de la ville, indépendamment du droit des pauvres, de 12 livres sur la recette de chaque représentation, et de 24 livres sur celle de chaque « grand bal » donné au théâtre (1771). Autre délibération portant que, pour mettre la ville à couvert des frais d'entretien des bâtiments de cette salle, dont la toile avait été brûlée par suite de la négligence des comédiens, il serait retenu 3 livres sur le produit de chaque bal ou représentation (1781). — Adjudication à la veuve Simon, pour neuf ans et à raison de 48 livres par an, du droit exclusif de fournir des chaises, tables et bancs aux revendeurs et revendeuses de la place des Cordeliers (1786). — Autres des boutiques pratiquées sous les arcades de la place Saint-Fiacre, consenties à divers pour six ou neuf ans et à raison de 150, 200 et 156 livres par an (1768, 1774 et 1782).

K. 248. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1631-1676. — Fermes et autres revenus de la ville (Publications de la délivrance des). — Publications dans les rues et aux prônes des paroisses, de la délivrance au plus offrant des fermes et revenus de la ville, ainsi que de l'entreprise au rabais des travaux à faire pour l'entretien des bâtiments communaux.

K. 249. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1681-1736. — Fermes, etc. (Publications. etc.). — Suite du précédent article.

K. 250. (Registre.) — In-folio, cartonné, 40 feuillets, papier.

1761-1770. — Porte Bourbon. — Octrois. — Entrée des vins à 4 livres par queue. — Compte du sieur Gauthier, receveur, portant qu'en 1769 il est entré par cette porte 308 poinçons, 14 feuilletes, 6 quartauts et 223 bouteilles de vin dont le droit s'éleva à 638 l. 6 s. 7 d.

K. 251. (Registre.) — In-folio, cartonné, 40 feuillets, papier.

1761-1770. — Porte Bourbon. — Octroi sur les bêtes vives. — Compte du même receveur dont la recette s'éleva à 11 l. 6 s. pour le second semestre de l'année 1761.

K. 252. (Registre.) — In-folio, cartonné, 50 feuillets, papier.

1761-1770. — Porte Bourbon. — Octroi sur le pied fourché, cochons et viande coupée. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1761 : 4 l. 5 s. 6 d.

K. 253. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761. — Porte Bourbon. — Petits octrois et rouage des grands octrois. — Compte du même receveur. — Recette du mois de juillet 1761 : 45 l. 7 s. 18 d.

K. 254. (Registre.) — In-folio, cartonné, 102 feuillets, papier.

1761-1765. — Porte Bourbon. — Petits octrois, etc. Compte du même receveur. — Recette du mois de janvier 1762 : 45 l. 15 s.

K. 255. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1765-1766. — Porte Bourbon. — Petits octrois, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois de mars 1765 : 55 l. 4 s. 6 d.

K. 256. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1768-1769. — Porte Bourbon. — Petits octrois, etc. — Compte du même receveur, qui perçut en janvier 1768 : 205 l. 10 s. 15 d.

K. 257. (Registre.) — In-folio, cartonné, 32 feuillets, papier.

1769-1770. — Porte Bourbon. — Petits octrois, etc. — Compte du même receveur, dont la recette s'éleva, durant le mois de novembre 1770, à 74 l. 2 s. 6 d.

K. 258. (Registre.) — In-folio, cartonné, 40 feuillets, papier.

1761-1770. — Porte Bourbon. — Droit sur les fers à 2 livres par millier. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1762 : 425 l. 11 s. 7 d.

K. 259. (Registre.) — In-folio, cartonné, 40 feuillets, papier.

1761. — Porte Bourbon. — Droit sur les bois, fagots et charbon. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de janvier 1761 : 116 l. 7 s. 7 d.

K. 260. (Registre.) — In-folio, cartonné, 149 feuillets, papier.

1767-1768. Porte Bourbon. — Droit sur les bois, etc. — Compte du même receveur, où l'on remarque qu'en l'année 1767, il est entré par ladite porte 1,960 moules de bois, 249 fagots et 828 vannées de charbon, pour lesquels il fut payé : 969 l. 13 s. 19 d.

K. 261. (Registre.) — In-folio, cartonné, 28 feuillets, papier.

1761. — Porte Bourbon. — Rouage des voitures non chargées et de celles chargées de denrées exemptes d'octroi. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de juillet 1761 : 35 l. 4 s.

K. 262. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1765-1766. — Porte Bourbon. — Rouage, etc. — Compte du sieur Germain Gauthier. — Recette de l'année 1765 : 815 l. 16 s. 8 d.

K. 263. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1766-1767. — Porte Bourbon. — Rouage, etc. — Compte du même receveur, portant qu'en 1766 il est passé par ladite porte 5,949 voitures et 210 chevaux sujets au droit de rouage, qui s'éleva à 942 l. 6 s. 9 d.

- K. 264. (Registre.) — In-folio, cartonné, 102 feuillets, papier.
- 1767-1769.** — Porte Bourbon. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1767: 887 l. 18 s. 4 d.
- K. 265. (Registre.) — In-folio, cartonné, 100 feuillets, papier.
- 1769-1770.** — Porte Bourbon. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1769: 519 l. 15 s. 9 d.
- K. 266. (Registre.) — In-folio, cartonné, 44 feuillets, papier.
- 1761-1770.** — Porte Guillaume. — Octroi sur les farines. — Compte du sieur Mongin, receveur, qui a perçu en 1770, 4,148 liv. sur 1,869 sacs et 8,273 mesures de farine entrés par ladite porte.
- K. 267. (Registre.) — In-folio, 2 registres cartonnés, de 60 feuillets chacun, papier.
- 1761-1770.** — Porte Guillaume. — Entrée des vins à 4 livres par queue. — Compte du sieur Mongin fils, receveur à la Porte Guillaume, par laquelle il est entré pendant l'année 1763: 673 poinçons, 24 feuilletes, 6 quartauts et 330 bouteilles de vin dont le droit s'éleva à 1,376 l. 8 s. 9 d.
- K. 268. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.
- 1761-1770.** — Porte Guillaume. — Octroi sur les bêtes vives. — Compte du même receveur, qui perçut en 1762, 516 l. 7 s. 4 d. pour octroi sur 1,823 bœufs, 276 vaches, 1,446 cochons et 1,433 moutons entrés par ladite porte.
- K. 269. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.
- 1761-1770.** — Porte Guillaume. — Octroi sur le pied fourché, cochons et viande coupée. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1763: 10 l. 17 s. 8 d.
- K. 270. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.
- 1761.** — Porte Guillaume. — Petits octrois, etc. et rouage des grands octrois. — Compte de Didier Lorel, receveur. — Recette du mois de janvier 1761: 40 l. 4 s. 7 d.

- K. 271. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.
- 1765-1767.** — Porte Guillaume. — Petits octrois, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois de mai 1765: 84 l. 10 s. 3 d.
- K. 272. (Registre.) — In-folio, cartonné, 132 feuillets, papier.
- 1767-1768.** — Porte Guillaume. — Petits octrois, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois de février 1767: 105 l. 8 s.
- K. 273. (Registre.) — In-folio, cartonné, 132 feuillets, papier.
- 1768-1770.** — Porte Guillaume. — Petits octrois, etc. — Compte du sieur Bridat, receveur. — Recette du mois d'août 1770: 125 l. 5 d.
- K. 274. (Registre.) — In-folio, cartonné, 100 feuillets, papier.
- 1761.** — Porte Guillaume. — Droit sur les fers, à 2 livres par millier. — Compte de Didier Lorel. — Recette du mois de juin 1761: 616 l. 10 s. 4 d.
- K. 275. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.
- 1763-1766.** — Porte Guillaume. — Droit sur fers, etc. — Compte du même receveur. — Recette de 1763: 9,030 l. 14 s. 10 d.
- K. 276. (Registre.) — In-folio, cartonné, 102 feuillets, papier.
- 1766-1770.** — Porte Guillaume. — Droit sur les fers, etc. — Compte du même receveur. — Recette de 1766: 9,854 l. 6 s. 4 d.
- K. 277. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier, cartonné.
- 1761.** — Porte Guillaume. — Octroi sur les bois, fagots et charbon. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de mars 1761: 169 l. 11 s. 3 d.
- K. 278. (Registre.) — In-folio, cartonné, 98 feuillets, papier.
- 1761.** — Porte Guillaume. — Octroi sur les bois, etc. — Compte, id. — Recette du mois d'avril 1761: 416 l. 9 d.
- K. 279. (Registre.) — In-folio, cartonné, 152 feuillets, papier.
- 1762-1763.** — Porte Guillaume. — Octroi sur

les bois, etc. — Compte du sieur Mongin. — Recette de l'année 1762 : 4,463 l. 4 s. 11 d.

K. 280. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1763. — Porte Guillaume. Octroi sur les bois, etc. — Compte du sieur Lorel. — Recette de l'année 1763 : 4,275 l. 5 s.

K. 281. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1764. — Porte Guillaume. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois de mai 1764 : 446 l. 5 s. 9 d.

K. 282. (Registre.) — In-folio, cartonné, 149 feuillets, papier.

1765-1766. — Porte Guillaume. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1765 : 4,509 l. 17 s. 9 d.

K. 283. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1767-1768. — Porte Guillaume. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du sieur Chauchot. — Recette de l'année 1767 : 4,622 l. 4 s.

K. 284. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1768-1769. — Porte Guillaume. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du sieur Bridat. — Recette de l'année 1768 : 4,421 l. 4 s.

K. 285. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761. — Porte Guillaume. — Rouage des voitures non chargées et de celles chargées de denrées exemptes d'octroi. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de janvier 1761 : 488 l. 43 s. 4 d.

K. 286. (Registre.) — In-folio, cartonné, 100 feuillets, papier.

1761. — Porte Guillaume. — Rouage, etc. — Compte, id. — Recette du mois de mai 1761 : 485 l. 9 s. 4 d.

K. 287. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1763. — Porte Guillaume. — Rouage, etc. —

Compte du sieur Lorel. — Recette du mois d'octobre 1763 : 158 l. 3 s. 6 d.

K. 288. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1764-1765. — Porte Guillaume. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1764 : 2,946 l. 8 s. 4 d.

K. 289. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1765-1766. — Porte Guillaume. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1765 : 2,786 l. 5 s. 3 d.

K. 290. (Registre.) — In-folio, cartonné, 144 feuillets, papier.

1766-1767. — Porte Guillaume. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1766 : 2,970 l. 43 s. 6 d. pour droit sur 21,510 voitures et 4,314 chevaux ayant passé par ladite porte.

K. 291. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1768-1769. — Porte Guillaume. — Rouage, etc. — Compte du sieur Cameau. — Recette de l'année 1768 : 2,219 l. 1 s. 2 d.

K. 292. (Registre.) — In-folio, cartonné, 98 feuillets, papier.

1769. — Porte Guillaume. — Rouage, etc. — Compte du sieur Bridat. — Recette du mois de juillet 1769 : 484 l. 5 s. 1 d.

K. 293. (Registre.) — In-folio, cartonné, 149 feuillets, papier.

1769-1770. — Porte Guillaume. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1769 : 2,094 l. 9 s.

K. 294. (Registre.) — In-folio, cartonné, 100 feuillets, papier.

1770. — Porte Guillaume. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois de décembre 1770 : 278 l. 7 d.

K. 295. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761. — Porte d'Ouche. — Entrée des vins à 4 livres par queue. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de juillet 1761 : 4,834 l. 1 d.

K. 296. (Registre.) — In-folio, cartonné, 149 feuillets, papier.

1764-1766 — Porte d'Ouche. — Entrée des vins, etc. — Compte du sieur Mongin fils, portant qu'en 1764 il est entré par ladite porte : 48,802 poinçons, 566 feuilletes, 65 quartauts et 6.982 bouteilles de vin, dont le droit s'éleva à 38,275 l. 10 s. 3 d.

K. 297. (Registre.) — In-folio, cartonné, 149 feuillets, papier.

1770. — Porte d'Ouche. — Entrée des vins, etc. — Compte du sieur Frèrejacques. — Recette du mois de novembre 1770 : 2,361 l. 13 s. 1 d.

K. 298. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761-1764. — Porte d'Ouche. — Octroi sur les bêtes vives. — Compte du sieur Duverdun, qui perçut, durant le mois de septembre 1764, 49 l. 8 s. pour droits sur 98 bœufs, 3 vaches, 71 cochons et 732 moutons entrés par cette porte.

K. 299. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761-1766. — Porte d'Ouche. — Octroi sur les bêtes vives. — Compte du sieur Lorel. — Recette de l'année 1764 : 201 l. 10 s.

K. 300. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier, cartonné.

1766-1770. — Porte d'Ouche. — Octroi sur les bêtes vives. — Compte de Nicolas Faivre, portant qu'il est entré par cette porte en 1766, 4,157 bœufs, 90 vaches, 1,600 cochons et 9,287 moutons pour lesquels le droit s'éleva à 656 l. 12 s. 8 d.

K. 301. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761-1763. — Porte d'Ouche. — Octroi sur le pied fourché, cochons et viande coupée. — Compte du sieur Lorel. — Recette de l'année 1762 : 41 l. 3 s. 2 d.

K. 302. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1763-1765. — Porte d'Ouche. — Octroi sur le pied fourché, etc. — Compte de Nicolas Faivre. — Recette de l'année 1765 : 2,421 l. 12 s. 9 d.

K. 303. (Registre.) — In-folio, cartonné, 59 feuillets, papier.

1766-1768. — Porte d'Ouche. — Octroi sur le

pied fourché, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1766 : 2,432 l. 6 s. 10 d.

K. 304. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1768-1770. — Porte d'Ouche. — Octroi sur le pied fourché, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1769 : 2,659 l. 5 s. 9 d.

K. 305. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761. — Porte d'Ouche. — Octroi, pied fourché et inspection aux boucheries. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de juillet 1761 : 2,801 l. 8 s.

K. 306. (Registre.) — In-folio, cartonné, 102 feuillets, papier.

1770. — Porte d'Ouche. — Octroi, pied fourché et inspection aux boucheries. — Compte du sieur Faivre. — Recette du mois de juillet 1770 : 3,156 l. 8 s. 9 d.

K. 307. (Registre.) — In-folio, cartonné, 32 feuillets, papier.

1761. — Porte d'Ouche. — Petits octrois et rouage des grands octrois. — Compte du sieur Duverdun. — Recette du mois de juillet 1761 : 129 l. 4 s. 4 d.

K. 308. (Registre.) — In-folio, cartonné, 149 feuillets, papier.

1761-1769. — Porte d'Ouche. — Petits octrois, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois d'octobre 1769 : 32 l. 9 s. 1 d.

K. 309. (Registre.) — In-folio, cartonné, 116 feuillets, papier.

1761. — Porte d'Ouche. — Octroi sur les bois, fagots et charbon. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de juillet 1761 : 189 l. 12 s. 4 d.

K. 310. (Registre.) — In-folio, cartonné, 76 feuillets, papier.

1761-1770. — Porte d'Ouche. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du sieur Faivre. — Recette de l'année 1766 : 417 l. 4 d.

K. 311. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1764-1766. — Porte d'Ouche. — Octroi sur les

bois, etc. — Compte du sieur Mongin fils. — Recette de l'année 1764 : 2,332 l. 16 s. 2 d.

K. 312. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1766-1767. — Porte d'Ouche. — Octroi sur les bois, etc. Compte du sieur Méan. — Recette de l'année 1766 : 3,476 l. 15 s. 1 d.

K. 313. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1767-1768. — Porte d'Ouche. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1767 : 3,438 l. 10 s. 5 d.

K. 314. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1768-1770. — Porte d'Ouche. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du sieur Cameau. — Recette de l'année 1768 : 3,581 l. 11 s. 7 d.

K. 315. (Registre.) — In-folio, cartonné, 81 feuillets, papier.

1770. — Porte d'Ouche. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du sieur Frèrejacques. — Recette du mois de novembre 1770 : 419 l. 14 s. 6 d.

K. 316. (Registre.) — In-folio, cartonné, 62 feuillets, papier.

1761. — Porte d'Ouche. — Rouage des voitures non chargées et de celle chargées de denrées exemptes d'octroi. — Compte du sieur Mongin. — Recette du mois de janvier 1761 : 212 l. 3 s. 4 d.

K. 317. (Registre.) — In-folio, cartonné, 62 feuillets, papier.

1761. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois de mai 1761 : 362 l. 2 s.

K. 318. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1761-1764. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc. — Compte du sieur Lorel. — Recette de l'année 1762 : 512 l. 1 s. 8 d.

K. 319. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1763-1764. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc. — Compte du sieur Mongin fils. — Recette de l'année 1763 : 2,488 l. 4 s. 7 d.

K. 320. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1764. — Porte d'Ouche. — Rouage etc. — Compte du même receveur. — Recette : 652 l. 9 s. 4 d.

K. 321. (Registre.) — In-folio, cartonné, 400 feuillets, papier.

1764-1766. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc. — Compte du sieur Faivre. — Recette de l'année 1765 : 643 l. 6 s. 2 d.

K. 322. (Registre.) — In-folio, cartonné, 400 feuillets, papier.

1766-1768. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1766 : 713 l. 18 s. 9 d.

K. 323. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1767-1768. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc. — Compte du sieur Claude Méan. — Recette de l'année 1767 : 2,627 l. 11 s. 10 d.

K. 324. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1768-1769. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1768 : 2,129 l. 10 s. 3 d.

K. 325. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1768-1769. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc. — Compte du sieur Faivre. — Recette du mois de janvier 1769 : 57 l. 11 d.

K. 326. (Registre.) — In-folio, cartonné, 100 feuillets, papier.

1769. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc. — Compte du sieur Cameau. — Recette du mois d'avril : 150 l. 14 s. 10 d.

K. 327. (Registre.) — In-folio, cartonné, 80 feuillets, papier.

1769-1770. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1769 : 586 l. 15 s.

K. 328. (Registre.) — In-folio, cartonné, 100 feuillets, papier.

1769-1770. — Porte d'Ouche. — Rouage, etc.

— Compte du sieur Frèrejacques. — Recette de l'année 1770 : 698 l. 1 s. 2 d.

K. 328 bis. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761-1770. — Porte Saint-Nicolas. — Entrée des vins à 4 livres par queue. — Compte du sieur Mongin, qui perçut, en l'année 1762, 598 l. 6 s. 9 d. pour octroi sur 266 poinçons, 37 feuilletes, 13 quartauts et 276 bouteilles de vin.

K. 329. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761-1770. — Porte Saint-Nicolas. — Octroi sur les bêtes vives. — Compte du sieur Mongin père. — Recette de l'année 1769 : 16 l. 10 s.

K. 330. (Registre.) — In-folio, cartonné, 40 feuillets, papier.

1761-1766. — Porte Saint-Nicolas. — Octroi sur le pied fourché, cochons et viande coupée. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1764 : 24 l. 17 s.

K. 331. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1766-1770. — Porte Saint-Nicolas. — Octroi sur le pied fourché, etc. — Compte de Pierre Bridat. — Recette de l'année 1766 : 44 l. 3 s. 8 d.

K. 332. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint-Nicolas. — Petits octrois et rouage des grands octrois. — Compte du sieur Mongin père. — Recette du mois de janvier 1761 : 53 l. 5 s. 6 d.

K. 333. (Registre.) — In-folio, cartonné, 139 feuillets, papier.

1761-1764. Porte Saint-Nicolas. — Petits octrois, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois d'avril 1763 : 101 l. 1 s. 3 d.

K. 334. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1764-1766. — Porte Saint-Nicolas. — Petits octroi, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1765 : 1,444 l. 8 d.

K. 335. (Registre.) — In-folio, cartonné, 41 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint-Nicolas. — Droit sur les fers à 2 livres par millier. — Compte du même receveur. — Recette du mois de mars 1761 : 57 l. 5 s. 5 d.

K. 336. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761-1764. — Porte Saint-Nicolas. — Droit sur les fers, etc. — Compte du sieur Duverdun. — Recette de l'année 1764 : 3,392 l. 15 s. 3 d.

K. 337. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1765-1768. — Porte Saint-Nicolas. — Droit sur les fers, etc. — Compte du même receveur. — Recette de 1766 : 3,340 l. 19 s. 10 d.

K. 338. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1768-1770. — Porte Saint-Nicolas. — Droit sur les fers, etc. — Compte du sieur Frèrejacques. — Recette de 1769 : 4,575 l. 7 s. 11 d.

K. 339. (Registre.) — In-folio, cartonné, 56 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint-Nicolas. — Octroi sur les bois, fagots et charbon. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de janvier 1761 : 219 l. 15 s.

K. 340. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1763-1764. — Porte Saint-Nicolas. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du sieur Mongin. — Recette de l'année 1763 : 4,173 l. 9 s. 9 d.

K. 341. (Registre.) — In-folio, cartonné 110 feuillets, papier.

1764-1765. — Porte Saint-Nicolas. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1764 : 4,658 l. 10 s.

K. 342. (Registre.) — In-folio, cartonné, 130 feuillets, papier.

1764-1768. — Porte Saint-Nicolas. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1766 : 4,193 l. 11 s. 3 d.

K. 343. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1768-1769. — Porte Saint-Nicolas. — Octroi sur les bois, etc. — Compte de Pierre Bridat. — Recette de l'année 1768 : 4,143 l. 10 s. 6 d.

K. 344. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1769-1770. — Porte Saint-Nicolas. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du sieur Frèrejacques. — Recette de l'année 1769 : 466 l. 13 s. 3 d.

K. 345. (Registre.) — In-folio, cartonné, 63 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint Nicolas. — Rouage des voitures non chargées et de celles chargées de denrées exemptes d'octroi. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de janvier 1761 : 482 l. 16 s.

K. 346. (Registre.) — In-folio, cartonné, 66 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint-Nicolas. — Rouage, etc. — id. — Recette du mois de juin 1761 : 482 l. 16 s.

K. 347. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1763. — Porte Saint-Nicolas. — Rouage, etc. — Compte du sieur Mongin. — Recette du mois de janvier 1763 : 364 l. 14 s. 9 d.

K. 348. (Registre.) — In-folio, cartonné, 149 feuillets, papier.

1763-1764. — Porte Saint-Nicolas. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1763 : 4,767 l. 15 s. 11 d.

K. 349. (Registre.) — In-folio, cartonné, 148 feuillets, papier.

1765-1766. — Porte Saint-Nicolas. — Rouage, etc. — Compte du sieur Bridat dont la recette s'éleva, en 1765, à 2,130 l. 5 s. 6 d. pour droit sur 16,550 voitures et 4,414 chevaux entrés par ladite porte.

K. 350. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1766-1767. — Porte Saint-Nicolas. — Rouage, etc. — Compte du même receveur, en tête duquel on a ajouté une liste des abonnés pour l'année 1766. — Recette : 2,259 l. 6 s. 5 d.

K. 351. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1767-1768. — Porte Saint-Nicolas. — Rouage, etc. — Compte du même receveur, qui reçut en 1767 : 2,013 l. 11 s. 2 d.

K. 352. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1768-1769. — Porte Saint-Nicolas. — Rouage, etc. — Compte du même. — Recette de l'année 1768 : 4,865 l. 4 s. 11 d.

K. 353. (Registre.) — In-folio, cartonné, 147 feuillets, papier.

1769. — Porte Saint-Nicolas. — Rouage, etc. — Compte du sieur Frèrejacques. — Recette de l'année 1769 : 4,746 l. 19 s. 6 d.

K. 354. (Registre.) — In-folio, cartonné, 100 feuillets, papier.

1770. — Porte Saint-Nicolas. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois de janvier 1770 : 479 l. 15 s. 9 d.

K. 355. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761-1765. — Porte Saint-Pierre. — Octroi sur les farines. — Compte sans nom de receveur et où les recettes ne sont pas totalisées.

K. 356. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1765-1769. — Porte Saint-Pierre. — Octroi sur les farines. — Compte du sieur Flamand, dont la recette du mois de juin 1769 monta à 2,296 l. 16 s.

K. 357. (Registre.) — In-folio, cartonné, 62 feuillets, papier.

1761-1770. — Porte Saint-Pierre. — Entrée des vins à 4 livres par queue. — Compte du même receveur, qui reçut en 1769 2,501 l. 15 s. 4 d. pour octroi sur 4,231 poinçons, 26 feuilletes, 5 quartauts et 1,081 bouteilles de vin.

K. 358. (Registre.) — In-folio, cartonné, 40 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint-Pierre. — Octroi sur les bêtes vives. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de juillet 1761 : 82 l. 18 s. 8 d.

K. 359. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761-1770. — Porte Saint-Pierre. — Octroi sur les bêtes vives. — Compte du sieur Flamand. — Recette de l'année 1767 : 43 l. 6 s.

K. 360. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1764-1767. — Porte Saint-Pierre. — Octroi sur le pied fourché, cochons et viande coupée. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1764 : 544 l. 16 s. 3 d.

K. 361. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1767-1770. — Porte Saint-Pierre. — Octroi sur le pied fourché, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1767 : 483 l. 5 s. 2 d.

K. 362. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint-Pierre. — Petits octrois, et rouage des grands octrois. — Compte du même. — Recette du mois d'avril 1761 : 70 l. 7 s. 10 d.

K. 363. (Registre.) — In-folio, cartonné, 80 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint-Pierre. — Petits octrois, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois de juillet 1761 : 320 l. 10 s. 9 d.

K. 364. (Registre.) — In-folio, cartonné, 148 feuillets, papier.

1764-1767. — Porte Saint-Pierre. — Petits octrois, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1764 : 2,149 l. 10 s. 44 d.

K. 365. (Registre.) — In-folio, cartonné, 160 feuillets, papier.

1765-1766. — Porte Saint-Pierre. — Petits

octrois, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1765 : 3,413 l. 18 s. 3 d.

K. 366. (Registre.) — In-folio, cartonné, 132 feuillets, papier.

1766-1767. — Porte Saint-Pierre. — Petits octrois. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1766 : 3,618 l. 5 s.

K. 367. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761-1770. — Porte Saint-Pierre. — Droit sur les fers à 2 livres par millier. — Compte du sieur Flamand. — Recette de l'année 1765 : 301 l. 18 s. 7 d.

K. 368. (Registre.) — In-folio, cartonné, 40 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint Pierre. — Octroi sur les bois, fagots et charbon. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de janvier 1761 : 143 l. 4 s. 8 d.

K. 369. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1761-1764. — Porte Saint-Pierre. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du sieur Flamand. — Recette de l'année 1762 : 1,652 l. 3 s. 6 d.

K. 370. (Registre.) — In-folio, cartonné, 131 feuillets, papier.

1766-1770. — Porte Saint-Pierre. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1767 : 970 l. 11 s. 6 d.

K. 371. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1770. — Porte Saint-Pierre. — Octroi sur les bois, etc. — Compte du même receveur. — Recette du mois de juillet 1770 : 394 l. 1 s.

K. 372. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint-Pierre. — Rouage des voi-

tures non chargées et de celles chargées de denrées exemptes d'octroi. — Compte sans nom de receveur. — Recette du mois de janvier 1761 : 208 l. 2 s. 8 d.

K. 373. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1761. — Porte Saint-Pierre. — Rouage, etc. — Compte, id. — Recette du mois de juin 1761 : 187 l. 6 s. 8 d.

K. 374. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1763-1764. — Porte Saint-Pierre. — Rouage, etc. — Compte du sieur Flamand. — Recette de l'année 1763 : 2,067 l. 5 s. 2 d.

K. 375. (Registre.) — In-folio, cartonné, 60 feuillets, papier.

1765. — Porte Saint-Pierre. — Rouage, etc. — Compte du même receveur, qui reçut en 1765 : 2,681 l. 7 s. 6 d.

K. 376. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1766-1767. — Porte Saint-Pierre. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1766 : 2,778 l. 18 s. 1 d.

K. 377. (Registre.) — In-folio, cartonné, 149 feuillets, papier.

1768-1769. — Porte Saint-Pierre. — Rouage, etc. — Compte du même receveur. — Recette de l'année 1768 : 2,230 l. 16 s. 6 d.

K. 378. (Registre.) — In-folio, cartonné, 150 feuillets, papier.

1769-1770. — Porte Saint-Pierre. — Rouage, etc. — Compte du même receveur, qui perçut en 1769 : 2,176 l. 10 s. 9 d.



SUPPLÉMENT

K. 13 bis. (Volume.) — In-folio, reliure veau ; 231 feuillets, papier.

1708-1709. — Terriers, etc. « Inventaire des titres concernant les censes dues sur les maisons de la ville et des faubourgs, suivant les paroisses dans lesquelles elles sont situées et donnant le chiffre des cotes et les noms des censitaires » parmi lesquels on remarque : folio 9, les héritiers de Claude Bérard payant 7 livres sur une maison rue de la Grande-Boucherie où pendait autrefois pour enseigne « La Réjouissance » ; ladite maison appartenait à la Sainte-Chapelle par fondation « d'un luminaire perpétuel dans la chapelle où repose l'hostie miraculeuse », par dame Catherine Pérard, veuve de M. Georges Des Maillard, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Bourgogne ; — folio 17, M. Noël de Rey, garde de la porte de Mgr le Prince, pour une maison sise au-dessus de la rue du Grand-Bourg ; — folio 24, le sieur Barbuot, substitut de MM. les Gens du Roi, pour une maison rue des Forges, anciennement des Changes ; — folio 28, M. Baillet, premier président à la Chambre des comptes, pour une maison « qui tire de la maison de ville contre le cœur de l'église Notre-Dame » ; — folio 36, Albert Servin, boulanger, pour une maison située « devant la croix des cinq rues » ; — folio 145, le sieur Duboys, sculpteur, sur une maison sise rue de la Poulallerie ; — folio 167, M. Carnot, auditeur en la Chambre des comptes, pour une maison rue du Petit-Pautet ; — folio 228, le chevalier de Berbis, pour un « meix et terre à chènevière, contenant un demi-journal sis en la rue des Bordes, devant le boulevard que l'on dit de Saulx », etc.

K. 22 1°. (Portefeuille.) — In-folio, une feuille, papier.

Sans date (XVIII^e s^e). — Terriers, etc. Plan de

Dijon et de ses faubourgs, désignant les propriétés accensées et les noms des censitaires.

K. 22 2°. (Rouleau.) — In-folio, papier, collé sur toile ; monté sur corniche et rouleau.

Sans date (XVIII^e s^e). — Terriers, etc. Ancienne tibériade indiquant l'emplacement des villages, métairies, chemins, rivières d'Ouche et de Suzon dépendant de la banlieue de la ville de Dijon.

K. 22 3°. (Portefeuille.) — 70 pièces papier ; toutes in-folio.

1768-1789. — Terriers, etc. Plans du finage de la ville de Dijon sans nom d'auteur et sans date, mais certainement levés entre les années 1768 à 1789. — 1. Plan du Pâquier Bernard. — 2. Plan du Pâquier devant le pont de la Colombière et du Pâquier de Bernard, etc. — 3. Plan de l'Isle, des Moulins Saint-Étienne et de Bernard, des Blanchisseries, des Paquiers de Bernard et de la Colombière, et lieux voisins. — 4. Plan de l'Isle et du Pré de la Manufacture. — 5-6. Plan du Champ de Perdrix, des Mardors et des Grumeaux. — 7-8. Plan des lieux-dits : Sous la Motte-Giron, au Petit-Giron, en Giron, en la Combe à la Serpent. — 9-12. Plan (id.) En la Motte-Giron, — 13-14. Plan des lieux-dits : Au-dessus de la Combe Saint-Joseph, En Giron, Au-dessus des Eaux et Violettes, En la rente de Giron. — 15. Plan de : En la Montagne des Échaillons, Au bas de la Fontaine Sainte-Anne. — 16-17. Plan de : En Giron, En la Combe au Persil, Au bas de la Fontaine Sainte-Anne, En Cain. — 18. Plan du Bastion de l'Hôpital. — 19. Plan d'une partie du Cours de Suzon, Porte Saint-Nicolas. — 20-21. Plan des Crets de Pouilly. — 22-23. Plan de : Au bas des Charmes d'Asnières, En la Pièce aux Suisses, Es Ferrières. — 24-25. Plan de : Aux Charmes d'As-

nières. — 26. Plan de : Au Pâquier de Bret, **Aux** Pâquiers des Petites-Roches. — 27-28. Plan de : Au Pâquier de Champ-Regnault, Au Pâquier de **Dijon**, Sur l'ancien Cours de Suzon. — 29-31. Plan de : Es Vignes de la Motte, Es Vignes de Giron. — 32-35. Plan de : En la Combe à la Serpent. — 36. Plan du lieudit : Derrière le Château. — 37. Plan de : **Au** bas de la Plate-Forme, A la Charmotte, Au Chemin de Talant, Au Creux Gauthrey. — 38-39. Plan du Cours de Suzon depuis les Capucins jusqu'au faubourg Saint-Pierre. — 40. Plan du lieudit : Au Chemin des Vaches. — 41. Plan d'un Pâquier au Chemin des Vaches, sous Mirande. — 42. Plan du Pâquier de la Fontaine d'Arceau. — 43. Plan du Pâquier de **Dijon**. — 44. Plan de la rente de Morveau. — 45. Plan d'un terrain proche le pont du canal sur le chemin de Larrey. — 46. Plan de l'ancien Cours de Suzon. — 47. Plan des terres de la rente de Cromois. — 48. Plan des Perrières sur Dijon, levé par Boiteux. — 49. Minute du même plan. — 50. Plan de : Aux Charmes d'Asnières.

K. 22 4°. (Rouleau.) — 3 pièces, papier.

Sans date (XVIII^e s°). — Terriers, etc. — Plans géométriques du Pâquier de Bret à la commune de **Dijon**, indiquant le nom des lieux-dits avoisinant cette propriété, celui des tenants et aboutissants, et la contenance des parcelles attribuées à chaque propriétaire.

K. 74 bis. (Portefeuille.) — 21 pièces papier; toutes in-folio.

1787. — Plan général de l'ancien couvent des dames Jacobines, dressé par Cellerier, architecte, vu et homologué par M. Amelot, intendant de Bourgogne, le 27 décembre 1787. Une partie de ce couvent avait été concédée à la ville de Dijon par arrêt du Conseil du roi du 20 mai 1786, et une partie avait été acquise par la ville, des créanciers desdites religieuses, en vertu du même arrêt. Sur ce plan est lavée en rouge plus foncé la masse d'une salle de spectacle dont l'emplacement avait été arrêté par Mgr l'Intendant, suivant la délibération de MM. les officiers municipaux, en date du 29 novembre 1787. — Plan général de la Place Royale, levé par le même architecte. On y trouve indiqué et lavé en rouge, le projet d'une salle de spectacle dans l'emplacement de l'ancien couvent des dames Jacobines, avec les rues qui devaient envelopper cette salle. — Dix-neuf plans de la salle de spectacle à construire sur l'emplace-

ment du couvent des dames Jacobines, dressés en 1787, par Cellerier, architecte.

K. 229 1°. (Volume.) — In-folio, cartonnage ancien ; 148 feuillets, papier.

1409-1410. — Censes foraines. — Répertoire donnant les noms des débiteurs de la ville, et indiquant les sommes dues par chacun d'eux pour rentes et censes foraines, et où les noms de : folio 9, M^e Guy Aubryot ; — folio 3, M^e Étienne Le Vaillant ; — folio 15, Nicolas de Courcelles ; — folio 39, Maulouhé, peintre de M. de Bourgogne ; — folio 84, Guillemain, tailleur de M. le Duc. — Folio 125, Liste des personnes foraines qui doivent à la ville le 5^e denier de leurs cens, rentes et louages de maisons et où il est fait mention de : folio 128, Jacquote, femme de feu M^e Jacques le physicien ; — folio 131, Guillaume Barbier, clerc des offices de M. le Duc, et folio 133, Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, chancelier de M. le Duc de Bourgogne.

K. 231 1°. (Volume.) — In-folio, couvert en parchemin ; 287 feuillets, papier.

1415. — Censes foraines. — (Déclarations.) Cherches faites en 1415 des habitants, tant séculiers qu'ecclésiastiques et étrangers des sept paroisses de Dijon, possédant maisons, cens, rentes et autres redevances, pour l'assiette d'un impôt destiné aux fortifications, mais dont le montant n'est pas spécifié et dans lesquelles cherches on lit les noms de : folio 10, Huguenot de Bèze qui a la grosse maison de pierre où est l'artillerie de M. le Duc, — et celle où est le « marchié des porceaux que tient la femme Martin languieur » paroisse Notre-Dame ; — folio 18, Guillaume de Vendenesse, rue des Grands-Champs ; — folio 22, Émerot Bouhot a sa maison du Griffon où il demeure et reçoit 22 francs de loyer pour la maison rue « au Conte où l'on tient la monoye. » — folio 145, les officiers de M. « Saint-Eustache » paient 9 gros sur une maison qu'ils ont rue « es Foulx » paroisse Saint-Nicolas ; — folio 147, Jehan de Noidant et Jehan de Saulx ont leurs maisons franches, même paroisse ; — folio 185, Philippe Jossequin a trois maisons franches sur la paroisse Saint-Jean : celle où il demeure et celle dite du Cheval ; — folio 236, Jean de Foissy, maître veneur de M. le Duc, reçoit 10 fr. de louage d'une maison sise paroisse Saint-Philibert ; — folio 244, le Seigneur de Maugny « a sa maison en chasteau emprès le portelle devers les Cordeliers » ; —

folio 245, Guillaume Barbier, clerc des offices de M^{me} la Duchesse, a 3 francs de cens sur une maison sise près l'hôpital Saint-Jacques, tenue par M. Guillaume Valon de Fleury; — folio 246, le seigneur de Vantoux reçoit deux écus sur une maison rue des Cordeliers; — folio 249, M. le Chancelier, seigneur de Courtivron, « a la maison dite la Borde, rue es Foulx, où se tient le grenier du sel. »

K. 231 2^e. (Volume.) — In-folio, couvert en parchemin, 201 feuillets, papier.

1415. — Censes foraines. — (Déclarations.) « Cherche des noms et surnoms des personnes demeurans en la ville de Dijon et es faubourgs d'icelle, qui ont et tiennent rentes, cens et louiers de maisons en ladite ville et faubourgs, laquelle cherche fut faite au mois de juillet l'an 1415. » — Copie de la cherche précédente, mais dressée dans un autre ordre et dans laquelle il manque la paroisse Saint-Michel. On remarque les noms de: folio 16, M^{re} Guillaume de Longvic, et folio 22, Girard de Frasans payant chacun 3 fr. sur des maisons aux Chapelains de Notre-Dame; — folio 31, le maître des orgues, rue des Grands-Champs, taxé à 1 fr.; — folio 45, Huguenin Thibaut, clerc de Mgr le Bailli, a sa maison franche; — folio 60, « Jehan Marchant, saulcier de M^{me} la Duchesse », tient sa maison de Mgr le Duc et paie 4 florins de cens; — folio 86, Jehan de Saulx, « archier, a 4 fr. de cens sur une maison assise en la rue dessoubz les murs », paroisse Saint-Médard; — folio 105, M^e Eude d'Arceaulx a sa maison franche rue de la Tonnellerie; — folio 114, les Chevaliers de la Madeleine ont 5 deniers de cens sur la maison où demeurent les filles, rue des Petits-Champs; — folio 129, M^e Jean de Saulx tient en franchise ses maisons où il demeure, paroisse Saint-Nicolas; — folio 146, M^e Alain, clerc de l'école, paie 10 florins de louage pour la maison qui fut à Pierre Baudot, même paroisse; — folio 147, Guillaume de Courcelles a ses maisons franches; — folio 163, Guillaume de Bèze habite sa maison derrière Saint-Jean et est exempt; — folio 169, M^e François le physicien et Didier Bertrand paient 18 fr. de cens au couvent « du Vault-des-Choux » sur les maisons qu'ils tiennent paroisse Saint-Jean; — folio 185, Jehannin le Tanneur et Jehan Piquet, gens de Monseigneur, donnent huit pintes « d'oille » sur les maisons qu'ils habitent paroisse Saint-Philibert; — folio 192, Huguette, femme de feu Jehan « de Saulmaise », paie 1 fr. sur une maison qu'elle tient en la rue de « Chierlieu », même

paroisse; — folio 195, Guillaume de Pontailler, est imposé à 6 fr. sur une maison sise id. etc.

K. 231 3^e. (Cahier.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1417. — Censes foraines. — (Déclarations.) Cherche dressée en 1417 pour l'assiette d'un impôt destiné à la fortification, du quart sur les cens, du sixième sur les immeubles possédés par les nobles et gens d'église, du huitième et du douzième sur ceux appartenant aux manants des paroisses Saint-Jean et Saint-Philibert, et dans laquelle cherche figurent les noms de: folio 5, Aubriot de Saint-More; — folio 7, Jean de Vantoux; — folio 8, Jean de Vandenesse, écuyer, et Henri de Mirebeau, qui ont des maisons sur ces paroisses; — folio 11, Rôle des manants de la paroisse Saint-Jean ayant cens et rentes sur plusieurs maisons, dressé en juillet 1419 par Jean de Bar-sur-Aube, échevin, et Hubert de Thoisy, procureur, pour la perception d'un impôt dont le montant et l'objet ne sont point spécifiés; — folio 73, Cherche (sans date) faite en la paroisse Notre-Dame, des mêmes revenus, par Nicolas de Courcelles, commis par le Bailli et les Maire et échevins de Dijon, pour l'assiette d'un impôt dont l'objet n'est pas déterminé, mais dont furent exempts plusieurs habitants de Dijon, parmi lesquels on remarque: — folio 73, le Petit-Bernard, tailleur de M^{me} la Duchesse; — folio 80, Jean de Saulx, chevalier; — folio 85, Huguenin d'Esche, écuyer et capitaine de Dijon; — folio 91, Autre cherche (sans date) faite en la paroisse Saint-Nicolas, pour l'assiette d'un impôt sur les mêmes revenus et dans laquelle figurent les noms de: folio 95, Guillaume de Courcelles; — folio 101, Jean Juliot; — folio 102, M^{re} Jean Aubriot; — folio 106, Jean de la Croix, dont les maisons sont franches.

K. 232 ter. (Volume.) — In-folio; 154 feuillets, papier, couvert en parchemin.

1509. — Censes foraines. — (Déclarations.) Cherche faite au mois de juillet 1509, des cens, rentes, revenus, maisons et autres héritages possédés sur les sept paroisses de Dijon, par les étrangers de quelque état qu'ils soient, pour la perception du sixième sur ces revenus, dont le montant ni l'objet ne sont spécifiés, et dans laquelle il est fait mention de: folio 4, Jean de Pontailler; — folio 19, Jean de Prantvilliers, écuyer, paroisse Saint-Nicolas; — folio 29, Jean

Malpoy, écuyer ; — folio 32, Mgr de Giellans, paroisse Saint-Michel ; — folio 53, M^{re} Étienne Godran ; — folio 118, Pierre de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille, paroisse Saint-Jean ; — folio 134, supplément à la recherche précédente.

K. 232 4^e. (Volume.) — In-folio, 117 feuillets, papier, couvert en parchemin.

1512. — Censes foraines. — (Déclarations.) Recherche des feux des sept paroisses, pour lever un impôt sur le revenu des maisons, destiné à la fortification, et donnant les noms des propriétaires et locataires de ces maisons, parmi lesquels on remarque : folio 24, M^{re} Jean Fyot ; — folio 25, Jean de Malpoy, écuyer ; — folio 32, M^{re} Serpillon de Saint-Étienne ; — folio 42, M^{me} la Chancelière de Flandre, paroisse Saint-Michel ; — folio 54, M^{re} Jean de Saulx, seigneur d'Orain ; — folio 58, Jean Regnard, seigneur de Soirans, paroisse Saint-Philibert ; — folio 82, Jean de Vandenesse possède la maison où pend l'enseigne « du Chapeau rouge », rue des Champs ; — folio 92, M^{me} de Saint-Seine habite rue Saint-Jean, l'hôtel appartenant à M. le chevalier de Langres et qui fut à « Ysabelle de Montferrant, femme de M^{re} Olivier de la Marche » ; — folio 105, M^{re} Jean Arbelot, procureur du roi ; — et folio 112, M. de Rochefort, paroisse Notre-Dame.

K. 232 5^e. (Volume.) — In-folio, 80 feuillets, papier, couvert en parchemin.

1516. — Censes foraines. — (Déclarations.) Rôle des habitants des sept paroisses, dressé pour lever un impôt du sixième sur les cens et revenus des immeubles possédés par les étrangers, de quelque condition qu'ils soient, et donnant les noms des propriétaires et locataires de ces immeubles, parmi lesquels on remarque : folio 10, M^{re} Jean Baillet, docteur en droit ; — folio 15, M^{re} Pierre Tabourot ; — folio 20, M^{re} Pierre, imageur, rue de la Porte-Neuve ; — folio 23, Henri de La Monnoye, paroisse Saint-Michel ; — Daniel-le-Grand, sergent royal, rue de la Petite-Tuerie ; — folio 39, M^{re} Cardinal, organiste, paroisse Saint-Pierre ; — folio 41, M^{re} Jean de Saulx, chevalier, possède l'hôtel de Vantoux, rue Saint

Pierre ; — folio 48, M. de Jonvelle a la maison de la Trémouille, rue du Château, paroisse Saint-Médard ; — folio 60, noble homme M^e Jean Arbelot, procureur du roi, rue Verrerie, paroisse Notre-Dame.

K. 232 6^e. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1528. — Censes foraines. — Déclarations des héritages, cens et rentes des sept paroisses, appartenant à plusieurs particuliers non habitants de la ville pour l'assiette d'un impôt du sixième sur les louages, et du quart sur les cens et rentes, et où les noms de : folio 27, M. de Lux ; — folio 40, M^{me} la Princesse d'Orange ; — folio 41, Jacques Fyot, greffier de la Cour ; — folio 41, M^e Chantepinot, avocat du roi au bailliage ; — folio 46, M^{re} de Saint-Chamont, bailli de la Montagne ; — et folio 51, M^e Godran, maître des comptes, Grand-rue-Notre-Dame, etc.

K. 234 1^e. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1542. — Censes foraines. — Rôle nominal dressé en vertu d'une délibération de la Chambre de ville, du 10 septembre 1542, pour la répartition d'un impôt destiné à la fortification du quart sur les cens et rentes, et du sixième sur les louages d'immeubles possédés dans la ville et ses faubourgs par les étrangers de quelque condition qu'ils soient. Imposés notables : Le seigneur de Vantoux, — les chapelains d'une chapelle fondée à Saulx-le-Duc, — les religieux de Fontenay, — MM. de Bèze, — les religieuses de Tart, — M. de Lux, — le chapitre de Saint-Ladre d'Autun, etc.

K. 234 2^e. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1552. — Censes foraines. — Recherche nominale, faite le 20 septembre 1552, des cens, rentes et louages des maisons possédés à Dijon par des propriétaires étrangers à cette ville, pour lever un impôt dont le montant ni l'objet ne sont spécifiés, et parmi lesquels on remarque : folio 5, M. d'Arcelot ; — folio 6, M. le Commandant de Norges et M. le Prieur de Saint-Vivant ; — folio 7, les religieux de la Bussière, M. le Bailli de Dijon et M. de Couchey ; — folio 22, M. de Talmay, etc.